

12,261  
Québécois  
assistent  
à un gain  
de 5-2 des  
Nordiques  
contre les  
Black Hawks



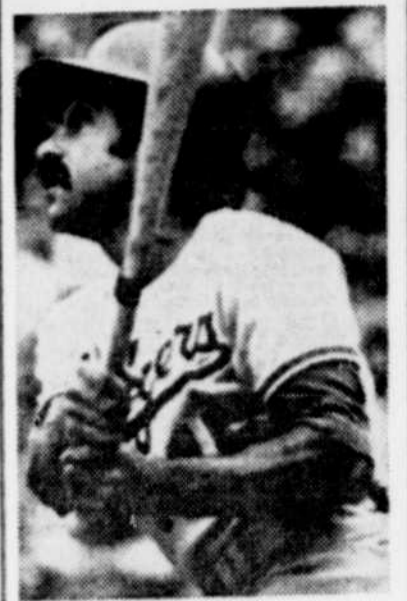
page C-1 Real Cloutier et Richard David (le no 10) déjouant le cerbère Murray Bannerman pour le cinquième but.

Grand Prix  
du  
Canada

### Un tracé pour Villeneuve

Mario Andretti, déjà couronné champion des conducteurs en Formule 1, a effectué un genre de tournée du propriétaire, hier, au circuit de l'île Notre-Dame à Montréal en vue du Grand Prix qui sera couru dimanche. Mais rien ne garantit sa propriété sur la victoire. Lui-même privilégié, car il a pu parcourir le tracé contrairement aux autres conducteurs, il a cependant relevé l'aspect fort sinueux du circuit et laissé entendre que les Ferrari pouvaient être favorisées et ainsi le Québécois Gilles Villeneuve. Notre envoyé spécial Jacques Arteau complète cette description.

page C-3



### Dodgers 4 Phillies 0

Dave Lopes a mené les Dodgers à une avance de 2-0 dans la série de la Nationale face aux Phillies. Hier, les Yankees et les Royals faisaient relâche.

page C-2

PONTIAC BUICK CLOUTIER  
st-apollinaire Iqué  
161-3986 Ligne sans frais 694-0529 Québec  
SORTIE 179 — ST-APOLLINAIRE, Qc.

# LE SOLEIL

GASTON Levesque Inc.  
MEUBLES 683-3471

54 PAGES 4 CAHIERS

QUEBEC, VENDREDI 6 OCTOBRE 1978

82e ANNEE, No 77 PRIX 25¢

vendredi

## loisirs

Une randonnée pédestre dans la vallée de la Jacques-Cartier à l'automne vous donne toujours des palpitations au cœur. Cette semaine, notre chroniqueur aux loisirs, Jacques Drapeau, a accompagné 26 femmes de Sainte-Foy au cours de cette randonnée parrainée par le service des loisirs de la municipalité. En plus de découvrir la vallée de la Jacques-Cartier, on rencontre ces femmes habituées des randonnées hebdomadaires dans les centres écologiques.

page A-15



Une halte

## Un bon tonique pour Trudeau

De passage à Victoriaville pour prêter main-forte à son candidat libéral dans Lotbinière, M. Jean-Guy Dubois, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau en a profité hier soir pour prendre son stimulant, un bon bain de foule digne de 1968 pour lui faire oublier le sondage qui confirmait la dégringolade de son gouvernement partout au pays.

page A-3



Pierre Elliott Trudeau

## Grève terminée chez Bombardier

Dès ce matin, les 600 grévistes de Bombardier à La Pocatière ont repris le travail après avoir accepté une contre-proposition patronale sur les salaires à raison d'un vote favorable de 77 pour 100. Après quatre jours de débrayage, ils ont accepté un salaire horaire de \$6.20 contre \$5.40 auparavant.

page A-3

## Gilbert Rondeau écopé de 6 mois

GRANBY (PC) — Le député indépendant de Shefford aux Communes, Gilbert Rondeau, a été condamné à six mois de prison, ce matin.

Rondeau, qui avait été reconnu coupable de crime d'incendie et de conspiration, le mois dernier, a été condamné à purger six mois de prison sous chaque chef d'accusation, mais servira les peines concurremment.

détails à la page D-5

## météo

Dégagement partiel et progressif durant la soirée à Québec et vers les régions de l'est. L'ennuagelement reprendra demain, samedi, et il y aura des averses dans tout l'est du Québec. Le minimum devrait être de 6 cette nuit et d'au plus 14 demain.

# J.-Y. Morin propose une relance des CEGEP

par Raymond GIROUX

Onze ans après la création du réseau public d'enseignement collégial, les CEGEP, le gouvernement considère que "cette expérience originale", selon M. Jacques-Yvan Morin, vaut la peine d'être poursuivie et "demeure porteuse d'avenir".

Cette satisfaction du ministre de l'Éducation ne l'empêche toutefois pas de proposer, dans un énoncé de politique de 185 pages rendu public, hier, un certain nombre de modifications administratives et pédagogiques qui entront peu à peu en vigueur dès que toutes les modalités en seront déterminées.

Les nouveaux CEGEP "améliorés" seront axés dorénavant sur l'égalité des chances, la qualité de l'enseignement, le respect des droits de l'étudiant, l'ouverture à la collectivité et le renforcement des responsabilités locales, comblant ainsi les lacunes que le ministère a identifiées à partir des multiples études entreprises sur la question depuis plusieurs années.

Mais à la différence du livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire et du document de travail sur les universités, la question des CEGEP ne fera pas l'objet d'une consultation en bonne et due forme.

Tout au plus, a précisé M. Morin au

■ Voir éditorial à la page A-4

extraits du document à la page A-5

nos informations à la page B-1

cours de la conférence de presse qui a accompagné la publication du document intitulé "Les Collèges du Québec, nouvelle étape", y aura-t-il une commission parlementaire, probablement le printemps prochain, pour débattre des aspects des propositions qui exigent des amendements législatifs, comme la création d'un Conseil des collèges.

Quant aux questions pédagogiques et administratives, elles seront traitées en accord avec toutes les parties concernées: c'est ainsi que le ministre

a l'intention de consulter les groupes d'enseignants directement touchés par l'obligation de cours supplémentaires en économie et en histoire, par exemple.

M. Morin explique l'attitude du ministre par le fait que "la situation est mûre et le temps venu de prendre position": pas question, par conséquent, d'ouvrir un débat généralisé sur la notion même de CEGEP ou de publier un document "flou" dans le style livre vert ou même blanc.

Après les quatre niveaux d'enseignement, soit élémentaire, secondaire, collégial et universitaire, le ministère s'attachera à l'enseignement professionnel et à l'éducation permanente, de sorte que M. Morin pourra proposer une analyse de la situation dans ces secteurs d'ici un ou deux ans.

Conseil des collèges

Le ministre de l'Éducation a profité de l'occasion pour annoncer la création

(Suite à la page A2, 1re col.)

## Naissance du second "bébé-éprouvette"

CALCUTTA (AFP) — Le second "bébé-éprouvette" du monde, une petite fille de 3,350 kilos, est né mardi à Calcutta, a annoncé la télévision de la capitale de l'État du Bengale occidental.

Les docteurs Subhas Mukhopadhyaya de Bankura, au nord-ouest de Calcutta, Saroj Kanti Bhattacharya, de la Faculté de médecine de Calcutta, et Sunit Mukherjee, de l'université de Jadavpur, Bengale occidental, ont pratiqué cette opération parce que la trompe de Fallope de la mère était bouchée.

L'ovule fécondé, ont précisé les médecins, est resté en dehors de l'utérus pendant trois jours et demi, à l'intérieur d'un incubateur. Le Dr Saroj Kanti

Bhattacharya a ensuite réintroduit l'embryon dans l'utérus.

Les trois médecins interrogés hier soir par la télévision de Calcutta ont refusé de révéler l'identité des parents. Ils ont expliqué que ces derniers appartenaient à une famille hindouiste très conservatrice.

Le premier "bébé-éprouvette", la petite Louise Brown, est né le 25 juillet dernier dans un hôpital de Manchester en Angleterre. Un autre "bébé-éprouvette" verra le jour au début de l'année prochaine en Grande-Bretagne, a annoncé mercredi à Venise le gynécologue britannique Patrick Steptoe, qui a effectué cette deuxième fécondation in vitro avec le Pr Edwards.



Jacques-Yvan Morin

## Le CRTC aura ses règles au référendum

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la radio-télévision du Canada - CRTC - va incessamment publier des directives aux télédiffuseurs sur la manière dont il estime qu'ils devraient assurer la couverture du référendum sur la séparation du Québec du Canada, a annoncé hier, au cours d'une audience publique, M. Pierre Camu, président du CRTC.

Les directives, dit-il aux journalistes, porteront sur les nouvelles, la programmation, les émissions publiques, etc. Elles comprendront des suggestions sur la manière d'assurer un équilibre dans le traitement des nouvelles.

Impartialité

Pour sa part, M. Marc Thibault a rappelé au Conseil de la radio-télévision et des télécommunications canadiennes, hier, que les journalistes de Radio-Canada étaient tenus à la plus stricte impartialité.

Suite à la page A2, 1r col.)

## Israël intervient sur mer à Beyrouth

pages B-6, B-7



Beyrouth sous les bombardements

UPI

**Au Québec seulement**

# Le chômage fait perdre \$5 milliards par an

par Jean-Paul GAGNE  
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le chômage excessif représente des pertes annuelles sèches et irrécupérables d'au moins \$5 milliards, ou \$2.000 par personne employée au Québec, et d'au moins \$15 milliards, ou \$1.500 par personne employée au Canada.

Ces pertes sont astronomiques puisqu'elles se chiffrent à 9,5 pour 100 du produit national brut québécois et à 6,8 pour 100 du produit national brut canadien prévus pour 1978.

C'est ce qu'a déclaré, hier, à Montréal devant les participants à un colloque intitulé "Economie du Québec et choix politiques" organisé par le Centre de recherches en développement économique de l'université de Montréal, un professeur de l'université Laval, M. Pierre Fortin.

Selon l'économiste de Laval, le taux de chômage du Québec pourrait assez facilement baisser à 7,5 pour 100 et même à 5,75 pour 100 au lieu des 11 pour 100 actuels.

M. Fortin a décomposé le taux de chômage québécois de la façon suivante:

1 — Le chômage saisonnier compte pour 1,5 pour 100, par rapport à 0,75 pour 100 en Ontario. L'économiste admet qu'il s'agit là d'un chômage difficile à déraciner parce qu'il est lié au climat et au cycle annuel des ventes.

2 — Le chômage des femmes qui est maintenant supérieur au chômage des hommes, compte pour 0,75 pour 100 du taux général de chômage.

3 — Les mesures trop libérales découlant de la réforme de l'assurance-chômage sont responsables de 0,5 à 1

pour 100 du taux de chômage global au Canada et au Québec.

4 — Le salaire minimum, qui est passé de 43 pour 100 à 50 pour 100 du salaire moyen de 1973 à 1975 et qui s'est maintenu à ce niveau depuis, est responsable de 0,5 pour 100 à 1,1 pour 100 du taux de chômage global du Québec.

"Un salaire minimum élevé risque même de faire rater l'objectif premier qu'on lui fixe généralement, soit l'amélioration du revenu des familles à bas revenu, puisque la chute des heures de travail et la baisse des semaines d'emploi sont à ce point importantes qu'elles font souvent plus qu'annuler l'effet sur leur revenu de la hausse du taux de salaire minimum", a déclaré le professeur de Laval.

M. Fortin a en outre affirmé que les politiques salariales excessives dans le secteur public et dans l'industrie de la construction avaient également et ont toujours des effets négatifs sur l'emploi parce qu'elles créent une pression induite sur les salaires du secteur privé et qu'elles sont inflationnistes.

Il a révélé à cet effet que les salaires moyens au Québec qui étaient en 1975 de 18 pour 100 plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé, ont atteint une différence de 25 pour 100 en 1976 et de 27 pour 100 en 1977, ce qui est encore une cause du chômage.

**Gouvernements**

Le professeur a en outre tenu en bonne partie responsables les gouvernements de cette montée du chômage et a fourni trois raisons majeures du désintéressement délibéré des gouvernements à poursuivre le plein emploi

(ce qui signifie environ 7,5 pour 100 de chômage au Québec et 5,8 pour 100 au Canada).

Ces trois raisons sont les suivantes:

1 — Tendances à minimiser la gravité sociale du chômage en raison de la réduction du coût financier individuel du chômage qui a suivi l'expansion de la proportion des familles à gain-pain multiple et de la réforme de 1971 de l'assurance-chômage.

"Comment une société comme la notre peut-elle se résoudre à taxer ses contribuables afin de verser à ses chômeurs \$8.000 par année à ne rien faire, alors qu'ils seraient prêts à effectuer un travail honnête contre une rémunération à peine supérieure plutôt que de chercher par tous les moyens possibles à leur fournir des emplois qu'ils désirent", s'est demandé M. Fortin.

2 — L'importance trop grande accordée simultanément à la lutte contre l'inflation, à la compréhension des dépenses publiques et à l'équilibrage des déficits de la balance des paiements.

"Le déficit gouvernemental actuel est complètement passif, a dit le professeur de Laval, il ne reflète aucune volonté du gouvernement d'activer la reprise. La poursuite de l'équilibre budgétaire nous ramène au même cercle vicieux qui a prolongé la crise des années 1930."

Selon M. Fortin pour lutter contre l'inflation, on a accepté un taux de chômage très élevé et il est à peu près certain que l'inflation ne serait pas pire aujourd'hui si on s'était davantage préoccupé du chômage.

3 — La remise en question des instruments de gestion de l'économie. Sur ce point, M. Fortin estime que les outils traditionnels n'ont rien perdu de leur efficacité et que c'est un mythe de croire que les politiques keynésiennes ne fonctionnent plus. M. Fortin estime que les hommes d'affaires se mettront à investir dès que leurs ventes et leurs profits augmenteront.

"Enfin le conférencier a affirmé que la hausse de chômage nécessaire

pour faire diminuer le taux d'inflation pour la peine est excessivement élevée si on veut obtenir un résultat tangible à court terme. Concrètement, cela signifie que le fait de laisser le taux de chômage se maintenir à 11 pour 100 au Québec plutôt qu'à 7,5 pour 100 entraîne pas de différence marquée dans le taux d'inflation d'autant plus qu'une proportion très importante de nos prix est déterminée surtout par des influences extérieures.

"En somme, a-t-il ajouté, la politi-

que fédérale de refroidissement de l'économie a créé un chômage non seulement coûteux, mais incapable d'abaisser l'inflation à brève échéance.

"Il faut s'empêcher d'ajouter que les provinces ont concouru à la politique fédérale, a-t-il ajouté, et que leurs budgets ont aussi encouragé le prolongement de la récession, et en particulier au Québec où le fardeau fiscal s'est alourdi non seulement en terme absolu, mais par comparaison au fardeau fiscal des autres provinces."

## Echec des conciliateurs chez les postiers

OTTAWA (PC) — Une commission de conciliation composée de trois membres a admis, hier, qu'elle avait échoué dans sa tentative de régler les profondes divergences existant entre le ministre des Postes et le Syndicat canadien des postiers. On sait que les 23.000 trieurs de courrier et commis postaux ont acquis, hier, le droit de déclencher une grève légale le 12 octobre prochain, soit une semaine après la remise des rapports de conciliation.

"Je ne crois pas que la sainte Trinité pourrait concilier les parties en

### \$5.4 millions de plus aux centres d'accueil pour personnes âgées

(PC) — Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a profité d'une rencontre avec l'Association des centres d'accueil du Québec (ACAQ), hier, pour annoncer que le gouvernement accordait un budget additionnel de \$5.4 millions aux centres d'accueil

présence", note Roy Heenan, membre de la commission. "Il y a une telle méfiance entre les parties qu'on se trouve en face d'un manque total de communication". Pour sa part, le président de la commission, Louis Courtemanche, écrit que "déjà les parties semblent s'être engagées dans une voie qui conduit à une confrontation inévitable". "D'un côté, explique M. Courtemanche, les autorités par une législation spéciale et, d'autre part, le Syndicat des postiers a déjà mis en place tout son dispositif de grève".

Enfin, M. Irving Gaul, membre de la

### J.-Y. Morin propose... (Suite de la première page)

pour personnes âgées afin de leur permettre d'augmenter leur personnel. Le ministre a indiqué qu'il s'agissait de la première phase du rattrapage à effectuer dans le volume du personnel affecté aux centres d'accueil pour personnes âgées.

prochaine d'un Conseil des collèges en vue d'étudier toutes les questions relatives à l'enseignement collégial et donner des avis au ministre et aux institutions.

Sans autre pouvoir que ceux de recommandation, la création de ce conseil nécessitera la modification du rôle du Conseil supérieur de l'éducation qui a déjà mandat de veiller à l'enseignement dans son ensemble, mais se verra désormais amputé de tout ce qui concerne le niveau collégial.

Le Conseil sera formé d'une quinzaine de membres nommés par le gouvernement et provenant des secteurs suivants: les collèges, les milieux de travail, les universités, les régions du Québec et le gouvernement lui-même.

Le ministre a aussi précisé un certain nombre d'ajustements relatifs au régime administratif et financier des CEGEP. C'est ainsi que les professionnels non enseignant, les étudiants adultes et le directeur des services aux

étudiants siègeront désormais au conseil d'administration, et que le mandat du directeur général sera de cinq ans en raison des graves manques de continuité qui ont été signalés à plusieurs reprises.

Les collèges pourront par ailleurs contrôler un peu plus leurs activités financières tandis que le gouvernement doit réviser le mode d'allocation des ressources aux CEGEP et se réserver le droit de nommer un contrôleur des finances sans être obligé de décréter la tutelle totale d'un établissement.

**Des incitations**

M. Morin a, par ailleurs, expliqué, en réponse à des journalistes, que le contingentement d'un certain nombre de secteurs professionnels, plus précisément 14, demeurerait malgré tout, car il lui paraît inutile de créer de nouveaux chômeurs.

Le ministère a cependant l'intention de prendre quelques mesures

commission, a demandé une reprise immédiate des négociations et invite les parties à faire preuve de "souplesse et d'imagination".

Il y a déjà plusieurs semaines que les dirigeants syndicaux affirment que la grève est inévitable.

Les postiers, qui gagnent actuellement en moyenne \$7.14 l'heure, réclament un salaire horaire de \$8.25.

Mais, comme la dernière convention collective est expirée depuis le 30 juin 1977, les postiers sont encore soumis aux mesures anti-inflationnistes et ne peuvent être augmentés de plus de 6 pour 100.

Le syndicat demande de négocier à l'avance tout changement technologique, mais le ministre des Postes, Gilles Lamontagne, répond qu'il s'agit là d'un droit de gréance.

Le syndicat exige la fin de l'embauche de surnuméraires non syndiqués, mais M. Lamontagne veut conserver ce privilège en cas de travail urgent.

positives face à l'étroussure du marché du travail par l'établissement d'un programme d'information à l'intention des étudiants du secondaire qui les informera sur les possibilités d'avenir dans telle ou telle carrière.

Il a également annoncé son projet de mettre sur pied un programme de bourses spéciales pour les étudiants qui s'inscriraient à des programmes professionnels désignés: ces deux initiatives font partie d'un programme de relance de l'enseignement professionnel qui comprend aussi la création d'un nombre restreint de centres spécialisés dans certains secteurs clés de la technologie québécoise.

M. Morin invite de plus les collèges à créer dans leur milieu un comité collège travail, de s'assurer que l'enseignement professionnel répond mieux aux besoins, d'insister sur la formation pratique, de veiller à l'amélioration des qualifications du personnel et de voir à une meilleure répartition des programmes entre les collèges.

La Société demande le renouvellement de ses permis de radio et de télévision; c'est quasiment affaire de routine, mais le Conseil peut lui imposer des conditions.

Plusieurs mémoires déposés au Conseil réclament la fin de la publicité commerciale.

M. Al Johnson, président de la Société Radio-Canada, a signalé au Conseil que 75 pour 100 des spectateurs canadiens recherchaient des émissions de divertissement léger.

Il a aussi démontré que la Société ne dépense qu'environ 18 pour 100 de son budget de \$576 millions en frais d'administration, et que les employés de Radio-Canada étaient plus productifs que ceux de la BBC et du réseau américain ABC.

Il a ajouté que la Société portait beaucoup d'attention à la productivité à cause des articles de la presse sur sa prétendue inefficacité.

### Le CRTC aura... (Suite de la première page)

Directeur des nouvelles et des affaires publiques au réseau français de Radio-Canada, M. Thibeault a souligné que les reporters ne se prononceraient pas sur des sujets aussi brûlants que celui de l'indépendance du Québec.

M. Thibeault a cependant précisé qu'il était naturel que Radio-Canada s'occupe plus des aspirations des Québécois que de celles des francophones hors Québec.

Il y a cinq millions de francophones au Québec, a fait remarquer M. Thibeault, au regard de un million à l'extérieur du Québec, et c'est pourquoi le Québec est le marché naturel du réseau français de Radio-Canada.

Mais maintenant que les hommes politiques fédéraux sont bilingues, il est plus facile de les interviewer en français à Ottawa. Ailleurs au Canada, cependant, le travail d'un reporter de langue française est plus compliqué.

la robe de nuit grand mère



Coquine avec son bonnet de nuit, Twik couvre sa robe grand-mère de petites coccolles... fronce son encolure... Douce et légère en nylon broissé jaune ou rouge. TP. P. M. G., \$14.

la maison SIMONS  
place de l'hôtel de ville / place sainte foy

twik et son foulard masculin



Emprunté aux hommes, le foulard contourne lâchement l'épaule ou s'entouille au cou de Twik... tissé et frangé tout en douceur dans la laine et le poil de chameau gris, noir ou beige. \$15.

la maison SIMONS  
place de l'hôtel de ville / place sainte foy

le manteau et son boléro... twik les couvre de côtes!



et la fourrure pelucheuse s'y faufile au dedans!

Volontairement simplifié dans une coupe droite et sportive... le manteau choisit un robuste velours côtelé... Et Twik l'emmitoufle d'une chaleureuse fourrure pelucheuse!

Son brin de fantaisie: le boléro à déboutonner... que Twik adapte à toutes les situations!

Se promène au grand froid en taupé, de 5 à 13, \$125.

twik®

la maison SIMONS  
place de l'hôtel de ville / place sainte foy

# Laval: les enseignants perdent des appuis étudiants

par Jean Didier FESSOU

Rien ne va plus entre le Syndicat des professeurs de l'université Laval et le Regroupement des étudiants de premier cycle. A tel point qu'il n'est plus question pour l'organisation étudiante de soutenir "inconditionnellement" le Syndicat des professeurs en cas de débrayage si les négociations en cours, et provisoirement interrompues, n'aboutissent pas. Pire: le REP entend dénoncer, à l'occasion d'une conférence de presse ce vendredi matin, les revendications des professeurs parce que, dans les demandes syndicales, il n'est nullement question de la qualité des cours et de la place des étudiants à l'intérieur de l'université.

Parallèlement, l'organisation étudiante entend dénoncer les "prétentions de l'administration universitaire et se demande de qui elle tient son mandat et sa légitimité".

Les étudiants redoutent d'être les victimes d'une polarisation qui se dessine sur le campus: d'un côté les syndicats, de l'autre la direction.

"Point de place là-dedans pour nous, disent les étudiants qui ajoutent: nous ne resterons pas neutres et il faudra s'attendre à des actions de notre part".

## Le torchon brûlé

Cela fait un bout de temps déjà que le torchon brûle entre l'organisation étudiante, de tendance de gauche, et le Syndicat des professeurs. Si l'on en croit M. Jean Baillargeon, porte-parole du REP, le Syndicat des professeurs n'a pas assumé l'aide financière qu'il avait promis à l'issue du conflit de travail de 1976, ce qui avait été l'une des causes de l'échec d'un référendum parmi la population étudiante, sur la cotisation automatique non obligatoire. Argent destiné à financer les activités de l'organisation étudiante.

Ces derniers jours, le Syndicat des professeurs avait littéralement foutu à la porte de ses locaux les membres du REP qui, jusqu'alors, pouvaient bénéficier d'une coopération technique et matérielle de la part du SPUL.

Par ailleurs, le REP cherche à prendre ses distances par rapport au Syndicat des professeurs en raison de l'impopularité chez les étudiants des demandes syndicales et de l'éventualité d'un conflit de travail. En effet, toujours selon M. Baillargeon, le manque de popularité du REP auprès de la communauté étudiante tiendrait au fait que le REP avait soutenu inconditionnellement le SPUL lors du conflit de travail des professeurs en 1976.

"L'appui inconditionnel du REP accordé au SPUL en 1976 ne fut pas toujours bien perçu ou bien compris par les étudiants", d'expliquer M. Baillargeon.

De son côté, le Syndicat des professeurs affirme qu'il est toujours prêt à accorder un appui financier et matériel à l'organisation étudiante pour l'organisation et la tenue d'un prochain référendum. Toutefois, les professeurs estiment que ce n'est pas le moment et, le temps venu, le syndicat rencontrera ses obligations.



Ca fait du bien et c'est consolant un bon bain de foule, à Victoriaville, au lendemain de la publication d'un sondage inquiétant pour le gouvernement que dirige le premier ministre Trudeau. Entre le premier ministre et le député Raynald Guay (Lévis), on aperçoit le candidat libéral dans Lotbinière, Jean-Guy Dubois.



"J'ai besoin de Jean-Guy Dubois à Ottawa. Élésez un député libéral afin qu'il vienne se battre pour défendre les droits individuels des citoyens".

# Un bon bain de foule pour Trudeau à Victoriaville

par Florent PLANTE  
envoyé spécial du Soleil

VICTORIANVILLE — Même un premier ministre canadien a besoin d'un bon tonique, à l'occasion, surtout au lendemain d'un sondage qui confirme la dégringolade de son gouvernement partout au pays, même dans le château fort du Québec.

En revenant de Terre-Neuve, il s'est arrêté dans Lotbinière, hier soir. C'est à Victoriaville qu'il a pris son stimulant. Un bon bain de foule digne de 1968, sur la rue Notre-Dame, mais surtout au centre commercial "Carrefour des Bois-Francis".

Officiellement, le premier ministre Trudeau venait offrir une bonne rasade de fortifiant à son candidat libéral Jean-Guy Dubois qu'il veut voir à tout prix à Ottawa, le 17 octobre au matin.

Dans les faits, il a gardé le flacon. Visiblement fatigué, probablement trassé, ennuyé par ce dernier Gallup, il avait besoin de cette foule dense, de ces poignées de main chaleureuses, de ces bises du temps de la trudeumanie. L'enthousiasme de l'époque n'y était pas, mais quand même.

Malgré tout, à quelques reprises, il a invité les électeurs attentifs à lui seul à voter pour Jean-Guy Dubois. L'avocat de 30 ans n'en demandait pas plus. Avec son parrain politique, l'expérimenté Raynald Guay, député de Lévis, Jean-Guy Dubois entend reprendre ce comté de Lotbinière devenu un fief créditiste depuis 1968.

Avant de sortir du centre commercial, sur une tribune d'occasion,

c'est un premier ministre réconforté qui a remercié ces gens dérangés dans leur magasinage de s'intéresser à la politique, cette chose importante.

"Nous avons une bataille sérieuse à mener et nous avons besoin d'hommes forts pour nous aider à défendre vos droits", a dit M. Trudeau.

Bref, la journée s'est bien terminée dans la capitale des Bois-Francis, tous les feux étant braqués sur le clan de Jean-Guy Dubois et sur le premier ministre Trudeau.

Mais le comté de Lotbinière est bien grand, au fédéral. De Saint-Antoine-de-Tilly à Warwick, il y a près de 100 kilomètres.

A Saint-Antoine, on n'entend parler de rien à propos de cette campagne électorale, a dit Serge Genest, qui ne savait pas non plus que le premier ministre canadien venait dans le comté.

Un peu plus loin, Jacques Huot, lui aussi de Saint-Antoine-de-Tilly, s'en allait labourer un de ses champs, à l'heure où le premier ministre arrivait dans le comté. Il ne le savait pas.

A l'Hôtel des Pins, à Sainte-Eulalie, au bar comme aux tables, ça discutait de chasse et de potinages du coin. Ça n'accroche jamais fort aux élections fédérales, encore moins pour des partielles, disaient les gars. Personne n'a parlé du premier ministre canadien qui a pourtant passé juste en face, au moment où nous y étions. Sainte-Eulalie n'est qu'à 20 minutes d'automobile de Victoriaville.

## Les hommes d'affaires du Québec, optimistes

# La baisse du dollar n'est pas un drame!

par Lise LACHANCE  
envoyée spéciale du Soleil

SAINT-HYACINTHE — Les industriels du Québec ne se plaignent pas de la dévaluation du dollar. Ils espèrent ainsi accroître leurs exportations.

C'est du moins ce qui se dégage de la visite-éclair que le caucus libéral du Parti libéral fédéral a effectuée dans le comté de Saint-Hyacinthe, hier, pour prêter main-forte au candidat Marcel Ostiguy dans le cadre des élections complémentaires qui auront lieu le 16 octobre.

Car si la région maskoutaine demeure traditionnelle à bien des égards, son dynamisme en affaires est vraiment spectaculaire. Ce dernier a surpris plus d'un des dix-huit membres du caucus parmi lesquels on remarquait les ministres Marc Lalonde (Relations fédérales-provinciales), Marcel Lessard (Expansion économique) et Jeanne Sauvé (Communications).

Ce dynamisme, qui s'est manifesté au cours des cinq dernières années, a sorti la région de l'ornière du chômage qui atteignait la proportion effrayante de 20-25 pour 100 en 1965, pour l'amener à un taux inférieur à celui de la moyenne québécoise, soit entre 8 et 10 comparativement à 12 environ pour l'ensemble du territoire.

### Seuls au monde

Parmi les industries de Saint-Hyacinthe dont l'ascension a été fulgurante, nommons la Phentex, située dans le parc industriel, le long de l'autoroute 20. C'est en effet dans cette petite ville tranquille, allongée sur les bords de la belle Yamaska, que ce géant a vu le jour et, de son siège social maskoutain, est en voie d'envahir les États-Unis après avoir conquis les autres provinces canadiennes... et l'orgne déjà du côté de l'Europe.

Les raisons de ce succès éclatant d'une entreprise de chez nous tiennent tant au produit lui-même (elle est la

seule productrice au monde de cette fibre de polypropylène qui remplace la laine) qu'au sens du défi de la famille Phaneuf. On y fabrique 60 millions de balles de trois onces par année.

Pour cette entreprise comme pour d'autres, la dévaluation du dollar est loin d'être un drame: la matière première vient d'ici (ce sont les résidus du pétrole de Varennes), donc pas de frais accrus à ce niveau mais, par contre, une possibilité démultipliée d'opérer une percée sur de nouveaux marchés.

Soulignant le dynamisme des employeurs et ouvriers de la région de Saint-Hyacinthe, le ministre Lalonde a parlé d'eux, hier soir, comme "des gens qui ont les yeux tournés vers l'avenir qui ne se sentent inférieurs à personne,

qui sont capables de faire face au reste du pays et de l'Amérique du Nord".

"J'ai même vu, a-t-il ajouté devant un groupe de partisans venus rencontrer le caucus, en fin de soirée, au chalet du club de golf, un fermier en train de vendre des carottes à la Floride!"

### Fils de cultivateur

La tournée du groupe fédéral comprenait la visite du plus important manufacturier d'équipement d'étables au Canada, la maison Lajoie de Saint-Pie.

Cette entreprise de 85 employés exporte, elle aussi, à l'extérieur du Québec. Sa pénétration est particulièrement forte dans les Maritimes et en Ontario. Elle travaille actuellement à la fabrication des stalles qui seront utilisées au stade olympique lors du Salon

international de l'agriculture, fin octobre.

"Je suis moi-même fils de cultivateur. J'ai encore deux frères cultivateurs. Les choses que j'ai vues ici, j'en ai vu beaucoup dans le passé", a déclaré M. Lalonde aux employés (affiliés au puissant syndicat des Travailleurs unis de l'automobile) parmi lesquels on remarquait immédiatement une jeune fille délicate, aux yeux bleus: une soudeuse!

Le caucus itinérant a profité de son passage dans la région pour annoncer à la ville de Saint-Hyacinthe l'octroi d'une somme pouvant aller jusqu'à \$25,000 afin d'aider à la planification du centre-ville. Il a également remis à Saint-Hilaire une dernière tranche de \$63,000 pour la construction de HLM. Le programme complet s'élevait à \$174,000.

# Retour au travail chez Bombardier

par Réal LABERGE  
du bureau du Soleil

LA POCATIÈRE — Les 514 syndiqués de Matériel de transport Bombardier Ltée, de La Pocatière, moins 120, sont entrés au travail, ce matin, à 7h30. Ce retour au travail, après une courte grève de 4 jours, est la conséquence de l'approbation par les employés dont le syndicat est affilié à la CSN d'une contre-proposition salariale majorant d'environ \$0.10 l'heure l'offre d'augmentation de \$1.20 l'heure qui avait été rejetée dimanche dernier. 77 pour cent des salariés ont voté en faveur de la contre-proposition. Soixante des 120 ouvriers manquants n'ont pu être rejoints et les soixante autres semblent avoir profité de l'arrêt de travail pour aller en excursion de chasse. Tous devront être au travail au plus tard, mercredi.

C'est une hausse de 241 pour 100 pour deux ans, comparativement à une augmentation de 27,7 pour 100, pour trois ans, qui a été ramenée à 18 pour 100 par la Commission de lutte anti-inflation, en avril 1976, après quatre mois et demi de grève.

Aux 514 membres du syndicat qui ont participé à l'assemblée générale spéciale d'hier après-midi, un conseiller juridique de la CSN et porte-parole du comité syndi-

cal de négociation, M. Jean Thibault, a expliqué avec insistance que "c'était là un dernier quelque chose soutiré à force de grignotages".

### Rattrapage plutôt que l'indexation

Face à une direction patronale qui soutenait ne pouvoir outrepasser d'aucune façon, si ce n'est pas un "réaménagement intérieur", le maximum de \$0.70 et de \$0.50 précédemment proposé comme offre finale, M. Thibault a dit que la partie syndicale n'avait qu'un choix à faire.

Et ce choix, c'est que les grévistes pouvaient maintenir leur détermination d'exiger l'indexation, avec la perspective d'un très long conflit, parce que la compagnie refusait d'accéder à cette demande impliquant une fluctuation de coût de revient.

Ce qu'il lui fallait absolument éviter pour faire concurrence aux grandes multinationales, à titre de jeune entreprise cherchant à pénétrer le marché de la fabrication de trains rapides, au secteur du transport en commun, lui a-t-on affirmé.

Par contre, le représentant syndical a fait état que l'objectif premier des syndiqués, chez Bombardier, de La Pocatière, consistait à combler un écart salarial, eu égard à une

moyenne provinciale de \$6.22, dans ce genre d'industrie lourde, au Québec, et la moyenne de \$5.40, à La Pocatière.

Selon la proposition salariale finalement acceptée par l'employeur et entérinée par les grévistes, hier, l'augmentation générale de première année passera de \$0.70 à \$0.75, tandis que celle de la deuxième année est maintenue à \$0.50.

Toutefois, des hausses horaires additionnelles de \$0.09, \$0.08 et \$0.05 ont été consenties, par surcroît, aux employés des classes respectives suivantes: les manoeuvres, les ouvriers spécialisés et les magasiniers.

Dans les circonstances, le salaire moyen s'élèvera à \$6.20 dès cette année, chez Bombardier, à La Pocatière, et le "rattrapage visé sera atteint", a notamment souligné le représentant de la CSN, M. Thibault.

Invité à donner son appréciation, le président du syndicat, M. Lionel Dubé, a remarqué que "ça lui semblait avoir du bon sens à plein". Il a signalé que dans les circonstances, il fallait opter entre un risque que la compagnie n'offre rien d'avantage, après un long conflit de travail, ou

recommander l'acceptation, dans ce genre d'industrie lourde, avec le comité de négociation patronal.

### Retour au travail

Suite à leur acceptation de la contre-proposition patronale, les employés de Bombardier ont également voté, cette fois à main levée et à la quasi-unanimité, une résolution prévoyant que la levée des lignes de piquetage et la reprise du travail n'auront lieu qu'après la signature du nouveau contrat de travail et une entente sur le protocole de retour au travail.

Hier soir, les deux parties patronale et syndicale ont confirmé au SOLEIL que ces conditions avaient été satisfaites, et que le retour au travail devait s'effectuer ce matin, à 7h30.

Toutefois, conformément

aux prévisions de l'entente, une certaine d'employés ne seront rappelés au travail que lundi prochain, tandis que les grévistes "partis à la chasse" auront 48 heures, ou jusqu'à mercredi, pour rentrer à l'usine.

Du côté patronal, le directeur du personnel, M. Gaëtan Tessier, s'est déclaré "très satisfait du règlement", mais n'a pas voulu en dire davantage, hier soir, en précisant toutefois que la compagnie fera connaître son appréciation de façon plus complète, dans un communiqué de presse qui sera émis demain.

**CHALET A VENDRE**  
à Stoneham  
Face aux pentes de ski,  
habitable à l'année.  
651-0314

MONUMENTS ... CONSULTEZ

J.L. THÉRIAULT & FILS LTÉE.

710, 1<sup>re</sup> av., QUÉBEC. Tél.: 524-1561

LES SPECIALISTES DU MONUMENT AU QUÉBEC

Gouvernement du Québec

## AUDIENCES PUBLIQUES

sur le projet d'autoroute 440  
(Battures de Beauport)

Des audiences publiques, convoquées par le ministre délégué à l'Environnement du Québec, Monsieur Marcel Léger, se tiendront:

- les 10, 11 et 12 octobre de 19 heures à 23 heures
- à la salle Barbeau-Castor du restaurant La Bastogne, 350, boulevard Sainte-Anne, Beauport

le 10: présentation du ministère des Transports du Québec (le maître d'oeuvre des travaux de l'autoroute) et des organismes invités;

le 11: présentation des mémoires par les groupes ou les individus déjà inscrits;

le 12: interventions libres des citoyens qui n'auront pas présenté de mémoire; le temps d'intervention sera reparté selon le nombre d'intervenants.

pour d'autres renseignements, contacter  
les Services de protection  
de l'environnement à **643-7447**

# éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur: Jacques-G. Francoeur  
 Président et directeur général: Paul-A. Audet  
 Rédacteur en chef et Éditeur adjoint: Claude Beauchamp  
 Directeur de l'information: Claude Masson  
 Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin  
 Directeur de l'édition: Marcel Pépin

## Le second souffle des collèges du Québec

Il a sûrement fallu du courage au ministère de l'Éducation du Québec pour ne pas succomber à la tentation de retoucher sérieusement sa structure intermédiaire d'enseignement général et professionnel avant qu'elle ait franchi le cap de ses premières dix années d'existence.

Le CEGEP, que le ministre Jacques-Yvan Morin qualifiait de "charnière essentielle entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur" en proposant hier un nouveau départ pour l'enseignement collégial, a créé tellement de controverses et soulevé tellement d'opposition depuis sa création en 1967 qu'on aurait pu être facilement enclin à tenter des replâtrages à la sauvette.

Toutefois, les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec ont fait l'objet d'une évaluation systématique qui se traduit aujourd'hui par un projet de réforme de ce réseau de 46 collèges où le nombre d'étudiants est passé de 58,000 en 1967 à 134,000 en 1977.

La nouvelle étape proposée par le ministère de l'Éducation a le mérite de ne pas tout chambarder mais plutôt de proposer des mesures destinées à mieux équilibrer l'enseignement en fonction des besoins socio-économiques de la collectivité qui, au Québec comme ailleurs, est en période de mutation accélérée.

L'approche est sage et progressiste. Au lieu de faire table rase, le ministère de l'Éducation confirme le bien-fondé de la recommandation de 1963 de la Commission Parent qui proposait la formule du CEGEP. Après dix ans, le ministre s'en déclare satisfait et annonce sa ferme volonté de le maintenir. Voilà qui rassurera bien des parents, fatigués des grands dérangements.

Il y apporte toutefois des aménagements pédagogiques essentiels qui permettront de parfaire les connaissances générales des étudiants avant leur entrée sur le marché du travail ou à l'université, en imposant notamment des cours obligatoires de mathématiques, de civilisation québécoise, d'économie et d'arts pour tous.

Ces propositions plairont à tous ces nostalgiques des bonnes années du cours classique qui voyaient, presque les larmes aux yeux, la culture se perdre dans les méandres des cours d'informatique ou de chimie.

Cette nostalgie n'était d'ailleurs pas sans justification. Même si le CEGEP a jusqu'ici offert des cours de philosophie et de langue maternelle aux étudiants, plus d'un parent, plus d'un enseignant et plus d'un employeur ont constaté la faiblesse des moyens d'expression linguistique et intellectuelle des cégepiens, au seuil de leur vie adulte.

La crise de l'éducation n'étant pas le fait unique des Québécois à l'heure actuelle (les Américains connaissent les mêmes problèmes), il ne faudrait pas tomber dans la facilité de conclure que nos systèmes d'enseignement ont totalement failli. Il faudrait plutôt imputer à l'explosion des communications électroniques et à la puissance insoupçonnée des moyens informatiques une partie des problèmes de stagnation intellectuelle des adolescents.

Afin de rattraper la technologie, on a fait l'erreur de spécialiser trop vite ces jeunes cerveaux, les préféraient avant de leur avoir inculqué ces précieuses bases de connaissance universelle que sont les langues, la géographie, la littérature, l'histoire des civilisations et de l'art.

Le ministre de l'Éducation constatait hier, dans son message de présentation des modifications proposées, qu'il est temps de s'appuyer sur une conception plus humaniste de la formation des jeunes, rejoignant par là la philosophie de son Livre blanc sur le développement culturel.

En fait, la déclaration ministérielle met en lumière, l'erreur des jeunes civilisations qui ont cru que la formation des jeunes pouvait se réaliser sans cet humanisme sur lequel se sont bâties les plus riches civilisations.

La volonté de rétablir l'équilibre est bien là toutefois, sur papier ministériel. Mais il faudra compter sur la collaboration essentielle des enseignants québécois à qui le gouvernement propose une politique de perfectionnement et des moyens d'accroître l'innovation pédagogique.

Pour les étudiants, l'État crée des mécanismes de participation à la vie du collège, en même temps qu'une décentralisation de l'activité collégiale. Ces mesures devraient logiquement rendre le CEGEP plus agréable à vivre. Seule l'expérience le démontrera.

Autre initiative intéressante: offrir l'éducation collégiale gratuitement aux adultes, dans un premier pas vers une politique globale de l'éducation des adultes, ce qui laisse présager quelques négociations ardues entre Ottawa et Québec.

Enfin, intitulé "Les collèges du Québec", le document gouvernemental donne le goût de rayer du vocabulaire québécois ce très bizarre mot "CEGEP" aux relents tumultueux. On pourrait parler de collège bien simplement.

Monique PAYEUR

## Au sujet d'un grave échec

Les mémoires que présentent, cette semaine, les représentants de Radio-Canada au CRTC, pour le renouvellement des licences d'exploitation des réseaux, révèlent un lamentable échec en ce qui concerne les efforts qui ont été tentés pour accroître le contenu canadien et améliorer la qualité des émissions de télévision des secteurs public et privé.

Les chiffres sont là: les anglophones consacrent les trois quarts de leur temps à écouter des émissions étrangères, surtout américaines. Assez loin derrière eux, au cours des années passées, les francophones se rapprochent. Ils prennent la moitié de leur temps à écouter des émissions étrangères, surtout américaines.

Bilan global, une nette désaffection des auditoires à l'égard des émissions canadiennes, c'est-à-dire conçues, préparées et produites au Canada. Le président de Radio-Canada, Al Johnson, lève les bras au ciel et se plaint du fait que, si le Parlement se met à couper les budgets, on ne pourra plus rien faire pour atteindre l'objectif fixé par la loi sur la radiodiffusion, soit de "sauvegarder, enrichir et raffiner la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada".

Il propose, d'autre part, nombre de solutions: majorer sensiblement les budgets de Radio-

Canada, restreindre par législation les canaux par lesquels proviennent les émissions américaines, interdire pour les cinq ou six prochaines années la télévision à péage, obliger les stations privées à canadianiser davantage le contenu de leurs émissions aux heures de pointe.

Un beau programme, certes, mais irréaliste sur les bords. D'ailleurs, en le proposant, M. Johnson ne fait que remplir sa tâche et n'ignore pas, plus que quiconque, que les masses de gros sous, la contrainte et la coercition ne suffiraient pas et ne suffiront jamais à effacer le cachet historique dont nous sommes affublés.

Quelles que soient la vigueur et l'intensité de leur culture respective, les Canadiens sont américains dans le sens où leur comportement et leurs attitudes, leur façon de penser et de vivre, bref, leur existence quotidienne se trouvent inéluctablement influencées par le mode d'existence du géant voisin.

Même si, au surplus, nous nous avérons des champions de consommation de TV et que nous possédons à cet effet les moyens parmi les plus sophistiqués et les plus raffinés au monde, cette influence se ferait sentir par tout autre biais si on se contentait illusoirement de couper les robinets des canaux américains, de compartimenter l'identité canadienne en vase clos,

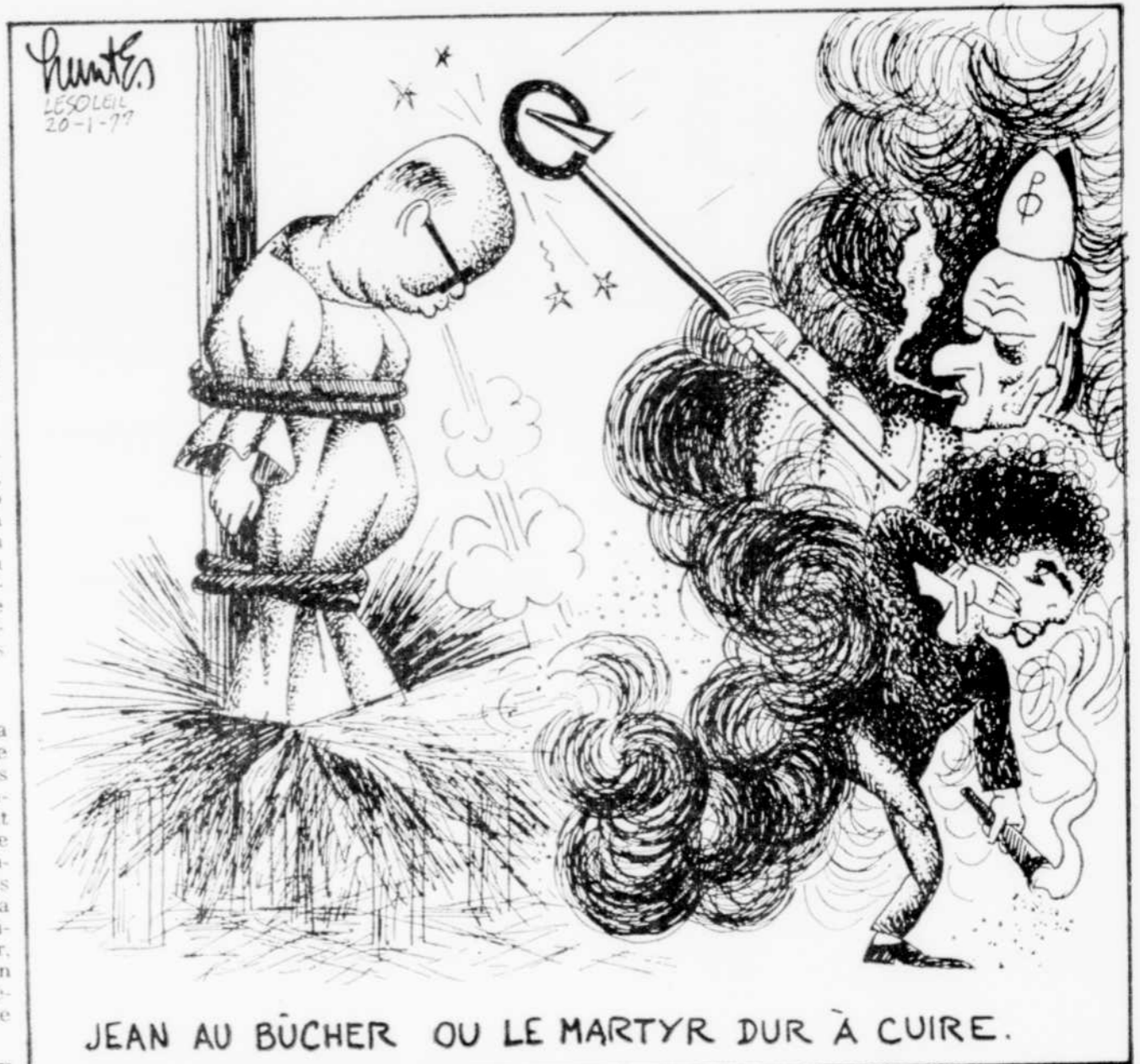
comme si ce que nous appelons la culture pouvait avoir une seule et unique dimension.

Le fait est qu'à cause de son envergure et de son magnétisme, à cause de son influence et de son poids, la culture américaine ne peut naturellement qu'envahir le champ de la nôtre, la pénétrer, la compléter, voire l'enrichir. Et il n'est pas néfaste qu'il en soit ainsi.

Mais, par contre, cela le deviendrait si, tombant dans un fatalisme, qui nous est hélas parfois trop commun, nous nous disions que la situation est inéluctable et qu'on ne peut rien contre elle. Au contraire, elle constitue un stimulant et un défi quotidiens. Elle ne s'inscrit pas surtout, comme certains l'affirment, dans un processus unilatéral.

Cela dit, le rôle et, surtout, la responsabilité de la télévision et de tous les autres moyens techniques dont on dispose pour "démocratiser la culture" s'en trouvent d'autant accrues. Pour ce faire, il ne suffit pas d'étendre la consommation de biens culturels à un plus large public: il faut rendre la production accessible à tous, aiguiller le désir et la capacité de créer, cela, dans le sens où ce que l'on appelle "culture" demeure fondamentalement un mode quotidien de penser et de vivre.

Paul LACHANCE



## point de vue

### Trudeau n'échappera pas à la vague de changement

par Richard Gwyn

"La vie n'est pas rose pour les partis au pouvoir", disait récemment le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, au cours d'une rencontre avec un groupe de journalistes convoqués afin de parler des affaires étrangères mais qui ont plutôt abordé les nombreux problèmes politiques du gouvernement.

La remarque du ministre était juste en effet: les temps sont durs pour les partis au pouvoir et cela partout. Les citoyens sont mécontents, inquiets et frustrés. En signe d'expiation, ils sacrifient sur l'autel du Dieu de l'Économie les têtes dirigeantes de leurs gouvernements. Partout.

La règle est devenue inflexible, autant dans des petits pays comme le Danemark que dans les grands, comme les États-Unis. En Suède, un gouvernement qui fut 44 ans au pouvoir est défait en 1976, alors que l'Inde et Israël se sont débarrassés de pouvoirs exécutifs en place depuis près de 30 ans. Le premier ministre britannique James Callaghan aurait rejoint le clan des

vaincus s'il avait déclenché des élections cet automne et il est à peu près sûr que le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt sera défait avant la fin de la présente année.

Quant aux exceptions, elles confirment la règle: les administrations française et italienne restent en place seulement parce que l'alternative est communiste.

Quant aux Canadiens, ils ont suivi la tendance internationale. D'abord en 1975, la Colombie-Britannique, puis le Québec, suivi du Manitoba et, tout dernièrement de la Nouvelle-Écosse. Les deux gouvernements qui ont survécu jusqu'ici à la marée sont demeurés en place par chance. À l'Île-du-Prince-Édouard, M. Alex Campbell l'emporta par un siège contre un adversaire de 64 ans et le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, reste en poste parce que l'opposition est divisée.

#### Libéralisme?

De ces observations, une constante émerge de toute évidence: en politique aujourd'hui,

il vaut mieux être à droite pour jouer gagnant.

À l'étranger, la Suède, le Danemark, l'Inde, Israël, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont tous élu des gouvernements de droite. La Grande-Bretagne et l'Allemagne feront probablement de même bientôt. Le démocrate Jimmy Carter représente l'exception mais uniquement parce qu'il a fait campagne contre la bureaucratie de Washington.

Dans ce pays, la Colombie-Britannique et le Manitoba ont marqué le retour vers la droite, alors que la Nouvelle-Écosse a deviné vers le centre. En Saskatchewan, le conservateur Dick Colver, un politicien tellement à droite que le premier ministre du Manitoba Sterling Lyon ne lui va pas à la cheville, a une chance sur deux de battre le dernier des néo-démocrates, le premier ministre Allan Blakeney. Québec, toujours la province pas comme les autres, demeure l'exception ayant élu le gouvernement social-démocrate du Parti québécois à la place de libéraux conservateurs en 1976.

Toute aussi évidente est la seconde constatation à faire sur ces mutations politiques. Une fois que le peuple a décidé de changer sa brassée de gouvernants, il lui importe peu de connaître le calibre des nouveaux élus. Des cerveaux puissants, comme Indira Gandhi, sont partis et d'autres, comme Helmut Schmidt, partiront. Au Manitoba, l'ex-premier ministre Ed Schreyer était plus populaire que son successeur Lyon. En Nouvelle-Écosse, le premier ministre défait Gerald Reagan avait au moins autant de charisme personnel que son fade adversaire, le conservateur John Buchanan.

#### À droite

On peut ajouter à ces commentaires, une troisième dimension. Le "libéralisme" est devenu un mot à rejeter du vocabulaire politique, comme le fut le "continentalisme" il y a dix ans. En dehors d'Ottawa, il faut un microscope pour déceler un gouvernement libéral dans ce pays et c'est à l'Île-du-Prince-Édouard.

L'application de ces constatations sur le plan fédéral amène

une conclusion évidente. Le premier ministre Trudeau pourrait être sur son départ, non parce que les électeurs canadiens estiment qu'il a échoué à trouver les remèdes à l'économie malade et à l'unité canadienne en difficulté ou parce que M. Joe Clark ferait un meilleur premier ministre, mais tout simplement parce que, pour eux, M. Trudeau a tenu les rênes du pouvoir assez longtemps.

Le changement pour le changement apparaît donc comme une philosophie irrationnelle et elle l'est effectivement. Mais l'instinct qui soutient un tel choix émane de la simple logique qui veut qu'une nouvelle administration, même si elle n'est pas meilleure que la précédente, fera des efforts supplémentaires pour paraître meilleure.

#### Sans rancune

Après sa défaite, M. Gerald Reagan fit la remarque suivante: "Dans notre système de gouvernement, quand le peuple décide de donner une chance à une autre formation politique, il le fait sans rancune."

La rancœur qui s'exerce

actuellement contre la personne même du premier ministre Trudeau est devenue une force auto-générée et destructive chez les politiciens fédéraux. En voulant à Trudeau est également devenu pour les Canadiens en général une manière facile de se décharger de leurs responsabilités personnelles face aux problèmes nationaux.

En retardant l'élection jusqu'à l'extrême limite, le premier ministre donne davantage prise à cette rancœur. Il a refusé aux Canadiens l'occasion d'extérioriser leurs griefs et leur anxiété et, par conséquent, leur enlève une chance de s'en libérer.

Dans notre système politique où les gouvernements ne sont pas idéologiques, on remplace une équipe par une autre, au lieu d'entreprendre des débats de fond sur les politiques économiques et l'inflation. C'est ce qui se produit en Suède, en Australie, en Grande-Bretagne, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse et c'est probablement ce qui arrivera bientôt aussi à Ottawa.

(Toronto Star Syndicate)

# Les CEGEP sont un bien public

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a rendu publique au cours de la journée d'hier, une importante étude portant sur les Collèges d'enseignement général et professionnel. Nous publions de larges extraits du chapitre consacré aux "idées directrices du renouvellement" de ce document intitulé "Les collèges au Québec. Nouvelle étape. Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP." Les sous-titres sont du SOLEIL.

Une conclusion s'impose: à l'heure où les CEGEP sont appelés à jouer, dans des conditions extrêmement difficiles, le rôle pédagogique irremplaçable pour lequel ils ont été créés, l'important est d'analyser en profondeur leur spécificité et, en les situant exactement dans l'économie de notre système d'éducation, de comprendre par quelle stratégie ils seront capables de donner leur plein rendement et d'étendre leur action.

C'est dans cette perspective et avec cette conviction que le gouvernement entend énoncer les idées directrices, les lignes de force, du développement de l'enseignement collégial au cours des prochaines années, en dégageant une stratégie globale de relance axée sur trois priorités: d'une part, respect des droits de l'étudiant; d'autre part, renforcement des responsabilités locales; enfin, large accueil réservé à la collectivité.

Le principe fondamental qui guide le gouvernement est le suivant: les collèges publics sont au service de la nation, laquelle est constituée, à ce niveau, des étudiants. Le collège existe avant tout pour eux. C'est le lieu où ils sont en âge d'effectuer une première synthèse de leurs connaissances et des valeurs qu'ils se donnent. Cette étape de la formation de l'étudiant est généralement la dernière où il jouit d'une disponibilité psychologique presque totale; pour lui, ces deux ou trois années sont cruciales.

Aussi, le gouvernement estime-t-il que tout étudiant a des droits: droit de bénéficier des ressources pédagogiques nécessaires à sa formation, y compris la présence et l'attention de ses maîtres; droit à des cours conformes au programme officiel quant au contenu et à la durée et dont il connaît à l'avance le plan; droit d'être informé des méthodes et critères selon lesquels ses connaissances seront jugées; droit de recevoir ses résultats dans les délais prévus et de se voir décerner le diplôme d'études collégiales qu'il mérite; plus généralement, droit à un enseignement de qualité: ce qui inclut la plupart des autres droits ou en assure davantage le respect.

## Droit à un enseignement de qualité

Sans doute, conscients de leurs responsabilités et de leurs lacunes, sensibles aux pressions de l'opinion publique, les milieux collégiaux ont-ils déjà donné la preuve qu'ils étaient disposés à mettre en oeuvre les moyens de stimuler et d'encadrer la recherche de cette qualité. Pensons, par exemple, à l'éventail des outils d'enseignement qui servent à l'organisation pédagogique de la classe, du département ou du collège, tels les plans d'études détaillés, les bibliographies, les cahiers d'exercices ou de laboratoire, les notes de cours rédigées et publiées par les professeurs, les travaux et les examens. Pensons aussi aux rapports fournis par l'opération RELANCE qui, chaque année, font le point sur le taux de placement des étudiants et sur leur "taux de satisfaction" à l'égard de leurs études, et qui évaluent la corrélation entre celles-ci et le type d'emploi occupé. À quoi s'ajoutent les jugements portés par les employeurs et les universités — et qui, dans l'ensemble, sont plutôt positifs. Aussi, en proposant, pour le renouvellement de l'enseignement collégial, une amélioration de qualité — ce qui est une sorte de panacée — le gouvernement entend-il non pas se substituer aux CEGEP, mais s'inscrire dans leur dynamisme propre, sans se décharger pour autant de ses responsabilités personnelles.

Car, conscient du caractère exceptionnel de cette priorité, le gouvernement estime essentiels deux moyens qui en assureront la recherche: l'un portant sur l'enseignement effectivement donné, soit un système d'évaluation; l'autre pouvant garantir à la source une formation de base, et c'est la formation dite fondamentale.

Touchant un système d'évaluation, notons qu'on a beaucoup parlé de ce sujet ces dernières années et selon des perspectives fort variées. Cette diversité n'est pas toujours étrangère aux querelles d'écoles qui passionnent surtout les spécialistes, mais on peut dire qu'elle a aussi contribué à rendre de plus en plus de gens conscients de la complexité de l'opération.

En fait, l'évaluation en éducation recouvre de multiples réalités: évaluation des établissements, de l'enseignement, des programmes, de l'apprentissage des étudiants. L'évaluation des établissements et de l'enseignement qu'ils dispensent permet à la population de savoir si les établissements s'acquittent bien de leurs tâches et assurent à la clientèle de toutes les régions des services éducatifs de valeur. L'évaluation des programmes vise à vérifier si les programmes atteignent exactement leurs fins; elle permet de préciser les améliorations, ajustements ou modifications exigés par les circonstances. Enfin, l'évaluation de l'apprentissage des étudiants permet de savoir dans quelle mesure les objectifs d'un cours ou d'un programme ont été atteints, et établit les bases objectives de la délivrance des diplômes, en plus d'être elle-même un instrument pédagogique de l'apprentissage.

Que ces diverses formes d'évaluation soient nécessaires à la bonne marche d'un système scolaire, on peut l'affirmer sans longue discussion. Les difficultés surgissent plutôt quand on veut déterminer qui est responsable de quelle évaluation. C'est ici que s'impose une vision organique de l'école. On retiendra tout d'abord, comme allant de soi, que chaque intervenant doit évaluer ce qu'il fait: on parlera d'auto-évaluation de l'établissement, de l'administration, du professeur, de l'étudiant, du concepteur de programmes. Mais, du même souffle, on affirmera aussi la nécessité d'offrir des services d'évaluation, qui, tout en étant facultatifs, seront conformes à des normes publiques, et offerts par des instances elles-mêmes responsables devant des autorités plus larges: par exemple, un organisme indépendant et jouissant d'une crédibilité incontestée, pour l'évaluation des établissements et de l'ensemble de leurs pratiques, des commissions compétentes et reconnues, dans le cas des programmes; la direction pédagogique (institutionnelle et départementale), dans le cas des professeurs et de leur enseignement; le professeur et un groupe de professeurs, dans le cas du travail de l'étudiant.

Le gouvernement se propose donc de stimuler une pratique concertée de l'évaluation dans les CEGEP. À cette fin, il encouragera et soutiendra les efforts d'évaluation et d'analyse auxquels se livrent actuellement plusieurs établissements collégiaux; il travaillera lui-même à l'établissement d'indices de qualité susceptibles de faciliter des entreprises d'auto-évaluation. Celles-ci demeurent le ferment le plus efficace et le plus



durable de toute cette politique. Les États qui l'ont oublié et qui se sont lancés dans des interventions autoritaires ont presque toujours miné cela même qu'ils voulaient édifier: il n'est donc pas question de négliger ces leçons et de considérer comme secondaires ou idéalistes les démarches d'auto-évaluation que maints collèges ont solidement amorcées depuis quelques années.

Le gouvernement est, de plus, d'avis qu'il faut mettre à la disposition de l'enseignement collégial des mécanismes optionnels d'évaluation, tant en ce qui concerne celle des établissements et de leur enseignement qu'en ce qui touche celle des étudiants et des programmes d'études. Sans doute n'a-t-il pas l'intention de s'instituer garde-chiourme en la matière, mais il estime devoir offrir aux CEGEP qui voudront s'en prévaloir des services d'évaluation, sans lesquels l'égalité des chances demeure un leurre.

## "Formation fondamentale"

À la source, la qualité de l'enseignement sera d'autant mieux assurée que les collèges attacheront plus d'importance à la formation générale ou, si l'on veut, fondamentale, de leurs étudiants.

Parler de "formation fondamentale", c'est évoquer des apprentissages qui favorisent le développement intégral de la personne et qui sont nécessaires à toute activité humaine pleinement assumée. Ces apprentissages sont d'ordre intellectuel (maîtrise des langages humains) — et au premier chef, de la langue maternelle —, jugement, rigueur de pensée, capacité d'analyse critique, de synthèse, créativité, réflexion sur l'homme et la société, d'ordre affectif et social (capacité de communiquer, autonomie personnelle, sens des responsabilités, conscience sociale, développement d'un système de valeurs personnelles) ou d'ordre physique (hygiène, condition physique, respect du corps). Il est vrai que ces apprentissages ne sont pas du ressort exclusif du niveau collégial, mais on s'attend à ce que le collège les développe davantage que les précédents, tout en tenant compte de l'âge et de la formation acquise.

Les implications concrètes d'une telle orientation sont multiples et touchent autant les programmes que la vie étudiante.

Elles concernent d'abord le noyau des cours communs et obligatoires. Lors de la réforme de 1967, des raisons historiques, culturelles et pratiques tout à la fois, avaient milité en faveur du choix de la langue et de la littérature, de la philosophie et de l'éducation physique comme disciplines obligatoires pour tous. Plusieurs groupes, représentant parfois des intérêts très divers, ont suggéré de revoir cette liste pour l'améliorer, l'augmenter ou la réduire. La plupart de ces critiques reposent sur des visions incomplètes et contestables. Outre que des modifications radicales de ce tronc commun sont difficilement praticables, elles ne s'imposent pas avec évidence, du moins pour l'instant. Loin de traduire de nouveaux consensus, les propositions qui ont été et sont encore avancées semblent, au contraire, le signe bien tangible de ce pluralisme culturel qui bat en brèche l'idéal de la "tête bien faite" ou de "l'honnête homme". Les faits montrent plutôt que le modèle unique auquel devraient participer tous les citoyens cultivés est constamment remis en question et se réduit au fond à un dénominateur plus étroit ou qui demande à être plus strictement défini.

La langue et la littérature, la philosophie et l'éducation physique font toujours partie de ce dénominateur et, même si le contenu qu'on leur donne et la façon dont on les enseigne doivent à l'occasion être révisés, la place que ces disciplines occupent dans les programmes mérite d'être maintenue et confirmée: elles inculquent, en effet, aux diplômés des collèges des habitudes de pensée et de vie, certains modes de réflexion et de communication, qui doivent être considérés comme essentiels au mieux-être individuel et collectif de tous les Québécois.

## Connaissance de l'économie

Dans le même esprit, le gouvernement pense qu'il faut augmenter légèrement cette liste, pour offrir dorénavant à tous les étudiants du niveau collégial une meilleure connaissance des principales institutions sur lesquelles est fondée la société québécoise, les familiariser avec les problématiques et les facteurs historiques qui ont donné à ces institutions la forme que nous leur connaissons. Les instruments indispensables à une meilleure connaissance de l'économie du Québec. Le gouvernement croit que ces compétences se situent d'emblée au-delà de tous les pluralismes et, comme telles, font partie intégrante de cette formation fondamentale caractéristique du niveau collégial et du tronc commun qui lui fournit son assise.

L'autre série d'implications de cette orientation pédagogique concerne les concentrations préuniversitaires et les spécialisations professionnelles. Dans le cas des

concentrations en sciences pures et appliquées et en sciences de la santé, l'option pour la formation fondamentale exigera qu'on se déleste encore davantage des préalables universitaires pour initier plutôt l'étudiant aux fondements dont on a déjà parlé. Dans le cas des concentrations en sciences humaines, c'est beaucoup moins des préalables universitaires qu'elles devront se libérer que des impasses de l'émission et du papillonnage. Un apprentissage des connaissances de base exigera à la fois qu'on introduise plus de

cohérence dans ces programmes et qu'on formule des contenus moins parcelaires et moins spécialisés, de manière que le candidat aux sciences humaines soit, lui aussi, préparé de façon ordonnée au monde du savoir qu'il a choisi. Enfin, ce qui touche les spécialisations professionnelles appellera, selon les cas, de très nombreuses nuances. De manière générale, l'unité de ces programmes est assez nettement commandée par la nature même de la technique en question. Mais il y a lieu de se demander si certains programmes ne pourraient être regroupés et comporter un tronc commun de cours.

Une dernière série d'implications qu'entraîne une formation fondamentale touche les cours complémentaires. Selon le Document d'Éducation Numéro 3, publié par le ministère de l'Éducation en 1967, les matières complémentaires devraient offrir à l'étudiant "la possibilité d'entrer en contact avec un univers de connaissances que ses études antérieures ne lui ont pas permis d'explorer suffisamment ou que son orientation ultérieure ne lui permettra pas de rencontrer par la suite". L'objectif des cours complémentaires demeure extrêmement valable, et chacun des programmes de l'enseignement collégial devra continuer à proposer à l'étudiant un éventail de cours qui lui permettront d'explorer ou d'approfondir des domaines du savoir moins intimement liés à la spécialisation ou à son orientation de base.

Le gouvernement estime toutefois que les cohérences et les exigences qu'il veut introduire graduellement au sein des programmes demandent qu'on resserre ou qu'on oriente davantage certains choix de matières complémentaires, tout en soulignant que ces cours doivent continuer à assurer un élément plus gratuit, qui lui semble faire partie intégrante de toute formation fondamentale.

Depuis dix ans, l'expérience a permis d'évaluer les avantages et les inconvénients de l'organisation juridique donnée aux CEGEP lors de leur création. De l'avis du gouvernement, les bénéfices de la décentralisation l'emportent nettement sur ces écueils; il ne paraît donc pas opportun de remettre en cause le principe selon lequel l'État, tout en gardant la responsabilité générale d'un service public, en confie l'administration à un organisme doté d'une certaine autonomie.

Certes, il est parfois malaisé de concilier le respect et l'affermissement de l'autonomie locale avec les exigences d'un réseau national intégré d'établissements, mais les points de friction résultent davantage du fonctionnement des mécanismes mis en place, ou de leur absence, que de l'affrontement des principes mêmes, qui ne sont contradictoires qu'en apparence. L'amélioration du système permettra, de l'avis du gouvernement, de rendre complémentaires, et les principes et les institutions. La décentralisation demeure, en effet, le moyen le plus apte à répondre aux besoins locaux et régionaux du Québec, encore qu'il faille s'assurer que la collectivité obtient partout les services de qualité auxquels elle a droit. Aussi, le gouvernement sera-t-il amené à préciser le régime administratif et financier des collèges, ainsi que l'organisation générale du réseau, comme on l'exposera dans la IIIe partie, de façon que devienne plus efficace le fonctionnement des établissements et que soient mieux conciliés les besoins d'autonomie et les exigences de la collectivité.

Cette réflexion sur les responsabilités pédagogiques et administratives serait bien incomplète si elle n'embrassait la question du partage des pouvoirs à l'intérieur même des collèges. Les dernières années y ont vu la montée de forces nouvelles: les enseignants se sont donné des syndicats vigoureux et actifs. L'impact de ce phénomène social sur les organismes chargés de la gestion administrative et pédagogique des CEGEP a été considérable.



M. Jacques-Yvan Morin a proposé une réforme des CEGEP.

Créé à l'origine pour favoriser la gestion communautaire de chaque collège, avec les concours des étudiants, des professeurs, des parents, des représentants du milieu et des directeurs de l'établissement, le Conseil d'administration a vu son rôle remis en question. Dans plusieurs établissements, le partage des responsabilités a cédé le pas à des rapports de force. Aussi, lorsqu'ils ne quittent pas le Conseil d'administration, de guerre lasse, certains membres recommandent-ils d'exclure de cet organisme les enseignants, les étudiants ou tout personnel à l'emploi du CEGEP.

## Participation à la gestion

Le gouvernement n'est pas de cet avis. Dans une société dont le pluralisme va croissant, la participation à la gestion des services publics constitue assurément une démarche semée d'embûches, mais qui demeure essentielle. C'est la seule qui soit conciliable avec l'idée que le gouvernement se fait de la démocratie et avec la décentralisation qu'il entend instaurer dans l'administration des services publics. C'est également la seule façon d'esquiver les inconvénients de la technocratie et de créer collectivement des institutions locales qui correspondront de plus en plus aux vœux de la population.

Pas plus que dans la société en général, la question du partage des pouvoirs ne saurait être éludée dans les collèges. Il n'existe pas de société sans pouvoir, et il faut accepter par conséquent les problèmes que cette nécessité entraîne comme des faits sociaux spontanés, où l'on doit tenter d'intégrer le plus fidèlement la volonté de la majorité. La société québécoise, où régnait il n'y a pas si longtemps l'unanimité que l'on sait, fait depuis quelques années l'apprentissage du pouvoir en même temps que celui du pluralisme; de surcroît, certaines attitudes dogmatiques de jadis ont subsisté sous des formes nouvelles, parfois aux antipodes des anciennes. Tous les citoyens, et plus particulièrement ceux qui choisissent de participer activement à la chose publique, doivent s'attendre à se heurter à ces réalités. Qui dit participation aux décisions, dit pouvoir.

En conséquence, si le gouvernement n'a pas l'intention de modifier fondamentalement la composition du Conseil d'administration des collèges, il veillera à élargir davantage la consultation qui précède la nomination des représentants du milieu socio-économique et à s'assurer que les autres membres — parents, étudiants et enseignants — sont pleinement représentatifs des groupes qui les délèguent au Conseil. Ainsi peut-on espérer que, pour les membres du Conseil, certaines situations d'affrontement évolueront vers la plus grande interaction, fondée sur un véritable rapport de pouvoir, et non sur l'usage de la force.

Assurément, le renforcement des responsabilités administratives locales, le renouvellement de l'enseignement collégial permettra aux CEGEP, plus sûrs de leurs moyens, de réaliser la troisième priorité gouvernementale, c'est-à-dire d'ouvrir largement leurs portes aux adultes et de jouer pleinement leur rôle dans leur milieu.

Maintenant qu'ils sont solidement établis et qu'ils ont pratiquement achevé leur phase d'expansion, les CEGEP doivent être invités à accueillir plus généreusement, en assouplissant leurs structures, ces milliers de citoyens qui ont payé de leur travail la construction et l'entretien du réseau collégial. Nombreux sont encore au Québec les adultes qui ont besoin de recyclage et de perfectionnement personnel ou professionnel, ou qui aspirent toujours au "collège de la seconde chance". Au moment où les CEGEP seront moins occupés, en raison de la dénatalité, par des clientèles "jeunes", dites "régulières", ils pourront se consacrer davantage à l'éducation des adultes et mettre ainsi à la disposition du public leurs ressources éducatives considérables.

## Éducation permanente

Bien plus, c'est le projet d'une véritable éducation permanente, que les CEGEP devront contribuer à mener à bien. Leur structure juridique ainsi que leur insertion au sein des communautés locales et régionales les habilite à être les pierres angulaires de cette éducation. Aucun groupe, il est vrai, pas plus un établissement scolaire qu'une institution d'un autre type, ne saurait prétendre monopoliser l'exécution de ce projet, d'autant que l'éducation permanente vise précisément à rendre chacun, individuellement et collectivement, maître de son avenir grâce aux ressources éducatives de son milieu. Mais il reste que les CEGEP pourraient jouer un rôle capital de leadership et de stimulation dans l'instauration d'une authentique "cité éducative", à laquelle le gouvernement entend consacrer une étude plus complète au cours de l'année prochaine. Serait aussi réaffirmé cet aspect majeur de la mission des CEGEP: être, dans leur communauté respective, des centres de rassemblement, de rayonnement et de ressourcement éducatif, des fermiers d'enrichissement socio-culturel.

Cette vocation de stimulation régionale devrait aussi prendre la forme d'un engagement plus vigoureux dans l'essor technologique du Québec. Cette action, on s'en rend compte de mieux en mieux, va nécessiter certains choix et certaines concentrations. D'où l'on est amené à penser que les programmes professionnels des CEGEP constitueraient ici un important facteur de progrès, autant en formant des centres spécialisés dans des régions propices qu'en donnant plus d'appui à des initiatives issues du milieu.

Le gouvernement se propose, enfin, d'encourager les CEGEP à développer leurs services généraux à la collectivité.

Sur ce terrain, avouons-le, les réalisations ont été jusqu'ici plutôt modestes. Alors que l'éducation aux adultes compte déjà à son actif une gamme variée de cours crédités et d'activités de formation socio-culturelle, les initiatives de services à la collectivité sont encore embryonnaires. Ce qui s'explique aisément, autant par l'ampleur des autres défis qu'il y avait à relever dans le passé que par la difficulté de diagnostiquer les besoins réels et de définir les services pertinents.

Pour l'ensemble du réseau collégial, cette volonté de promotion collective sera elle-même, d'ailleurs, un principe de recherche et de développement. Car, de par leur nature, ces services à la communauté ne pourront se définir uniformément pour tout le territoire québécois. Il appartiendra à chaque collège de découvrir, pour et avec la communauté où il s'intègre, dans quelles voies il serait opportun de s'engager. Mais, dans chaque cas, l'objectif fondamental consistera à mettre à la disposition des collectivités intéressées les ressources des collèges, à la faveur d'assouplissements administratifs, d'une large consultation avec ces milieux et d'une conscience plussive de leurs besoins et aspirations.

Par-dessus tout, il sera primordial de reconnaître comme un droit, et non comme un privilège, cette accessibilité aux ressources des CEGEP. Ils constituent un bien public et le gouvernement a l'intention de tirer toutes les conséquences de ce fait.

# la page des lecteurs

## L'hélicoptère pourrait sauver des vies

Docteur Denis Lazure,  
Ministre de la Santé,

Je ne peux encore concevoir comment il se fait que votre ministère n'a pas introduit de service ambulancier par hélicoptère dans des villes de la taille de Montréal et Québec et même dans les chefs-lieux régionaux.

Le 17 août 1978, j'ai été témoin d'un accident très grave dans ma rue à Beauport et croyez-le, je n'aurais pas souhaité être celui qui était étendu là sur l'asphalte perdant tout mon sang et très gravement blessé. Il s'est écoulé exactement 24 minutes entre le moment de l'accident et le moment où l'ambulance genre Chevy Van est arrivée sur les lieux (pas de médecin à bord). La police de Beauport est arrivée très rapidement sur les lieux (5 ou 6 minutes), de même que les pompiers, même croyez-le ou non, la remorqueuse est arrivée 8 minutes avant l'ambulance. L'embouteillage était très important. Donc, j'imagine que le délai entre l'accident et le moment où le jeune homme mourant est enfin parvenu à un hôpital dut être d'au moins 40 minutes! Ce qui est carrément inacceptable à 4 ou 5 milles de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et ce, en plein midi.

Est-ce donc trop cher, Monsieur le Ministre, d'investir \$200,000 par ville de la taille de Québec pour un hélicoptère-ambulance qui aurait pu intervenir aussi rapidement que les policiers de Beauport, c'est-à-dire dans les 5 ou 6 minutes après l'accident. De plus, cet hélicoptère basé au centre-ville, aurait pu décoller avec un médecin ou une infirmière et de l'équipement d'urgence. De toute façon, il est absolument intolérable de laisser mijoter un être humain pendant au moins 40 minutes alors que le moyen moderne et rapide qu'est l'hélicoptère aurait pu

le transporter à la salle d'urgence 12 minutes au maximum après l'accident.

Je suis convaincue, Monsieur le Ministre que vous avez le bien commun et la santé de tous à l'esprit. Une vie humaine n'a pas de prix! Pour vous, comme pour tout citoyen québécois, si vous aviez été étendu là ce midi du 17 août, vous auriez trouvé

le temps bien long et calculé que votre peau ne vaut pas chère dans de telles circonstances. La rapidité d'intervention fait toute la différence entre la vie et la mort! Pour les riches comme pour les pauvres, les puissants de ce monde ou les anonymes moribonds!

C'était respectueusement, Monsieur le Ministre, une opinion d'une

Louise Simard  
Beauport.



## "J'ai détruit les pages de Perspectives"

M. le rédacteur en chef,

J'ai lu dans LE SOLEIL de mardi, 18 septembre... la vibrante réparation faite sur l'écrit de madame Marie-Odile Vézina... paru dans Perspectives du 26 août dernier.

Sabotage... s'il en fut un! A ce point, que j'ai détruit ces pages de Perspectives pour que les miens n'en prennent connaissance. Je remercie d'abord les signataires d'avoir si habilement voulu remettre en place... les colonnes par trop ébranlées de la célèbre réputation de Lourdes.

Quelle inconscience faut-il avoir pour jeter pareille bavure sur ceux qui ont la foi... le seul vrai pivot qui tient encore debout, dans notre malheureux monde si bouleversé.

Madame Vézina... étant allée moi-même à Lourdes... j'ai vu comme vous, les pacotilles qui s'y vendent. N'y étant nullement intéressée, je suis passée tout droit pour me rendre

là où j'allais, c'est-à-dire au Sanctuaire... déplorant, je l'admets en toute simplicité franche (car je veux être honnête) ce flot de boutiques.

Hélas! C'est le côté encombrant le spirituel... de tous ces lieux érigés pour la prière... mais est-ce la faute de la Vierge ou autres grandes saintes... que l'Eglise a glorifiées et qui portent maintenant la couronne de la Thaumaturgie... même si elles ne peuvent contrecarrer la volonté de Dieu... en multipliant des miracles? Non, Madame, les erreurs sont de la terre et non d'en-haut. Point n'est besoin de changer de continent pour voir cela... Nous le voyons chez nous. Non, je n'admets pas ce commerce sur le terrain même de nos basiliques... mais qu'y puis-je... sinon l'avouer.

Qu'on me pardonne cette franchise qui éclate comme un verre qui on échappe, j'ai cependant besoin de le dire, poussée que je suis par une conviction profonde. Encore une fois... pardon, je comprends

peut-être mal ces choses mais, mon intention est bonne et sans amertume, croyez-moi. Il demeure que "les faits sont là" dites?

A Lourdes, je fus particulièrement frappée que ces étalages soient situés en dehors de ce précieux territoire. Je vous remercie, madame, de l'avoir signalé. Si je rappelle cet exemple à nos portes, aux responsables d'en tirer profit. Quant à moi, je me retire poliment, ma mission est accomplie. J'ai conscience d'avoir fait mon devoir.

La femme du boulanger, pas vue, pas connue, mais la Mère de Dieu OUI! Je me suis sans doute mal adressée ou avais-je oublié mes lunettes chez moi. Ce sont des choses qui arrivent n'est-ce pas?

Et cette petite Bernadette que vous prénommez "Fofolle". Com-

ment aimeriez-vous qu'on vous prénomme, vous? Certes, elle n'avait pas vos brevets, mais elle avait la candeur sur laquelle la Vierge s'est penchée. L'humilité, c'est la vérité et la naïve enfant a compris les messages... peu importe la langue choisie par l'Immaculée, c'est le triomphe de la grâce sur la suffisance.

Madame Vézina, retournez à Lourdes avec des yeux nouveaux, la Vierge vous y attend c'est une Mère et une Mère pardonne. Soyez assurée que vos propos acerbes n'ont pas éclaboussé sa blanche robe ni cassé son merveilleux chaplet. Elle serait si heureuse de recevoir sa toujours bonne fille que vous êtes restée sans même le savoir.

Sans rancune? A vous relire bientôt.

Madame M. Antoinette T. Malouin  
Charlesbourg.

## Cyclistes, vous abusez!

Mlle Alice Langlais,

C'est est un commentaire sur votre lettre parue dans la Page des Lecteurs du SOLEIL, 15 septembre 1978.

Tout d'abord, je ne partage pas l'opinion émise en titre. Le cycliste, un citoyen sans droit? Je trouve au contraire que la majorité des cyclistes s'arrogent tous les droits. On en voit à chaque jour circuler à rebours sur des sens uniques, ils brûlent les feux rouges, n'observent pas les arrêts, roulent sans vergogne sur les trottoirs, sur la terrasse Dufferin, sur les sentiers des piétons sur le parc des Champs de bataille. On dirait que tout leur est permis et que les lois et règlements ne sont pas pour eux. Ça n'est pas le civisme qui les étouffe.

L'an dernier, durant quelques fins de semaines, on a fermé le parc aux automobilistes pour le bénéfice

des cyclistes. Or, ils sont si peu allés qu'on a de nouveau permis la circulation des autos, comme d'habitude.

Maintenant ils demandent des pistes cyclables. Quand ils les auront, ils n'en profiteront pas plus qu'ils ne l'ont fait sur le parc et nous en serons pour nos frais. C'est d'ailleurs compréhensible, car notre territoire du Québec métropolitain ne se prête pas du tout à ce genre d'exercice que vous avez en la témérité d'entreprendre. Les côtes sont nombreuses et abruptes, les rues sont étroites et la saison est si courte à peine quatre mois. Je trouve que la peine emporte le plaisir. Revendez votre becane et faites de la marche ou du "jogging". C'est aussi salutaire, aussi agréable, moins dangereux et moins coûteux.

Amusez-vous bien.  
François Delisle  
Québec, P.Q.

## Le coût de l'électricité

M. le rédacteur en chef,

Je suis révolté d'apprendre que l'Hydro-Québec veut augmenter ses taux de 45% sur une période de 3 ans. Depuis que cette damnée énergie a été nationalisée, l'électricité n'a jamais coûté si cher.

Le ministre Joron à qui a été soumise cette proposition dit qu'il n'est pas contre, mais qu'avant de prendre sa décision il doit se réunir avec des ministres, l'Hydro-Québec et ainsi que les personnes concernées. On se demande bien qui sont ces personnes concernées. Est-ce nous les gens du peuple?

Nous avons notre mot à dire je crois et nous avons de quoi nous plaindre puisque nous travaillons tout d'abord pour donner entre 20 et 30 pour cent de notre salaire à l'impôt, l'assurance-chômage, la retraite des rentes, l'assurance-maladie, etc. Quand une entreprise gouvernementale veut augmenter ses taux, personne ne s'oppose et c'est nous qui payons encore. Je pense que les gens commencent à être écoeurés de vider leurs poches pour remplir celles des autres (gouvernement et compagnies).

Personne ne fait rien car tout le monde croit que c'est le gouvernement et les compagnies qui détiennent le pouvoir. Eh bien non, le POUVOIR c'est nous le PEUPLE. C'est le peuple qui décide quel

gouvernement mettre en place et c'est le peuple qui fait prospérer les compagnies. Imaginez si tous les Québécois du jour au lendemain arrêtaient de payer leur impôt ou les comptes de téléphone, d'électricité, etc.

Que pourrait dire une poignée de privilégiés contre 6 millions de personnes. Alors messieurs des gouvernements et des compagnies, arrêtez de nous presser comme de vulgaires citrons jusqu'à ce que nous n'ayons plus de jus. Car ce jour-là les 6 millions de gens à qui vous arrachez leur argent pourraient bien se rendre compte qu'en réalité le pouvoir c'est EUX.

Christian Vallières,  
Ville Vanier.

## A nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Imprimeur. Courriel de la deuxième classe. Enregistrement no. 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333  
RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3233 647-3394

## Contre la censure en Pologne

M. le rédacteur en chef,

L'épiscopat polonais s'est prononcé dernièrement en faveur de la suppression de la censure dans leur pays. Dans une lettre pastorale lue le dimanche (le 17 septembre) en chaire dans toutes leurs églises diocésaines, les évêques polonais dénoncent l'ingérence de cette censure qui paralyse la vie culturelle et religieuse de la nation et demandent la liberté d'expression, afin que l'opinion publique ait le droit de connaître la vérité, indépendamment des points de vue socio-politiques. La hiérarchie ecclésiastique fait remarquer que la censure d'Etat est l'arme des systèmes totalitaires.

Il y a quelque chose d'intéressant dans cette prise de position. N'est-il pas exact que, dans la mesure où une information est contrôlée, elle devient orientée, que, dans la mesure où elle est orientée, elle devient biaisée, que, dans la mesure où elle est biaisée, elle

devient déformante. Si bien que l'épiscopat polonais aurait raison de reprocher à la censure étatique ce vice qui finit par déformer la population. Fournant, il ne serait pas surprenant que les dirigeants politiques perçoivent différemment cette désinformation, pour eux, ils agiraient plutôt d'une formation efficace qui vient d'un endoctrinement systématique. Il n'est pas rare que les dominants et les exploités saisissent comme une force et une réussite, ce que les dominés et les exploités appréhendent comme une tare et un handicap, tout dépend de son champ de vision et d'apostolat!

Quel épiscopat national aura l'audace de publier une lettre pastorale qui encouragerait la liberté d'expression à l'intérieur de l'Eglise, lettre qui devrait être lue publiquement en chaire le dimanche dans toutes les églises paroissiales?

Michel Nault  
animateur au Service de pastorale de l'Université de Sherbrooke.

## La conseillère en orientation n'est pas en faute

Monsieur J. Dumas  
Charly, Québec.

Dans votre lettre publiée le 11 septembre dernier sous le titre "au Centre de Main-d'Oeuvre, que faites-vous?", il est fait mention des difficultés rencontrées par votre épouse dans sa recherche d'emploi.

Vous attribuez à une conseillère d'orientation le fait d'avoir transmis des informations que vous estimez incomplètes, sinon fausses. Vous vous demandez même ce que fait cette personne au Centre de Main-d'Oeuvre du Canada à Lévis.

Une mise au point importante s'impose: votre épouse n'a pas communiqué avec une conseillère d'orientation parce qu'à ce Centre de Main-d'Oeuvre, il n'y a pas de service d'orientation comme tel, ni de conseillère d'orientation.

Nous invitons cependant votre épouse à se rendre au service d'orientation de l'Éducation des Adultes de votre Commission scolaire ou un conseiller d'orientation pourrait la recevoir et lui procurer "en personne" une assistance éclairée, basée sur des informations précises pouvant constituer des éléments de solutions adaptés à sa situation personnelle. Nous regrettons que votre épouse ait été mal renseignée, mais nous tenons à rectifier les faits afin de ne pas en attribuer faussement la responsabilité à un conseiller d'orientation.

La Corporation professionnelle des Conseillers d'Orientation du Québec  
Jacques Brouillard, c.o.  
Adjoint aux affaires professionnelles.

# norman



Robe ample, toute féminine, de style chemisier, pincées aux épaules et ceinture à la taille.

offerte en plusieurs couleurs assorties, 12 1/2 à 22 1/2

62.00



Ensemble deux-pièces: la blouse se boutonne et joue avec les divers imprimés, ceinture en cuir verni noir.

la jupe reste mouvante et donne un rappel de l'imprimé des manches, gris ou ocre, 10 à 18.

55.00

Dites, portez à mon compte

Edward

ces modèles sont disponibles à notre Salon Bleu

# faits divers

## Dufresne aurait été expulsé du Pompernick parce qu'il voulait se faire servir après la fermeture

par Marcel COLLARD

Quelques instants avant d'être évincé du cabaret le Pompernick, dans la nuit du 12 au 13 avril 1978, Carol Dufresne avait vainement tenté d'obtenir une autre bière auprès du barman et

### Obsèques des femmes mortes à Ayers Cliff

BARRIE, Ont. et Montréal (PC) — Environ 700 personnes ont rempli hier l'église anglicane de Trinity et une salle attenante pour le service funéraire des onze dames âgées mortes dimanche dans l'incendie d'une auberge d'Ayers Cliff.

Les victimes faisaient partie d'un groupe de 47 membres de la Société d'horticulture de Barrie qui passaient au Ripplecove Inn le dernier de quatre jours de tournée dans la région pour admirer le feuillage automnal.

En leur rendant hommage, le révérend John Speers a dit: "Ces femmes avaient beaucoup en commun. Elles aimaient les belles choses. Elles étaient sensibles aux créations de Dieu autour d'elles".

Le maire, M. Ross Archer, a offert ses sympathies au nom de la municipalité de Barrie et a qualifié la tragédie de grande et irréparable perte pour la ville.

Il a fait l'éloge de la société d'horticulture et souhaité la bienvenue aux survivants.

M. George Taylor, député de Simcoe à la Législature, a présenté les condoléances du premier ministre, M. William Davis.

D'autre part, la Sûreté provinciale du Québec a éprouvé de la difficulté à appairer les dossiers dentaires et médicaux avec les dépouilles des victimes de l'incendie de l'hôtel de Ayers Cliff.

du propriétaire de l'établissement, avant que Conrad Beaulieu lui fasse savoir que le délai était passé et qu'il fallait quitter les lieux.

Premier témoin à fournir ce renseignement depuis le début du procès intenté contre Conrad Beaulieu, en cour supérieure, chambre criminelle, un couturier de 41 ans, M. Mario Gilbert, a eu connaissance d'un "tiraillement" entre l'accusé et sa présumée victime.

Il a raconté, en réponse aux questions du procureur du ministère public, Me Robert Parrot, que l'agent Dufresne de la sûreté municipale de Québec, qui n'était pas en devoir cette nuit-là, avait insisté pour obtenir une autre bière et que deux hommes, dont l'accusé Beaulieu, l'avaient bousculé pour le sortir de l'établissement.

Peu après, il a entendu frapper des coups à la porte par Dufresne, qu'il

identifia à travers la vitre et il vit Beaulieu se diriger vers le vestiaire pour revenir avec un bâton dans les mains.

Beaulieu se rendit à l'extérieur du cabaret pour revenir quelques secondes plus tard avec le même bâton.

Au procureur de l'accusé, Me Marc Delisle, M. Gilbert précisa que Dufresne était tombé, à un certain moment, lors d'un échange de coups à l'intérieur du cabaret, avant d'être expulsé. A sa sortie, M. Gilbert a dit être passé près du corps de Dufresne qui gisait sur le trottoir, mais que ce dernier était inanimé.

Le premier témoin entendu en matinée, M. Gilles Gobeil, a dit qu'il avait vu des bras en l'air, à travers la lunette arrière de son automobile, alors qu'il attendait ses amis, dans la côte d'Abraham. Il avait noté la présence de deux ou trois personnes sur le trottoir,

mais il a déclaré ne pas avoir vu les visages.

Cependant, un citoyen de Loretteville, M. Carol Cantin, âgé de 26 ans, se tenait sur l'embrasure de la porte du cabaret quand il vit Conrad Beaulieu en train d'assener un coup de gourdin à Dufresne qui s'écroula.

Le témoin avait auparavant assisté à une chicane, à proximité de l'endroit où il était assis dans le cabaret, alors que Conrad Beaulieu tentait de faire sortir Dufresne. Il vit Beaulieu se rendre au vestiaire et se diriger vers

l'extérieur, derrière M. Robert Daigle. "Je suis allé voir ce qui se passait dehors et en ouvrant la porte, j'ai vu Robert en train de se chamailler avec le policier (Dufresne) que je voyais pour la première fois au Pompernick. Conrad a frappé l'homme avec un bâton mesurant quelques pouces et Dufresne s'est 'écroulé contre le mur', a substantiellement déclaré le témoin.

Les témoins Daigle et Gilbert ont affirmé qu'ils n'avaient jamais vu auparavant le préposé à l'ordre, Conrad Beaulieu, impliqué dans un incident quelconque à l'intérieur du cabaret.

Le jury, formé de quatre femmes et de huit hommes, s'est retiré vers 16h pour permettre au juge Jean-Bienvenue qui préside au procès, de disposer de points de droit. Le jury fut appelé à se retirer moins souvent que la journée précédente, mais à quelques reprises, le juge fut dans l'obligation d'intervenir sur la formulation de certaines questions des procureurs, principalement par celui de la défense.

On croit que le ministère public pourra terminer sa preuve aujourd'hui, mais le procès se poursuivra la semaine prochaine.

## Le juge Georges Chassé remplace le juge Cliche à la cour provinciale

par J.-Claude RIVARD

La cour provinciale a un nouveau juge en chef associé.

Il s'agit du juge Georges Chassé, qui fut le plus étroit collaborateur de feu le juge Robert Cliche, comme juge en chef associé intérimaire, lorsque ce dernier dut, à maintes reprises, s'absenter de Québec pour présider la Commission d'enquête sur la liberté syndicale dans le milieu de la construction.

La nomination du juge Chassé a été faite, hier, en même temps que l'on a rendu publique celle du juge Jean Rouillard, de Québec, comme juge en chef du Tribunal de la jeunesse.

Né à Sherbrooke en 1927, le juge Rouillard a été admis au Barreau en 1954. Il a pratiqué le droit à Sherbrooke et fut bâtonnier dans le district de Saint-François, en 1970-1971. Il fut nommé au Tribunal de la jeunesse en 1973, dont il devint le juge en chef adjoint, à Québec, en 1974. Il aura désormais son port d'attache à Montréal. Dans tous les milieux judiciaires, la montée du juge Rob Rouillard au poste de juge en chef est perçue avec beaucoup d'optimisme et d'intérêt, en regard des transformations que la nouvelle loi 24 est sur le point d'apporter dans l'administration des tribunaux d'enfants.

Le juge Georges Chassé, âgé de 58 ans, et originaire de Pierreville, a exercé le droit pendant longtemps à Rivière-du-Loup.

Avant remplacé le juge Cliche, à titre de juge en chef intérimaire, notamment pendant la récente convalescence de ce dernier, le juge Chassé estime avoir plusieurs points communs avec son prédécesseur.

Tous deux avaient le même âge. Ils sont issus du milieu rural et ont exercé leur profession d'avocat en milieu rural. Ils étaient tous deux fils de juges. Ils ont des frères dans la profession juridique: pour le juge Chassé, ces derniers exercent à Rivière-du-Loup (Paul et Henri) et à La Tuque (Yvon).

Ils avaient tous deux le sourire facile. Avec l'un comme avec l'autre, l'amitié se faisait rapide et sincère.

Le juge Chassé secondait bien le juge Cliche, au niveau de la pondération, par exemple, dans ce tiraillement qui risque continuellement d'opposer le pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif. C'est l'une des grandes raisons pour lesquelles on se félicite de sa nomination, du moins au ministère de la Justice.

S'ils avaient certains points en commun, Robert Cliche et Georges Chassé étaient cependant différents sous certains aspects.

Personne d'autre ne pourra jamais avoir cette volubilité, cette couleur et cet esprit pétillant qu'avait Robert Cliche, dit le juge Chassé lui-même.

Ce dernier aime lui aussi se mêler au public, à la foule. Mais il est beaucoup plus réservé, plus timide peut-être. Il est moins frondeur que son prédécesseur; plus prudent, peut-être.

"Écoute, le père, tu es encore en 1920", lui a déjà lancé Robert Cliche, alors qu'il désapprouvait certaines de ses déclarations publiques.

Malgré tout, au niveau des idées, Georges Chassé est relativement au même diapason que l'était Robert Cliche. La justice doit devenir une justice populaire. Les juges doivent se rapprocher du peuple. Il faut "démystifier le sphinx"... Ce sont des choses qu'il répète souvent.

Le "sphinx" dans l'argot des corridors du palais de justice, ce sont ces juges qui ont du mal à sortir de leur tour d'ivoire, à descendre de leur piédestal, à se rapprocher des justiciables...

## Saisie de cocaïne: 4 arrestations

La section des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada à Québec vient de réussir à démanteler un réseau de Québec qui importait de la cocaïne au Canada en interceptant quatre individus, dont deux de Loretteville.

L'enquête menée par le caporal Donald Cantin et le gendarme Yvon Paquet a permis, après trois mois de recherche, de saisir un kilogramme de cocaïne de très haute qualité, ayant une valeur marchande de quelque \$350.000 sur le marché noir.

Les membres de la GRC ont mis la main sur la drogue alors qu'elle entrait au pays à l'aéroport interna-

tional de Dorval, le 1er octobre dernier. La saisie fut faite avec la collaboration de membres de la GRC de Montréal.

Quatre personnes furent arrêtées, dont deux de Loretteville et deux de Montréal. Les individus ont été accusés de complot d'importation de stupéfiants au palais de justice de Montréal, dans la journée de lundi.

L'enquête sur le cautionnement a été reportée au 10 octobre prochain. Si les accusés sont trouvés coupables, ils encourront une peine minimale de sept ans de pénitencier.

### Les titres de du vin

Les vins d'Italie qui portent le sceau rouge de l'Institut National d'Exportation (INE) que vous trouvez dans les magasins de la Société des Alcools du Québec sont tous des vins de qualité mis en bouteille en Italie. Il y a certes des vins plus prestigieux que d'autres, des régions de production mieux connues que d'autres mais tous les vins portant le sceau rouge INE sont francs, naturels et d'un prix raisonnable.

### Noblesse d'Italie

Le gouvernement d'Italie surveille et assure la qualité des vins portant le sceau rouge INE et c'est la meilleure garantie que vous puissiez avoir. La noblesse des vins mis en bouteille en Italie date de plusieurs siècles. Déjà François Ier, roi de France, fin connaisseur, importateur de la Renaissance Italienne en vieille France avait dans ses bagages des sculptures, des peintures certes, mais aussi des échantillons des meilleurs vins italiens. Dès lors, la renommée des vins d'Italie devait s'étendre au-delà des frontières et grandir de siècle en siècle.

Aujourd'hui, ici au Québec, les vins d'Italie portant le sceau INE sont connus comme étant de bons vins, à un bon prix, ce sont les vins qui vous en donnent le plus pour votre argent.

**Chianti Melini**

Depuis trois mille ans, La Toscane est la terre privilégiée de la viticulture. Les collines et les petites montagnes historiques des environs de Florence produisent le Chianti, vin rouge célèbre dans le monde entier. Servi chambre ou frais, il a assez de corps et de subtilité pour accompagner toutes les viandes.

**Frascati Superiore Fontana Candida**

Jupiter lui-même aurait, dit-on, goûté aux raisins des collines romaines. Le Frascati trouve dans les collines du Latium son arôme particulier et sa robe jaune dorée, la terre volcanique lui donne un goût riche et franc. Savoureux, le Frascati est le compagnon idéal des poissons et viandes blanches.

**Valpocella Classico Superiore - Lamberti**

Avec sa robe rouge rubis, ce vin sec, plein d'éclat et de lumière, provient de la Venétie, l'un des berceaux de la civilisation. Dans la région de Verone, la tradition vinicole remonte à la nuit des temps. Le Valpocella, avec son parfum caractéristique, frais et délicat, peut être bu avec toutes les viandes, rouges ou blanches.

**Orvieto Classico - Melini**

Cultivé et élevé en Ombrie, au Nord de la ville éternelle, l'Orvieto Classico Melini est un vin blanc sec, de couleur d'or pâle, coulant et rafraichissant. Vieilli dans des caves en pierres, il y prend ce parfum indéfinissable qui en fait un excellent compagnon des plats de poisson et de viandes blanches.

**DE BONS VINS DE TRADITION MIS EN BOUTEILLE EN ITALIE**

# un grand magasin

TOUS VOS ACHATS DE CADEAUX SOUS UN MEME TOIT

**UN SERVICE RECONNU...**

## Syndicat du Bijou

10, route Trans-Canada ouest, C.P. 3800, Lévis, (Québec) — G6V 6R1 — 833-2173  
Grand stationnement gratuit — Chargex — Master Charge

## léonce gaudreault en ontario francophone

OTTAWA — Il est 13h. Plusieurs centaines d'étudiants sont massés devant l'école secondaire André-Laurendeau, à Vanier, en banlieue d'Ottawa.

L'Harmonie de l'école amorce le O Canada pendant qu'on hisse au mât l'Union Jack. C'est illégal mais on le fait depuis déjà quelque temps à travers le réseau des écoles secondaires françaises de l'Ontario. Il y en a 25 dont quatre dans la région de la capitale nationale. C'est une forme bien timide de désobéissance civile mais il suffirait peut-être que le gouvernement d'Ontario oblige les directeurs d'écoles francophones à l'enlever pour que s'amorce un mouvement de protestation dont on ne pourrait prévoir la fin.

Au même moment, l'animateur d'Ontario-midi, une émission produite par quatre stations françaises de Radio-Canada, termine son émission par ces paroles "Ca fait 10 ans. Ça commence".

# Ottawa à l'ère du bilinguisme fédéral

Traduit en terme québécois, ça pourrait vouloir dire le "Ce n'est qu'un début, continuons le combat". C'est le combat (sans la signification des...ismes) en Ontario francophone, pour l'obtention d'un système complet d'éducation française. Il y a en effet 10 ans, le gouvernement ontarien effaçait les effets directs ou secondaires du fameux règlement XVII en permettant aux francophones d'avoir leurs écoles secondaires publiques par l'adoption des lois 140 et 141. Ça se faisait, hier, un peu partout.

L'école André-Laurendeau était l'une de celles-là. Elle tire précisément son nom de l'un des deux présidents de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

### La fête

Après les brefs discours d'usage des "dignitaires", les étudiants ont été invités à poursuivre la fête dans le gymnase. L'Harmonie a joué plusieurs airs entraînants et puis soudainement arriva dans la salle un gouverneur anglais, coiffé de sa perruque blanche et drapé du drapeau ontarien. Des coups de tambour ont scandé jusqu'à ce qu'il y ait le

silence. On nous ramène en 1912, au moment où un décret annonçait que l'enseignement du français serait interdit dans les écoles, sauf pour le niveau élémentaire dans les écoles séparées. Le règlement, qui donna naissance à la plupart des associations françaises de revendication qu'on connaît encore en Ontario, était aboli une quinzaine d'années plus tard, mais ce n'est qu'en 1968, après une période de double taxation scolaire que l'Ontario consentira à accorder aux quelque 450.000 francophones (de la langue maternelle) ces écoles secondaires publiques.

En 1978, comme le rappelleront ces comédiens du théâtre d'intervention "La Corvée", la région d'Ottawa-Carlton réclame maintenant la création d'une commission scolaire homogène, c'est-à-dire uniquement française pour diriger les écoles. A l'heure présente, l'administration des écoles secondaires est

faite par des conseils scolaires où généralement les représentants anglophones ont la majorité. Les faiblesses des changements de 1968 sont telles qu'en certains endroits des anglophones nomment des leurs pour faire partie des comités consultatifs de langue française. C'est d'un sublime relent colonialiste.

Dans cette école de quelque 800 élèves francophones, on entend moins d'anglais dans les corridors et cours, que dans les autres institutions semblables de la région.

### Le bilinguisme

La région de la capitale nationale vit assez bien l'ère du bilinguisme fédéral. Le gouvernement ontarien a été obligé de suivre la lancée amorcée par le gouvernement fédéral. Mais, parce qu'il y a toujours des "mais", les connaissances des deux langues ne sont toujours pas une condition d'emploi à Ottawa. On fournit cependant, avec l'aide de subventions (\$250.000) du gouvernement de Toronto, des stages de français à des policiers ainsi qu'à des fonctionnaires de la haute administration municipale, qui semble paraître aussi étrangère aux francophones que ne l'est la fonction publique québécoise aux anglophones.

Des services municipaux bilingues sont cependant disponibles maintenant au quelque 25 pour 100 de francophones d'Ottawa et il semble qu'on les utilise plus que ne le sont les nouveaux services judi-

ciaires en langue française, mis à l'essai dans trois régions de cette province. Mais, paraît-il que ça viendra avec une autre génération de francophones et, surtout, lorsque le français sera permis dans toutes les cours judiciaires, y compris à la Cour d'appel et à la Cour suprême d'Ontario... comme le font comprendre Georges Bédard et Pierre Deblois.

### Assimilé

Bédard est le seul échevin francophone d'Ottawa. Elu il y a quatre ans, il ne se gêne pas de se présenter comme l'exemple typique de l'assimilé. Mais un assimilé qui s'est réveillé à temps, soit il y a neuf ans, lors de la naissance de son premier enfant. Issu d'un milieu familial francophone d'Ottawa, il s'est cependant graduellement intégré à la foule anglophone dès sa sortie de l'école élémentaire. La plupart de ses huit frères et sœurs ont des enfants qui sont élevés dans la langue anglaise. Aujourd'hui, il utilise principalement le système de traduction simultanée du conseil municipal, même si de toute évidence, il pourrait s'exprimer mieux en anglais qu'en français.

### Nouveau chef

A 30 ans, Deblois, paraît un des nouveaux chefs de la francophonie ontarienne. Il mène, avec d'autres bien entendu, la lutte pour obtenir à Ottawa-Carlton le premier conseil scolaire homogène de l'Ontario. Ils ont depuis deux ans réfuté toutes les oppositions qu'on pouvait avoir devant ce projet. Ils attendent maintenant la décision politique du gouvernement ontarien. Ils pourraient facilement rassembler quelques milliers de manifestants, s'ils essayaient un refus.

On ne saurait dire si l'impatience est grande mais la vieille garde francophone ontarienne répète ses appels à la méthode du changement progressif dans le quotidien Le Droit ou sur les ondes de la radio française de la région.

C'est ici que prend fin ce voyage en Franco-Ontarie.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM

## SALAIRE MINIMUM AU 1er OCTOBRE 1978

### ORDONNANCE GÉNÉRALE (No 4)

Les salariés régis par l'ordonnance générale de la Commission du salaire minimum ont droit aux taux suivants:

(A) les salariés âgés de moins de 18 ans	\$3.07
(B) les autres salariés	\$3.37

### HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Lorsqu'un salarié est requis de travailler plus de 45 heures en une semaine, il a droit aux taux horaires suivants:

(A) les salariés âgés de moins de 18 ans	\$4.60
(B) les autres salariés	\$5.05

### SALARIÉS À POURBOIRE (Hôtellerie)

Exception: les salariés travaillant dans des établissements d'hôtellerie et qui reçoivent habituellement du pourboire ont droit aux taux horaires de:

(A) les salariés âgés de moins de 18 ans	\$2.65
(B) les autres salariés	\$2.80

### HEURES SUPPLÉMENTAIRES

(A) les salariés âgés de moins de 18 ans	\$3.83
(B) les autres salariés	\$4.20

### EXPLOITATIONS FORESTIÈRES (Ordonnance No 9)

(A) les salariés affectés à la coupe du bois et payés aux pièces ont droit, par jour de travail établi pour chaque mois civil, à un taux moyen par jour de	\$35.40
(B) les autres salariés engagés à forfait, les cuisiniers, les garde-feu, par jour	\$30.50
(C) les gardiens, par jour	\$28.07
(D) les autres salariés: l'heure	\$3.37

### SCIERIES (Ordonnance No 10)

i- Les salariés rémunérés sur une base fixe de salaire hebdomadaire mensuel ou annuel et recevant par semaine un salaire d'au moins \$168.50 font exception aux dispositions relatives aux heures supplémentaires.

ii- Les salariés régis par cette ordonnance ont droit aux taux minima de salaires suivants, selon leur fonction:

(A) les salariés âgés de moins de 18 ans: l'heure	\$3.07
(B) les cuisiniers, aides-cuisiniers, gardiens: par jour	\$28.07
(C) les autres salariés: l'heure	\$3.37

### TRAVAUX PUBLICS (Ordonnance No 13)

L'annexe A de cette ordonnance est ajustée en concordance avec l'ordonnance générale et les taux minima sont les suivants:

Boutefeu (avec certificat)	\$ 4.66	Gardien (60 heures)	\$ 3.37
Boutoir avec équipement, conducteur	\$ 4.79	Gardien à la semaine	\$202.20
Boutoir conducteur à la semaine	\$201.85	Graisser et huiler	\$ 4.14
Charpentier, menuisier	\$ 4.92	Manoeuvre	\$ 4.14
Compresseur, conducteur (tous genres) à l'heure	\$ 4.77	Mécanicien 1ère classe	\$ 4.84
Bétonnière malaxeur fixe (voisine) conducteur à l'heure	\$ 4.69	Mécanicien 2e classe	\$ 4.60
Conducteur de camion à l'heure	\$ 4.44	Niveleuse automotrice, conducteur	\$ 4.79
Conducteur de camion à la semaine	\$178.42	Niveleuse automotrice, conducteur à la semaine	\$205.05
Conducteur de véhicules lourds (tous terrains) à l'heure	\$ 4.61	Pelles mécaniques (tous genres) conducteur pipeline	\$ 4.82
Cuisinier (aide) à la semaine	\$168.50	Pelles mécaniques (tous genres) conducteur à la semaine	\$202.68
Cuisinier (de 25 à 100 personnes) à la semaine	\$168.50	Signalneur de trafic	\$ 4.14
Ferrailleur	\$ 4.75	Soudeur	\$ 4.87
Foreur	\$ 4.60		

### ALIMENTATION (Ordonnance No 14) Les modifications à cette ordonnance sur le commerce de détail de l'alimentation établissent les taux horaires ci-après:

#### ALIMENTATION (Ordonnance No 14)

#### NOTE

Région I: Montréal, et la région métropolitaine, Québec et sa région, Lévis.

Région II: Chicoutimi, Jonquières, Kénogami, Arvida et leur région.

Pour plus de détails sur ces régions, s'adresser au Bureau régional.

Boucher	\$3.72	RÉGION I	\$3.37	RÉGION II	\$3.07
Commis aux viandes	\$3.37	RÉGION I	\$3.37	RÉGION II	\$3.07
Cassier, commis	\$3.37	RÉGION I	\$3.37	RÉGION II	\$3.07
Autres salariés	\$3.37	RÉGION I	\$3.37	RÉGION II	\$3.07
Salariés âgés de moins de 18 ans	\$3.07	RÉGION I	\$3.07	RÉGION II	\$3.07

#### HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Lorsqu'un salarié doit travailler plus de 40 heures en une semaine, il a droit aux taux horaires majorés indiqués ci-dessous. Cependant, si dans une semaine, le salarié bénéficie d'un jour chômé payé, il a droit aux taux majorés après 32 heures, ou après 36 heures s'il bénéficie d'un demi-jour chômé payé seulement.

RÉGION I	RÉGION II
\$5.58	\$5.05
\$5.05	\$5.05
\$5.05	\$5.05
\$5.05	\$5.05
\$4.60	\$4.60

### PROTECTION DE L'EMPLOI EN CAS DE PLAINTE (Loi 48, juin 1978)

Un employé qui ne reçoit pas tous les avantages prévus par la loi, a le droit de porter plainte contre son employeur sans risquer d'être congédié. Le salarié qui est congédié ou suspendu à la suite d'une plainte, peut avoir recours au commissaire du travail. Le commissaire a le pouvoir de faire réintégrer l'employé dans ses fonctions. En plus des pénalités prescrites au Code du travail, des indemnités sont prévues pour compenser les pertes de salaire subies pendant les procédures.

NOTE: Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au bureau de la Commission du salaire minimum le plus près de chez vous.

#### BUREAUX RÉGIONAUX

Montréal, C.P. 730 Succursale Desjardins Montréal H5B1B8	873-7061	Lac St-Jean, 690, Sacré-Coeur ouest, Plaza 3, Alma G8B 1L9	862-3975
Québec, 210 est, boul. Charest, Québec G1K 3K1	843-4940	Mauricie, 140 rue St-Antoine, Trois-Rivières, G9A 5N6	374-4861
Baie St-Laurent-Charlevoix, 73, rue Desjardins, Matane G4W 2Y6	562-2010	Nord-ouest, 33 ouest, rue Gambie, Rouyn, J9X 2R3	762-0867
Capitale-de-Fr., 112 rue Wellington sud, Sherbrooke, J1H 5C7	565-0441	Oulouais, 717, boul St-Joseph, C.P. 144, Succ A, Hull, J8Y 6M8	771-6259
Chaudière-Rivière-du-Loup, 2 Place Tanguay, Lévis G6V 6X8	833-6194	Saguenay, 50 est, boul Harvey, Jonquières, G7X 8L6	547-6689
Côte-Nord, 782, rue Bossé, Hauteville, G5C 1L6	589-9931		

## Des procès criminels en français

OTTAWA (PC) — Au printemps prochain, au moins quatre provinces doivent adopter des lois pour donner à leurs citoyens le droit à des procès criminels en français ou en anglais, dit déclaré hier des fonctionnaires du ministère de la Justice.

Ces provinces, qui ont convenu d'adopter la législation fédérale votée en juin, sont le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.

S'il en est ainsi, 70 pour cent des Canadiens français hors du Québec pourront, dans trois provinces très anglophones, subir leur procès dans leur langue maternelle. Les anglopho-

nes du Québec ont toujours joui de cette prérogative.

On s'attend à ce que le Manitoba soit la prochaine province à adopter la loi fédérale que l'ancien ministre de la Justice a dit très importante pour l'unité nationale.

Les négociations avec les autres provinces continuent, dit M. L.-P. Landry, adjoint au sous-ministre de la Justice à Ottawa.

Aucune date limite n'a été fixée pour l'adoption de cette loi dans les autres provinces, dit M. Landry.

C'est en Ontario que cette législa-

tion aurait le plus de conséquences.

Selon le recensement de 1971, 737.000 des 1.4 million de Canadiens français hors du Québec y vivent.

L'Ontario permet déjà à ses justiciables de certaines régions désignées, surtout d'Ottawa et de Sudbury, de subir leurs procès en français.

L'adoption de la loi en Ontario signifierait qu'un Canadien français pourrait subir son procès dans une autre région que celle où il vit si, dans sa région, il n'y a pas de tribunal français.

# Tapis Métropolitain

LA VENTE SE TERMINE SAMEDI A 5H.

## VENTE DE TAPIS

### 8<sup>e</sup> Anniversaire

"Déterminez votre escompte"

1% d'escompte par v.c., jusqu'à 50% plus vous achetez... plus vous économisez!

**ÉPARGNEZ COMME NOUS ÉPARGNONS**

C'est parce que nous nous approvisionons en quantités considérables que les motifs de tapis de grandes marques nous permettent d'offrir à la vente à travers le Canada des tapis de qualité à des prix extrêmement réduits.

Aujourd'hui, vous avez la possibilité d'acheter vos tapis préférés en économisant comme nous le faisons. Rappelez-vous aussi et surtout, nous avons le plus grand choix de tapis à 50%.

Jamais vous n'aurez l'occasion d'acquiescer des tapis de qualité à prix inférieurs!

Voilà la manière d'ÉPARGNER à l'achat de tapis:

- \* Achetez 15 v.c. — ÉPARGNEZ 15%
- \* Achetez 25 v.c. — ÉPARGNEZ 25%
- \* Achetez 35 v.c. — ÉPARGNEZ 35%
- \* Achetez 50 v.c. — ÉPARGNEZ 50%

Plus vous achetez... plus vous épargnez!

Un tout nouveau concept pour l'achat de vos TAPIS!

# TAPIS METROPOLITAIN

Nous vendons moins cher parce que nous vendons plus de tapis!

14 ENTREPÔTS GÉANTS AU CANADA POUR MIEUX VOUS SERVIR

215, boul. Hamel Ville Vanier, Québec 681-3514 (en face de l'Hôpital Christ-Roi)

AUCUN DÉPÔT Programme de paiement différentiel Premier versement à 45 jours.

AUCUN DÉPÔT Programme de paiement différentiel Premier versement à 45 jours.

AGENTS: Montréal, Sherbrooke, Edmonston, Calgary, Kingston, Trois-Rivières et Rimouski.

# Les interventions de Taillibert ont obligé le Québec à prendre en main le dossier olympique

par Gilles BOIVIN  
du bureau du Soleil

MONTREAL — C'est parce que les interventions fréquentes de l'architecte parisien Roger Taillibert, avec l'appui du maire Jean Drapeau, rendaient difficile la gestion du chantier olympique et que les coûts s'acheminaient allègrement vers le \$1 milliard que le gouvernement québécois est finalement intervenu en novembre 1975 pour prendre en main le dossier.

Avant d'y parvenir, les porte-parole du gouvernement de l'époque ont multiplié les tentatives pour assurer une poursuite des travaux sans intervention directe dans ceux-ci parce qu'ils estimaient ne pas devoir intervenir tant qu'ils n'avaient pas l'assurance que la tenue des Jeux était en cause (à cause des retards) ou que l'autofinancement devenait une lubie irréalisable.

Ce qui n'avait cependant pas empêché le comité de contrôle des Jeux olympiques de suggérer, dès octobre 1973, une intervention du premier ministre et du Conseil des ministres pour faire pression sur la ville de Montréal et hâter la nomination d'une équipe de coordination des travaux olympiques. Cette recommandation avait à l'épo-

que, en novembre 1973, été acceptée par le premier ministre Bourassa puis rejetée en faveur d'une autre faisant passer par le seul ministre d'Etat d'alors du conseil exécutif, Me Fernand Lalonde, les pressions du gouvernement provincial.

C'est du moins ce qui ressort du témoignage qu'a rendu, hier, le député de Marguerite-Bourgeois et ex-solliciteur général, Me Fernand Lalonde, devant la Commission d'enquête sur les coûts des Jeux olympiques.

En dépit des retards accumulés à cette époque, novembre 1975, l'architecte parisien et le maire Jean Drapeau insistaient encore pour que le mât du stade soit construit pour les Jeux de 1976, ce qui encombrait sérieusement les travaux, a expliqué M. Lalonde devant la commission.

C'est ainsi que dans la lettre qu'il faisait parvenir le 11 novembre 1975 au secrétaire du conseil exécutif, M. Guy Coulombe, pour demander une prise en charge des travaux par le gouvernement, le ministre Lalonde soulignait que la ville et le COJO ont constamment "saboté" la réglementation concernant le contrôle que devait exercer le COJO des dépenses olympiques et du peu d'enthousiasme

mis dans l'application des recommandations du comité (mandataire-coordonnateur, etc.).

Appelé par le procureur de la commission, Me Dagenais, à préciser ce qu'il entendait par les difficultés de gestion des travaux, le ministre a précisé qu'il s'agissait des interventions quotidiennes sur le chantier de l'architecte Roger Taillibert. Et ce même après que le gouvernement eut mis en place un comité de réalisation des travaux, en juin 1975, pour tenter de redresser la situation et accélérer les travaux.

## Le gouvernement a hésité pendant deux ans

du bureau du Soleil

MONTREAL — Avant d'en venir à la prise en charge par la Régie des installations olympiques, en novembre 1975, le gouvernement Bourassa a tenté pendant deux ans d'éviter une intervention directe dans le dossier des constructions olympiques.

C'est à ce titre qu'il mettait sur pied, en mars 1973, avec officiellement l'appui du maire de Montréal, Me Jean Drapeau, le Comité de contrôle des jeux olympiques. Devant la Commission Malouf, hier, l'ex-ministre Fernand Lalonde a raconté comment de mars 1973 à novembre 1975, le comité qu'il présidait a tenté sans trop de succès d'intervenir dans le dossier olympique.

M. Lalonde a ainsi été amené à indiquer comment, dès ses débuts, le CCJO avait dû multiplier les réunions, lettres et demandes à la ville de Montréal et à son maire pour qu'elle engage un coordonnateur qui puisse contrôler tous les travaux en cours.

Dès octobre 1973, dans une lettre adressée au Conseil exécutif, à Québec, et au maire Drapeau, à Montréal, le CCJO soulignait la faiblesse de la direction des travaux et suggérait l'engagement d'un mandataire-coordonnateur pour diriger les travaux.

Le maire de Montréal se rendant à cette suggestion "pressante" accepte le principe d'une telle décision et promet de voir à l'engagement d'une firme d'ingénieurs. Il faudra cependant attendre à juillet 1974, soit neuf mois plus tard, avant que la ville procède à l'engagement de la firme LVLV à titre de mandataire-coordonnateur.

Pour faire pression sur la ville, le CCJO avait répété sa demande à cet effet de sa 26e réunion, en octobre 73 à la 41e, en juillet 74. Diverses demandes du CCJO relatives au budget d'immobilisations olympiques, au cheminement critique des travaux, aux plans architecturaux, ont également dû attendre aussi longtemps avant d'être achevées par la ville au CCJO qui avait justement pour tâche de contrôler les dépenses olympiques.

Les retards et tergiversations de la ville étaient tels que l'on a même songé, en novembre 1973, à faire intervenir directement le premier ministre, Robert Bourassa, et ses deux ministres reliés aux Jeux, le Dr Victor Goldbloom et M. Fernand Lalonde, auprès du maire de Montréal pour le presser d'accueillir sa collaboration avec le CCJO.

D'abord acceptée, cette idée fut ensuite rejetée par M. Bourassa qui préféra faire passer par son ministre d'Etat, Fernand Lalonde, ses pressions sur l'administration Drapeau. M. Lalonde rencontra donc le maire Drapeau le 27 décembre 1973. La décision de la ville d'engager le mandataire-coordonnateur

ne devait venir que sept mois plus tard, soit en juillet 1974.

Pourquoi ne pas avoir favorisé une intervention "plus musclée" du gouvernement dès ce moment s'interroge le procureur de la commission. "Parce que nous n'avions pas alors d'indications sérieuses nous permettant de croire que la tenue des Jeux était en danger et que l'autofinancement ne fonctionnerait pas," réplique M. Lalonde en expliquant que son intervention à

titre de ministre constituait déjà une indication suffisante de l'intervention du gouvernement "pour qui voulait comprendre".

"D'autant, poursuit M. Lalonde, que nous n'avions pas de raison de douter de la mauvaise foi de M. Drapeau et qu'il nous promettait d'une semaine à l'autre qu'il nous donnerait les informations demandées."

Ce qui n'a pas empêché M.

Lalonde, à titre de président du CCJO, d'adresser à plusieurs reprises des remarques au maire Drapeau, tant lors des réunions du comité, que dans sa correspondance avec le maire ou le bureau du premier ministre, au sujet de "l'extrême discrétion" et du "mutisme" de la ville face aux demandes répétées du CCJO. Il faudra ainsi attendre à décembre 1974 pour avoir le premier budget qui fut préparé par la firme LVLV, le mandataire-coordonnateur.

Même lorsque le maire Drapeau tarde en mars 1974 à lui faire parvenir les plans du vélodrome, dont la construction est pourtant en cours depuis septembre 1973, le ministre Lalonde refuse de parler de "mauvaise foi" de la part du maire.

Ce n'est qu'un juin 1975, lorsque la ville refuse ouvertement de se plier à la réglementation adoptée par le Conseil des ministres que

Québec songe à une intervention "plus musclée" dans le dossier, lors d'une rencontre, à laquelle participaient le premier ministre Bourassa, son ministre des Finances, Raymond Garneau, le sous-ministre des Transports, Claude Rouleau et M. Bernard Lamarre, de la firme LVLV, il est décidé de mettre en place un Comité de réalisation pour tenter de donner aux chantiers une direction un peu plus unifiée.

M. Taillibert devait bénéficier d'appuis bien placés pour pouvoir ainsi intervenir par-dessus la tête du mandataire-coordonnateur (la firme d'ingénieurs Lalonde, Valois, Lamarre et Valois) et du comité de réalisation, s'interroge le procureur de la commission. S'agissait-il du maire Drapeau? "Il n'y a aucun doute que M. Drapeau était essentiellement d'accord avec M. Taillibert", répond M. Lalonde.



Confort et performances accrues: la nouvelle Fiat Brava a un moteur de 2 litres, un intérieur en tissu velouté, et elle permet d'atteindre 62 km au gallon sur l'autoroute.

### Si la Volvo, Saab, Peugeot, BMW ou Audi vous intéresse, faites l'essai de la luxueuse Fiat Brava 2 litres 1979... une Fiat extraordinaire pour moins de \$7,000.\*

Depuis de nombreuses années, Fiat a la réputation de construire des voitures nerveuses, économiques et aux grandes performances. Fidèle à cette prestigieuse renommée, Fiat présente sa nouvelle Brava 1979, une 2 litres de la même trempe que les grandes importées qui coûtent des centaines de dollars de plus. Outre un intérieur en tissu velouté et un moteur des plus silencieux, la Brava est protégée par deux garanties exceptionnelles.

ont utilisé cette même technologie d'avant-garde et toute leur expérience pour construire la Brava 2 litres. La Brava est équipée de 2 arbres à cames en tête qui tirent toute la puissance du moteur, d'une direction à pignon et crémaillère qui lui confère une très grande maniabilité, d'une suspension avec jambes de force MacPherson et de freins à disques assistés.

Fiat protège votre investissement avec deux garanties exceptionnelles.

1. Fiat fut le premier fabricant de voitures importées à offrir une garantie de 3 ans contre les perforations dues à la corrosion.
2. Les ingénieurs de Fiat ont une telle confiance dans la robustesse du moteur et du système d'entraînement de la Brava que Fiat les dote d'une garantie de 2 ans ou 40,000 km, (à l'occurrence de la première de ces deux conditions).



La forme des sièges-baquets a été étudiée par des spécialistes de la colonne vertébrale. Capitonage confortable en tissu velouté soyeux. Nouveau volant, boîte à gants à chargement par le dessus, et tableau de bord très élégant.

# FIAT

Marque de commerce de Fiat S.p.A.

\*La Brava a un kilométrage combiné estimé à 48 km au gallon, 62 km au gallon sur l'autoroute, 41 km au gallon dans les agglomérations urbaines. Estimations obtenues d'après des essais effectués en laboratoire en utilisant les méthodes d'essais de Transport Canada. La consommation réelle pourra être différente. La consommation dans les agglomérations urbaines sera plus importante en hiver.

Étudiez bien toutes les caractéristiques de la Brava et venez en essayer une dès aujourd'hui.

	Fiat Brava	Volvo 242 DL	Audi Fox	Peugeot 504 SL	Saab 99	BMW 320 i
Prix de base (2 portes)	\$6,695*	\$7,195*	\$7,245*	\$8,440* (4 portes)	\$8,999*	\$11,775*
Cylindres (cm³)	1,995	2,127	1,588	1,571	1,985	1,990
Type de moteur	▲▲▲ Double arbre à cames en tête	▲▲▲ Double arbre à cames en tête	▲▲▲ Simple arbre à cames en tête	▲▲▲ Simple arbre à cames en tête	▲▲▲ Simple arbre à cames en tête	▲▲▲ Simple arbre à cames en tête
Longueur hors tout	172.4"	192.6"	173.8"	182.4"	175"	177.5"
Largeur hors tout	65"	67.2"	64.8"	66.7"	66.5"	63.4"
Empattement	98"	104.0"	97.2"	108"	97.4"	100.9"
Transmission	5 vit.	4 vit.	4 vit.	4 vit.	4 vit.	4 vit.
Pneus radiaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Compte-tours électronique	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Volant à inclinaison réglable	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Sièges-baquets avant à dossier inclinable	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Capitonage	Tissu velouté	Tissu	Tissu velouté	Vinyle	Tissu	Tissu ou vinyle
Dégivreur de lunette arrière	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dégivreur à air chaud pour les glaces latérales	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Glaces en verre teinté	Oui	Oui	En option	Oui	Oui	Oui
Capacité du coffre (pi cu)	14.0	13.8	18.7	20	12.6	Environ 16.2
Toit ouvrant	En option	Non	En option	Oui	En option	En option
Garantie de 3 ans/120,000 km contre les perforations dues à la corrosion, et garantie de 2 ans/40,000 km pour le groupe propulseur	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Transmission automatique	En option	En option	En option	En option	En option	En option
Climatiseur	En option	En option	En option	En option	En option	En option

Tous les prix et comparaisons sont basés sur des données relatives aux modèles 1978 des autres constructeurs, obtenues chez les concessionnaires le 29 août 1978. "Fiat" et "Brava 2 litres Fiat" sont des marques de commerce de Fiat S.p.A. \*Le prix de vente au détail suggéré par le fabricant n'inclut pas le transport, les taxes, les plaques d'immatriculation, ni les frais de préparation du concessionnaire. Le prix de vente peut être moins élevé. Fiat avec transmission standard-2 portes: \$6,695, 4 portes: \$6,995.

**AUTOMOBILE MICHEL RUEL**  
640 ouest, rue Arago, Québec (Tél.: 687-1000)

**LES AUTOMOBILES ANDRE LAROSE**  
555, Route Trans-Canada, St-David de Lévis (Tél.: 833-4080)

**M. LESSARD**

49, boul. St-Joseph, Charlesbourg-Ouest, Québec (Tél.: 623-5471)

**L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CREDIT DE QUEBEC INC.**

**Monsieur Jean Pelletier**  
L'Association des directeurs de crédit de Québec inc., aura comme conférencier invité à son souper du 11 octobre 1978 à 18 h 00 heures au Motel Universel Inc., 2300 chemin Ste-Foy, monsieur Jean Pelletier, maire de la ville de Québec. Il discutera de la situation économique actuelle. (A-1)

# A QUÉBEC

# C'EST

49, boul. St-Joseph Charlesbourg-ouest  
**623-5471**

(location à long terme disponible)



Le Soleil, Jean Vallières

Dans l'ordre habituel, Josée Campanale, qui réalise les marionnettes, Gérard Thibeault, auteur de "Une histoire de Potiron", et la comédienne Irène Roy.

## Le Grand Théâtre reprend d'ici peu ses dimanches matin en musique et ses spectacles de marionnettes

Cette année encore, le Grand Théâtre de Québec propose au public ses spectacles de marionnettes et ses matinées de croque-musique. Et les marionnettes et les dimanches matin de la musique débiteront le 15 octobre.

### Les marionnettes

Depuis 1974, sept productions de théâtre de marionnettes ont été présentées au Grand Théâtre. Après "Bottine et Mocassin", "Verdure", qui était jouée par les marionnettes de Micheline Legendre, "Kawabi", "Frizelis et Gros Guillaume", "Frizelis et la fée Doduche", "Les tracas de Nicolas" et "Marlot dans les merveilles", la pièce de Pierre Morency. Cette année, deux nouveaux spectacles sont inscrits au calendrier. D'abord "Une histoire de Potiron", une création de Gérard Bibeau qui prend l'affiche dimanche le 15 octobre, et comme toujours, la conception visuelle de la production a été confiée à Josée Campanale.

Répondant à des demandes souvent exprimées, le Grand Théâtre acceptera de présenter ses spectacles de marionnettes à l'extérieur de Québec, cette saison. Un calendrier des sorties qui devrait se faire les mardi, mercredi et jeudi, pendant les représentations d'une production, ce qui revient à dire, pour "Une histoire de Potiron", du 15 octobre au 17 décembre, est actuellement en préparation. On sait déjà que les marionnettes seront à Thetford Mines, invitées par la Société artistique, probablement à la Polyvalente, le 6 décembre.

En deuxième partie de la saison, le Grand Théâtre proposera une reprise, avec de nouvelles marionnettes cependant, de sa première production, "Bottine et Mocassin", de Diane Lanteigne. La pièce sera à l'affiche dès le 4 février.

### Les Croque-musique

Cette année encore, les Jeunesses Musicales du Canada collaboreront avec le Grand Théâtre de Québec pour offrir au public, certains dimanches matin à 11h, des matinées musicales.

En plus, cette année, des rencontres avec des jeunes artistes créateurs et interprètes ont été ajoutées aux six mini-concerts des JMC. Comme toujours, le billet sera à \$0,75 et donnera droit au concert, à la rencontre et au café-brioche sur les lieux.

Le calendrier débute donc le 15 octobre, à 11h, le matin, avec le ténor Michael Philip Davis.

Le 12 novembre, on pourra entendre et rencontrer la Famille Huggett, un ensemble canadien spécialisé en musique de la Renaissance qui, depuis 1969, a gagné l'estime des mélomanes tant au pays qu'à l'étranger.

Le 10 décembre, un autre ensemble canadien, le quatuor Mosaik (violin, violoncelle, flûte et piano) rencontrera le public.

Le 17 décembre, le groupe québécois Danse-Partout proposera des extraits illustrant temps et espace, de même qu'une chorégraphie complète. Madeleine Lord commentera la démonstration qui sera dansée par l'équipe de Chantale Bellehumeur. Elle comprend, cette année, Anne Côté, Marie Giroux, Luc Tremblay, Françoise Ouellet, Michael Butler et Claude Larouche. Le groupe, qui inaugure un cours de danse créative destiné aux enfants, doit participer, la semaine prochaine, à l'Octobre en danse du Centre, à Montréal, avant d'entreprendre une tournée à travers le Québec, en novembre.

Le 21 janvier, le groupe GIMEL de Nil Parent, (Groupe d'Interprétation de Musique Electro-Acoustique), voué à la promotion de la création et à la diffusion de cette forme de musique, jouera pour les mélomanes du matin.

Le 18 février, c'est Claude Garden et Michael Lauke qui présenteront l'harmonica de l'un et la guitare classique de l'autre au grand public.

Enfin, le 1er avril, le trio belge Orpheus formé du flûtiste André Isselée, du violoniste Sandor Karolyi et du violoncelliste André Douvère.

2 ECRANS - POUR MIEUX VOUS SERVIR - OUVERTURE à 18h30 - Proj. 19h30

TORDANT! DELIRANT! SURPRENANT  
C'EST A MOURIR de RIRE AVEC

BILL COSBY

RAQUEL WELCH

14 ANS



AMBULANCES TOUS RISQUES

Jean-Paul Belmondo  
Raquel Welch

L'Animal  
Les Ciné-Parcs seront fermés à compter du lundi 9 oct.

ciné-parc BEAUPORT = 1

AUTOROUTE 40 - BOULEVARD DE LA CAPITALE HORAIRES: 967-5362

TERENCE HILL ET BUD SPENCER



ATTENTION on va s'fâcher

POUR TOUS



ciné-parc BEAUPORT = 2

AUTOROUTE 40 - BOULEVARD DE LA CAPITALE HORAIRES: 967-5362

**SUPER SEXE** 18 ANS Adultes

**CORPS à CORPS** **PARIS PORNO**

*Le Fruit est Mûr*

**3 GRANDS FILMS!**

À **MIDI-MINUIT** HORAIRES: 1, 15, 5, 10, 6, 50

L'AFFICHE! QUÉBEC 522-2828 Rep. compl.

Cinéma **CANADIENS ODEON**

14 ANS  
ELLE SOUFFRE QUAND IL SOUFFRE  
ELLE CHANGE QUAND IL CHANGE  
ELLE TOMBE AMOUREUSE DE LUI  
ET LUI TOMBE AMOUREUX D'ELLE  
MAIS ELLE N'EN RESTE PAS MOINS  
POUR UN AUTRE HOMME.  
UNE RAISON DE REVENIR CHEZ LUI!



Jane Fonda Jon Voight  
"Retour"  
Coring Home

4e SEM.

HORAIRE:  
Solitaire: 15h25, 19h30.  
Retour: 13h, 17h05, 21h10.

2e FILM CHARLES BRONSON  
LE SOLITAIRE DE  
FORT HUMBOLDT

LE DAUPHIN

Les moins de 14 ans \$1.50

DU PONT & BOUL. CHAREST  
INF. 529-9745

STATIONNEMENT  
INTERIEUR

18 ANS Adultes

La Guerre des Sexes éclate  
dans un film Féroce et Amusant!  
(la libération de l'homme...  
est-elle toujours possible?)

un succès international  
un humour violent  
et libérateur



Vers un destin insolite  
sur les flots bleus de l'été  
Version Française de (Swept Away)

"VERS UN DESTIN INSOLITE" - Mlle Wertmuller a réussi un tour de force en traitant de sexe et de politique d'une façon unique. M. Giannini et Mlle Melato maîtrisent leur rôle respectif avec une telle intensité que toutes les situations deviennent possibles, même les plus invraisemblables. Dans les années 60, il y eut Marcello Mastroianni et Sophia Loren. Giannini et Melato dans ce film sont aussi indispensables que Popeye à Olive.

Vincent Canby  
The New York Times.

Giancarlo Mariangela  
Giannini Melato

Un film de  
Lina Wertmuller

2e FILM UN FLIC TRÈS SPÉCIAL

HORAIRE: Fil: 15h05, 19h30.  
Détin: 13h45, 17h35, 21h30.

FRONTENAC I

18 ANS Adultes  
Elle ne peut ni pardonner ni oublier...



De l'autre côté de Minuit  
VERSION FRANÇAISE DE  
THE OTHER SIDE OF MIDNIGHT

6e SEM.

MARIE-FRANCE PISIER

un film de CHARLES JARROT  
HORAIRE: 13h15, 16h45, 20h00.

FRONTENAC II

ÉTUDIANTS 14-17 ANS  
avec carte d'identité et photo \$2.50

PARC-AUTO  
PAQUET & LALIBERTE

# Prix Nobel de littérature à Isaac Bashevis Singer

STOCKHOLM (AFP) — L'Académie suédoise, évoquant l'œuvre d'Isaac Bashevis Singer, à qui elle a attribué hier le prix Nobel de littérature 1978, écrit: "L'univers qui accueille le lecteur dans les récits de Singer est très israélien, mais c'est aussi un univers très humain, représentatif de toute l'humanité."

"Il semble tout englober, poursuit l'Académie, le plaisir et la souffrance, le grossier et le subtil. On y trouve une présence charnelle, épicée, haute en couleurs, pleine de parfums ou de relents, sensuelle ou violente. Mais on trouve aussi la sagesse, l'expérience de la vie et une réflexion pénétrante."

Isaac Bashevis Singer, né en 1904 à Raddzymin, près de Varsovie, a émigré aux États-Unis en 1935. Singer a notamment publié en langue anglaise: "In My Father's Court" (1966) traduction française: Le Confessionnal, "The Family Moskat" (1950) traduction française: La famille Moskat, "The Manor" (1967) traduction française: Le Manoir, 1968, "The Estate" (1969) traduction française: Le Domaine-1971.



Isaac Bashevis SINGER.

## Enfance à Varsovie

"Dans l'un de ses ouvrages les plus sereins, Isaac Bashevis Singer raconte son enfance dans un des quartiers pauvres et surpeuplés de Varsovie, un quartier juif, juste avant et pendant la Première Guerre mondiale", écrit encore l'Académie suédoise.

"Le Confessionnal (1966) est imprégné d'un humour conciliant, plein de mélancolie et d'une lucidité dépourvue d'illusions. Ce monde a disparu, dévasté par la plus violente de toutes les calamités qui se soient abattues sur les Juifs et autres habitants de la Pologne. Mais il revit dans les souvenirs de Singer et dans l'ensemble de son oeuvre", poursuit l'Académie suédoise.

Singer débuta dans la carrière d'écrivain comme journaliste à Varsovie entre les deux guerres. Il subit l'influence de son frère aîné, maintenant décédé, qui s'était fait remarquer comme écrivain.

Les déchirements entre la tradition et les idées nouvelles, entre l'aspiration vers l'au-delà, la foi, le mysticisme d'une part et la libre pensée, la sécularisation, le doute et le nihilisme

d'autre part constituent un thème essentiel des nouvelles et des romans de Singer.

Ce thème est israélien, mis en lumière par les sanglants conflits de notre époque, sous la forme d'un drame douloureux entre des solidarités inconciliables. Mais c'est aussi un thème universel.

C'est ce thème qui apparaît parmi bien d'autres motifs dans les grandes chroniques familiales de Singer et l'on

a comparé ces œuvres au roman Les Buddenbrook, de Thomas Mann. Ils évoquent une autre des lectures qui ont marqué la jeunesse de Singer: Leon Tolstoï, estime l'Académie.

Le roman "Satan in Goray" (Satan à Goray), écrit en yiddish comme prati-

quement toute l'œuvre de Singer, parut en 1935, juste avant que l'écrivain ne fuie l'imminente catastrophe nazie, émigrant aux États-Unis. Dans ce livre, les hommes sont souvent la proie, plus ou moins impuissante, des coups capricieux du destin, mais encore davantage la proie de leurs propres passions.

## ...à l'étonnement général

STOCKHOLM (AFP) — La désignation d'Isaac Bashevis Singer comme lauréat du prix Nobel de Littérature 1978 a causé une grande surprise à Stockholm, où son nom n'avait jamais figuré jusqu'à présent sur la liste des candidats les mieux placés.

Pour la deuxième année consécutive, les académiciens suédois ont choisi un écrivain peu connu du grand public, mais dont la notoriété dans les cercles littéraires est grande.

En 1977, c'est le poète espagnol Vicente Aleixandre qui avait été couronné, alors que l'on citait Graham Greene comme favori. Celui-ci ferait face, dit-on à Stockholm, à l'opposition de l'un des mem-

bres les plus influents de l'Académie suédoise, M. Arthur Lundkvist.

Parmi les autres candidats au prix Nobel qui avaient été le plus souvent cités ces derniers temps, se trouvait la romancière sud-africaine Nadine Gordimer, de même que les romanciers ture Yasar Kemal et arabe N.S. Naipaul, ainsi que le dramaturge suisse Max Frisch.

### Etonnement du lauréat

"Etes-vous sûr que c'est vrai?" Même Isaac Bashevis Singer, n'a pu dissimuler son étonnement en apprenant hier la nouvelle.

"Je suis reconnaissant, mais en même temps désolé

que des écrivains plus importants que moi ne l'aient pas reçu", a déclaré M. Singer, qui passe actuellement quelques jours de vacances à Miami, à l'occasion des fêtes du Nouvel An juif.

"Aucun écrivain n'aurait pu recevoir ce prix, Tolstoï a été candidat et un autre que

lui a été choisi. Un prix, c'est bien sûr agréable, mais cela ne prouve rien", a ajouté M. Singer, qui vit aux États-Unis depuis 43 ans.

Isaac Bashevis Singer est la deuxième Américain en trois ans à recevoir le prix Nobel de Littérature, décerné en 1976 à Saul Bellow.

**DU CINÉMA DE QUALITÉ**  
Les 6-7-8-9-10-11-12 octobre

**La Petite**  
Un film de LOUIS MAILLÉ

**la boîte à films**  
1044 3<sup>e</sup> AVE. 523-5050

**NEW YORK: La nuit où le courant manqua et le CHOC commença!**  
Personne ne sera épargné par le CHOC et l'HYSTERIE d'une ville en folie. 14 ANS

**BLACK-OUT A NEW YORK**  
Les douze heures de terreur les plus incroyables jamais vécues...

**CANADIEN ODEON**  
ETUDIANTS 17 ANS \$2.50 avec carte d'identité et photo

**QUÉLLE TERREUR!**  
**Les Dents de la Mort**

**CANARDIERE**  
LES GALERIES CANADIENNES 681-8575

**LES CINÉMAS FRANCE FILM**

**ROCKY**  
MEILLEUR FILM  
MEILLEURE MISE EN SCÈNE

**2<sup>e</sup> sem.**

**"C'EST ARRIVÉ... ENTRE MIDI ET TROIS HEURES"**  
PLUS  
CHARLES BRONSON JILL IRELAND

**HORAIRE:** ROCKY: 1, 10, 4, 55, 9, 00. C'EST ARRIVÉ ENTRE... 3, 10, 7, 10. **cinéma de paris** PLACE D'YVOUILLE 694-0991

**Laissez-vous tenter**

**Fais Moi Tout**  
le Sexe à la barre

**3<sup>e</sup> sem.**

**le pigalle**

**RENCONTRES**  
DU TROISIÈME TYPE  
un cadavre au dessert

**3<sup>e</sup> sem.**

**bijou**  
LA RENCONTRE DU 3<sup>e</sup> TYPE: Sem. 8, 30. Dim. 1, 00, 4, 50, 8, 50. UN CADAVRE AU DESSERT: Sem. 7, 00. Dim. 3, 15, 7, 00.

**Il sème le trouble... Elle sème des fleurs... Ensemble, ils sèment la ZIZANIE!**

**LOUIS DE FUNES ANNIE GIRARDOT**  
dans

**LA ZIZANIE**

**4<sup>e</sup> Sem.**

**LE NOUVEAU FILM de CLAUDE ZIDI**  
Produit par CHRISTIAN FECHNER. Musique de VLADIMIR COSMA. Photographie de CLAUDE RENOU. Scénario de PASCAL JARDIN et CLAUDE ZIDI.

**HORAIRE:** Sam., Dim. et Lun.: 13h15, 15h15, 17h15, 19h15, 21h15. En sem.: 19h15, 21h15.

**CINÉMA 1** PLACE QUÉBEC 525-4574 **CANADIEN** PLACE LAURIER 656-9222

**VOS NERFS SERONT ÉBRANLÉS**  
DIX MINUTES DE CE FILM ET VOS MAINS TREMBLERONT VOTRE COEUR

**BATTRA**

**À TOUT ROMPRE ET VOUS SEREZ CLOUÉ À VOTRE CHAISE PAR CETTE INCROYABLE AVENTURE.**

**4<sup>e</sup> Sem.**

**LE DERNIER SURVIVANT**  
un homme qui refuse de mourir

**2<sup>e</sup> Film: "SUSPIRIA"**

**CAPITOL** 972, ST-JEAN, 694-0806  
Suspiria: 13h15, 16h35, 19h50, Survivant: 14h55, 18h10, 21h30.

**LA VENGEANCE A DU MORDANT!**

**POUR TOUS**

**VERSION ANGLAISE ORIGINALE**

**A l'instar des Marx Brothers ou de W.C. Fields, Peter Sellers est merveilleusement et génialement inepte dans le rôle de l'inspecteur Clouseau.**  
—James Baker, Newsweek

**PETER SELLERS** dans  
une production **BLAKE EDWARDS**  
avec **DYAN CANNON**

**"REVENGE OF THE PINK PANTHER"**

En vedette **HERBERT LOM - ROBERT WEBBER**  
avec **DYAN CANNON**

Musique de **HENRY MANCINI** - Producteur exécutif **TONY ADAMS**  
Scénario **FRANK WALDMAN, RON CLARK, BLAKE EDWARDS**  
Auteur **DEPATIE, FRELENG**  
Histoire de **BLAKE EDWARDS** - Produit et réalisé par **BLAKE EDWARDS**

**HORAIRE:** Sam., Dim. & Lun.: 13h, 15h, 17h, 19h, 21h. En sem.: 19h et 21h.

**CINÉMA 2** PLACE QUÉBEC 525-4524 **United Artists**

**UNE COMÉDIE BASCULANT SANS CESSER DE LA TENDRESSE A L'HUMOUR, DE L'ÉMOTION A LA DRÔLERIE!** 14 ANS

**"Très bonne mise en scène, excellente direction d'acteurs, un film moderne et même tambour battant!"**  
—Hermann Demay

**"Un très joli film plein de sensibilité!"**  
—Les Nouveaux Étrangers

**"Jodie Foster est encore une fois extraordinaire!"**  
—Les Nouveaux de Montréal

**"Le film D'Eric Le Hung évolue entre la drôlerie et la tendresse!"**  
—Le Monde

**JEAN YANNE SYDNE ROME JODIE FOSTER**

**moi, fleur bleue**

UN FILM DE **ERIC LE HUNG**

**2<sup>e</sup> FILM** avec **BERNARD GIRAudeau**  
"Viol et Châtiment"

**CHAMPLAIN** PLACE STE-FOY, 656-0592  
Fleur: 14h35, 18h05, 21h30. Viol: 13h, 16h25, 19h55.

**GREASE is the word**

**V.O. ANGLAISE**

**Olivia Newton-John John Travolta**

**17<sup>e</sup> Sem.**

**EMPIRE** Sam., Dim. & Lun.: 13h, 15h, 17h, 19h, 21h. En Sem.: 19h, 21h  
24, DE LA FABRIQUE, 692-2190

**Des devoirs qui feront monter la température!**

**CHALEURS HUMIDES**

**le Cri du Désir**

**4<sup>e</sup> Sem.**

la personification du mot FEMME

**ALOUETTE** PLACE STE-FOY, 656-0592  
Représ. complète: 13h, 16h, 19h, 20h25

arts et spectacles

# Le pergélisol du Yukon a peut-être conservé une série de films de valeur

par Claude DAIGNEAULT

Commentant, lors d'un entretien téléphonique, la découverte, le 12 juillet dernier, de quelque 500 bobines de films muets à Dawson, au Yukon, M. D. John Turner, historien de cinéma et chargé des acquisitions de films aux Archives nationales du film à Ottawa, a exprimé le sentiment qu'il y avait "là potentiellement une découverte d'importance, en particulier pour ce qui a trait aux bandes d'actualité datant de la Première Guerre mondiale. Cependant, seul un examen approfondi permettra d'apprécier la valeur de la collection".

Ce n'est que cette semaine, en effet, qu'a été rendue publique la découverte de centaines de bobines de films dans les fondations d'un vieux cinéma en démolition. L'édifice avait été construit au-dessus d'une piscine de 150 pieds sur 50 pieds environ. Les films avaient servi de matériel de remplissage, mêlés à la terre.

M. Turner estime que certains espoirs sont permis si on se base sur les titres de films rendus publics. Dans la liste des longs métrages, on relève "The Closed Road" de Maurice Tourneur, ainsi que "The Inspector's Double" de William Beaudine; les deux longs métrages avaient été lancés en 1916.

Turneur fut, à l'époque du muet, un réalisateur hautement considéré dont l'oeuvre demeure trop peu connue. Il est en particulier l'auteur du film "The Last of the Mohicans" tourné en 1920. William Beaudine fut, quant à lui, le réalisateur préféré de Mary Pickford, avec qui il tourna "Sparrows", qu'on distribua en 1926. C'est également au mois de novembre de la même année que son long métrage "The Canadian" fut lancé. Il avait tourné ce film dans l'Ouest canadien à partir d'une pièce de Somerset Maugham.

La production du cinéma muet a été détruite à 80 pour 100 environ et des oeuvres importantes sont considérées comme perdues à tout jamais. Trois raisons sont responsables de cet état de choses: la décomposition des pellicules

au nitrate, la destruction des films par les compagnies productrices, qui considéraient les films longtempés utilisés comme de la marchandise périmée, et la destruction à des fins industrielles, comme par exemple pour fabriquer du vernis à ongle, et récupérer l'argent du nitrate.

C'est ce qui fait dire à M. Turner: "Si tous les films tournés existaient encore, notre conception de l'histoire du cinéma pourrait changer. Un réalisateur comme Griffith ne serait peut-être plus le seul grand de son temps".

## Les films

Un communiqué de presse, publié il y a quelques jours, par les Archives nationales du film, précisait que la collection de films découverts comptait des oeuvres datant de 1903 à 1929. On y trouve des "serials", des longs métrages et des films d'actualité, dont certains tournés durant la guerre de 1914-1918. De quoi faire un programme régulier de cinéma pour l'époque, en somme.

Parmi les "serials" (films à épisodes) on relève des titres comme "The Red Ace" (1917), "The Girl and the Game" (1916), "The Seven Pearls" (1917) et "The Lightning Raider" (1918).

Outre les films de Tourneur et Beaudine, on retient, chez les longs métrages, des titres comme "Wildfire" avec Lillian Russel et Lionel Barrymore (1914), "Princess Virtue" avec Mae Murray (1917), "Polly of the Circus" avec Mae Marsh (1917), "The Lure of the Woman" (1915), le premier film produit par le célèbre Sam Goldwyn.

Un examen sommaire révèle que les films d'actualité ont été produits par les compagnies suivantes: Universal Screen Magazine, Gaumont's The Real of Reel News, Universal Animated Weekly, Pathé Animated Gazette, Universal Current Events, Pathé News, British Canadian Pathé News.

Cette dernière a une signification toute particulière pour nous puisqu'elle fut fondée en janvier 1919 par Léo-Ernest Ouimet et fit faillite au mois de mai 1922; les actualités rapportées sur ces films seraient donc de 1920 et 1921. Aux actualités britanniques et américaines que contenaient les bobines originales, Ouimet ajoutait des actualités canadiennes filmées par ses employés (dont fut le cameraman Bert Mason). Ces films étaient distribués ensuite par sa compagnie Specialty Film Import. Rares sont les films de Ouimet qui ont survécu au temps.

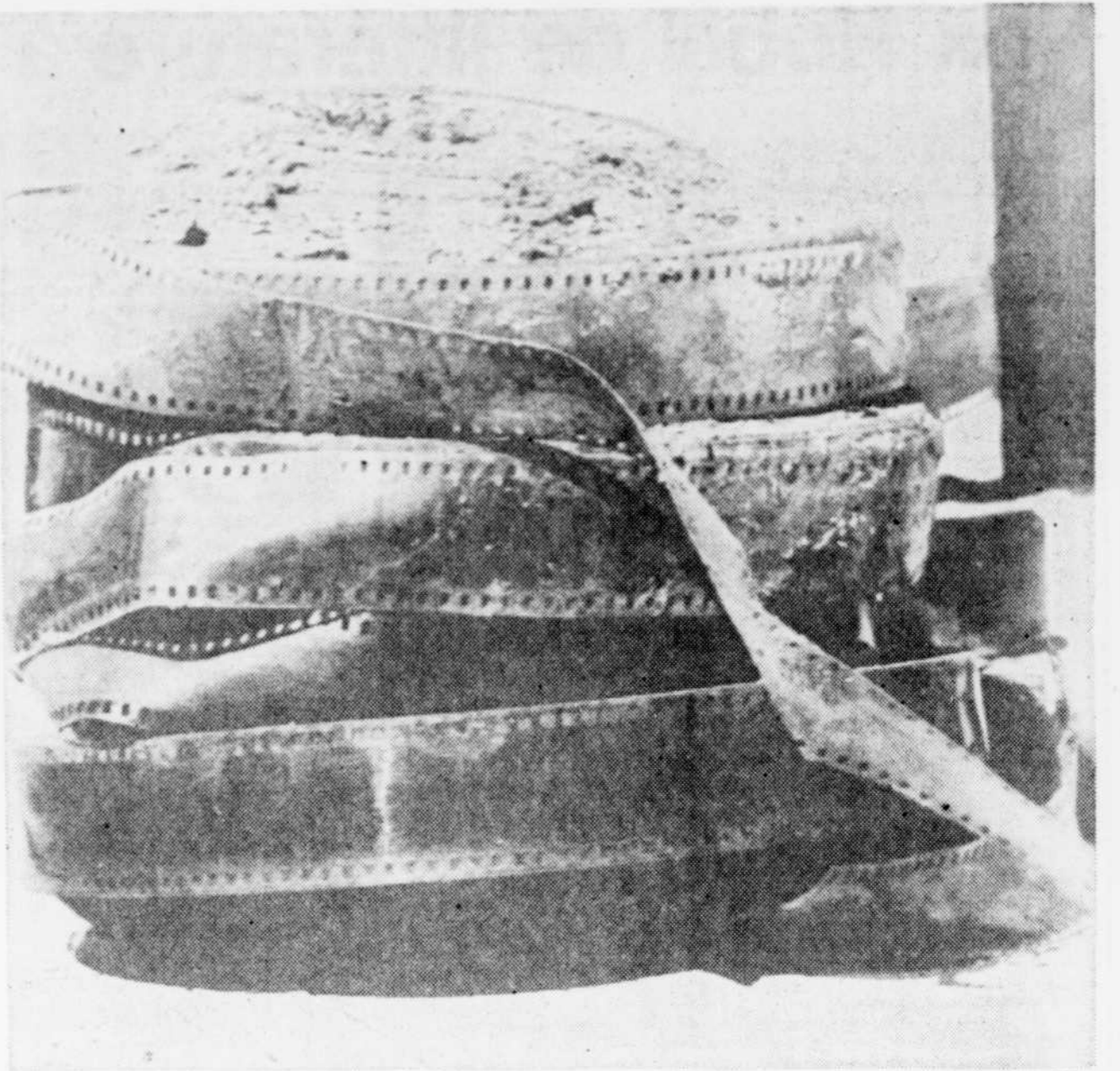
L'arrivée des films est donc attendue avec impatience à Ottawa. Mais comme les lois du transport au Canada interdisent de charger dans les avions et les wagons de chemin de fer des cargaisons contenant de la pellicule au nitrate, c'est par camion réfrigéré que la collection devra accomplir le long périple de 4.000 milles de Dawson à la capitale fédérale. A l'heure actuelle, les bobines déterrées ont été déposées dans un entrepôt réfrigéré non loin d'une mine à Dawson.

## La restauration

M. Sam Kula, directeur des Archives nationales du film, a déclaré, après s'être rendu au Yukon, qu'il espérait que la moitié des films puissent être sauvés, si l'on en croit le communiqué de presse.

Pour sa part, M. Kenneth Larose, responsable des acquisitions aux Archives nationales du film, a déclaré cette semaine à un correspondant du New York Times News Service, que la restauration de la collection pourrait coûter environ \$250.000 à raison de \$1 le pied de pellicule restaurée.

Les bobines de film situées le plus près de la surface du sol ont été les plus touchées: la pellicule est souvent complètement blanchie par l'action de l'eau infiltrée et des sels minéraux contenus dans le sol. Dans d'autres cas, c'est la rouille des bobines en métal qui l'a affectée. Les films du milieu et du fond sont les plus susceptibles d'être sauvés parce qu'ils ont été protégés par la congélation du pergélisol.



Cinq cents films muets protégés tant bien que mal par le pergélisol ont été mis au jour dans les ruines d'un vieux édifice de Dawson City, au Yukon. Plusieurs de ces films datent d'avant la Première Guerre mondiale.

Pour expliquer leur présence là, il faut savoir que Dawson fut jadis la dernière ville des circuits de distribution de l'Amérique du Nord. Au moment où les films y parvenaient, on peut d'ailleurs se demander dans quel état après avoir été projetés dans de nombreuses salles, le coût du transport de retour par chemin de fer était supérieur à la valeur du film lui-même sur le plan commercial. Plutôt que de les laisser aux mains des exploitants locaux, les distributeurs les confièrent à la Banque canadienne de Commerce qui les entreposa à la bibliothèque du Carnegie Building. C'est parce que celle-ci n'avait plus d'espace de rangement qu'elle fit utiliser ces films comme matériel de remplissage de la piscine sous l'aréna local.

## Les pellicules

Les pellicules au nitrate, comme tout le monde le sait, sont dangereuses lorsque leur décomposition se produit. Elles deviennent inflammables et peuvent exploser. Pourtant, elles furent utilisées jusqu'en 1951 en raison de leur solidité exemplaire. Leur résistance aux égratignures était supérieure à celle des pellicules d'acétate, qu'on utilise aujourd'hui pour des raisons de sécurité.

Le travail de restauration consistera à les nettoyer pour vérifier l'état de l'image et mesurer le rétrécissement intervenu en 49 ans. Il s'agira aussi de réparer les perforations brisées.

La reproduction proprement dite se fait sur une pellicule négative en

acétate au moyen d'une machine qui photographie image par image. Le travail est long parce que la pellicule ne progresse que de 18 pieds à la minute et qu'il faut fréquemment interrompre le travail pour vérifier la qualité du résultat obtenu.

Enfin, un dernier problème se pose: à qui appartient légalement ces films et sont-ils encore protégés par un copyright? Aux Etats-Unis, où la majorité de ces films semblent avoir été produits, le copyright a une durée de 28 ans et peut être renouvelé. S'il ne l'est pas, une oeuvre cinématographique devient du domaine public. Plusieurs des compagnies productrices étant disparues depuis longtemps, le problème pourrait se solutionner de lui-même.

**PETER GABRIEL**  
vendredi  
le 13  
octobre  
à 20h  
Colisée de Québec

BILLETTS 57,00 - EN VENTE AU GUICHET DU COLISÉE ET À TOUTS LES CENTRES DE MUSIQUE SHERMANS PLACE LAURENCE PLACE FLEUR DE LYS GALERIES CHAZOVY À L'ÉVÉNEMENT 57,00 KIOSK ET LES GALERIES 578 AVENUE CUFFARD

frank zappa  
MARDI, LE 10 OCTOBRE, À 20 H  
COLISÉE DE QUÉBEC

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE  
**LES GRANDS EXPLORATEURS**  
Une production EXPLOR MUNDO SAISON 78/79  
**AUSTRALIE SAUVAGE**  
avec Jacques Villeminot qui commente personnellement son film-couleur!  
5-6-7-8 OCTOBRE  
à 20h30  
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC  
SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, TÉL. 643-8131  
Explo Mundo vous souhaite une Bonne Saison

## Le Cercle du livre de France honore Negovan Rajic

**DANSE**  
AMBIANCE AMICALE ET DE FÊTE  
VENDREDI ET SAMEDI SOIR  
DES 9 HEURES  
AU CLUB  
**La Fayette**  
VENEZ SEULE OU ACCOMPAGNÉ(E)  
585 EST. BOUL. CHAREST, QUÉBEC

A l'issue du déjeuner traditionnel du prix Esso du Cercle du livre de France, M. Jean Sarrazin, président du jury, a dévoilé le nom du lauréat pour cette année. Le prix, doté d'une bourse de \$5.000, est accordé pour 1978, à M. Negovan Rajic pour son oeuvre intitulée "Les hommes-taupes".

Né à Belgrade, en Yougoslavie, en 1923, il quitta son pays en 1946. Après avoir séjourné dans plusieurs pays de l'Europe d'après-guerre, il obtint un diplôme d'ingénieur en

electro-technique. En 1969, il émigra au Canada et devient professeur de mathématiques au CEGEP de Trois-Rivières, poste qu'il occupe encore actuellement.

"Les hommes-taupes", qui paraîtra sous peu, est le premier roman de M. Rajic à être publié. L'auteur affirme que l'atmosphère paisible de Trois-Rivières est très propice à la production littéraire, et il a d'ailleurs trois autres ouvrages en préparation.

**GAROLOU**  
AU PALAIS MONTCALM  
le 12 octobre à 20h30  
Billets en vente au Palais Montcalm.  
prix: 5,00 et 5,50  
Une présentation Léopard Concert en collaboration avec CKRL(MF)

ROME (AFP) — Le cinéma italien est un chien qui se mord la queue. Malgré ses récents succès à l'étranger, il est miné par une grave crise économique. Même Cinecittà est au bord de la faillite, après 43 ans de fastes et de gloire.

Mais les souvenirs s'effacent aujourd'hui derrière un passif de plusieurs milliards de lires qui doit supporter l'Etat. Et, faute de nouvelles subventions, la "ville du cinéma" meurt dans la plus grande indifférence derrière ses interminables murs ocres qui

**Le petit Champlain**  
centre culturel  
du 5 au 8 octobre  
à 20h30  
**GUY TRÉPANIÉ**  
(lancement de son disque)  
Réservations: 682-2222 à partir de 16h30  
Guichet: 70, rue Petit Champlain  
Cinéma Théâtre et Café Mirzaque  
191, rue Petit Champlain, Québec

CHOI-FM présente EN SPECTACLE au Palais Montcalm

<p>Une soirée avec <b>CHICK COREA</b> et <b>GARY BURTON</b></p> <p>BILLETTS: \$7,50 Vendredi, 13 oct. à 20h</p>	<p><b>LUC DURAND</b> LE MODE D'EMPLOI</p> <p><b>CATHERINE LARA</b> et le pianiste <b>Georges Rabol</b></p> <p>BILLETTS: \$5,50 \$6,50 Samedi, 14 oct. à 20h30</p>	<p><b>CANO</b></p> <p>BILLETTS: \$5,50 \$6,50 Vendredi, 20 oct. à 20h</p>	<p>Soirée de Blues avec <b>JAMES COTTON</b> <b>BLUES BAND</b> <b>MUDDY WATERS</b></p> <p>BILLETTS: \$6,50 \$7,50 Samedi, 28 oct. à 19h30 - 22h00</p>
---	---	---	--

billets en vente — Musique d'Auteuil, 1095, St-Jean — Royaume du Disque, Place 4 Bourgeois — Royaume du Disque, Galerie Charlesbourg — Palais Montcalm 694-6349

# RADIO-TÉLÉVISION

## LES CHOIX DU SOLEIL jacques samson

### La radio locale boude les débats en Chambre



#### YVES BERNIER

Il est assez curieux qu'aucun poste de radio de la région ne transmette en direct la période des questions de l'Assemblée nationale. Le directeur de la production de la radio-télédiffusion des débats, M. Pierre Chantelois, nous a précisé hier que pour le moment, aucune station locale n'avait fait de demande pour diffuser les travaux de la Chambre en direct. Certaines demandes de cassettes enregistrées ont cependant été faites pour diffusion en différé.

Je conçois mal que notre radio locale ne considère pas important et même "rentable" la diffusion "en direct" d'au moins la période des questions de l'Assemblée nationale. On ne me fera pas croire que la programmation des postes soit tellement fulgurante que l'on ne puisse la modifier un peu pour y insérer la "démocratie en marche", une heure par jour.

Par surcroît, nos élus donnent un très bon "show" entre 14h et 15h, les mardis et jeudis, et entre 10h et 11h, le mercredi. Je suis convaincu que les cotes d'écoute des postes de radio remonteraient à cette heure habituellement calme.

Après tout, presque tous les bureaux, usines et tous les foyers, hôpitaux, commerces, etc... ont un appareil de radio, alors que le téléviseur est encore rare sur les lieux de travail. Que dire de plus des automobilistes qui écoutent la radio? Je n'ai téléphoné à aucun poste local pour connaître les raisons de cette absence remarquée, car je ne pensais pas que l'on pourrait me donner des raisons valables à ce vide.

Quel sera le premier poste à réagir?

### Les sourds et Radio-Canada

L'un des 130 mémoires qui seront présentés aux audiences publiques du CRTC pour le renouvellement des licences d'exploitation de Radio-Canada, a attiré notre attention.

Il s'agit du Conseil canadien de coordination de la déficience auditive.

Selon le Conseil, Radio-Canada ignore son obligation qui, selon la loi sur la radiodiffusion, est de fournir des services de transmission aux contribuables sourds. Apparemment, la société d'Etat a refusé de participer au travail de développement du sous-titrage sélectif déjà développé et mis à l'essai aux Etats-Unis par le PBS (Public Broadcasting Corporation).

Grâce à des signaux électriques, ce procédé permet de diffuser des sous-titres à la ligne 21 de l'écran. Ce n'est pas utilisée pour la transmission des images. Les signaux sont visibles par le truchement d'un récepteur équipé à cette fin.

Dans son mémoire, le Conseil souligne, par la plume de son directeur général, M. George Wolf, autrefois de Radio-Canada anglais, que dans son Plan accéléré de rayonnement, la société d'Etat a accru ses services à toutes les collectivités de plus de 500 habitants, mais a oublié un groupe de population qui compte plus de 200.000 personnes, les sourds du Canada.

### On peut s'informer

Il faut s'arrêter parfois pour penser que la télévision nous fournit

une quantité énorme d'informations de toutes sortes, à tel point qu'il devient de plus en plus difficile de mettre de l'ordre dans tout cela. Après tout, comment peut-on digérer tout ce bagage quand on nous bombarde continuellement d'actualités?

Cette semaine a été particulière dans ce sens. Au canal 8, sur le câble, on a pu suivre en entier les audiences du CRTC sur le renouvellement des licences d'exploitation de Radio-Canada. Aux 9, 11, 22 et 8 en soirée, c'étaient les débats de l'Assemblée nationale. Mercredi, tous les radiodiffuseurs ont retransmis en direct les funérailles du pape Jean Paul Ier. Enfin, au canal 20, sur le câble-sélecteur, on nous présente un service de nouvelles 24 heures sur 24.

La semaine prochaine, quand reprendront les travaux des Communes, à Ottawa, Télécâble de Québec Inc. retransmettra l'intégralité des débats sur le canal 5, en différé de 24 heures, du mardi au samedi inclusivement, à compter de 18h. Par ailleurs, la période quotidienne des questions sera retransmise en différé à chaque jour, de 17h30 à 19h, sur le canal 9.

Vous allez dire que ces temps-ci on vous inonde d'information politique, mais avec tout ce qui se passe de ce côté-là, on n'est jamais trop informé pour faire des choix.

### Le 13 au 19

Le retour en ondes de Radio-Québec oblige maintenant Télécâble à distribuer le canal 13 (CKMT-TV) de Trois-Rivières sur la position 19, sur câble-sélecteur seulement. Etant donné que la plupart des téléspectateurs semblent regarder ce poste pour ses films, surtout "Le Cinéma de cinq heures", qui est présentée maintenant en deux parties, ce déplacement ne sera pas dramatique.

A preuve, Télécâble de Québec n'a reçu que quelques appels, "pour information", quand le changement s'est fait.

### vendredi radio

19h, Premières, à l'antenne de CBV-FM, 95,3 Radio-Canada, à Québec.

A l'affiche aujourd'hui: "Le beau Rodrigue" d'Yves Thériault. Rodrigue, un don juan de 40 ans débarque et les problèmes commencent dans un petit village. C'est une première de cette pièce de Yves Thériault qui a écrit de nombreux romans dont: Agaguk, Les commettants de Caridad etc... La distribution de cette pièce: Elizabeth Lesieur, Yvon Bouchard, Monique Miller, Pierre Dufresne et Jean Faubert.

20h, Concerts européens, à l'antenne de CBV-FM, 95,3, Radio-Canada, à Québec.

C'est au tour de l'Orchestre philharmonique de Berlin de prendre la vedette à l'émission "Concerts européens". Ce soir, sous la direction de Eugène Jochum, nous entendrons: Symphonie no 9 en ré min. de Bruckner avec la participation de Helen Donath, sop., Hanna Schwarz, contralto, Thomas Moser, t. et Robert Holl, b. En deuxième partie, l'œuvre est de Bartok. Le Choeur de la radio hongroise interprétera: "Des temps passés".

22h, Jazz Soliloque, à l'antenne de CBV-FM, 95,3, Radio-Canada, à Québec.

Les grands noms du jazz animent cette émission quotidienne. Ce soir nous aurons l'occasion d'entendre: Rahaan Roland Kirk, Roy Eldridge, Baird Hersey, Hamiet Eluiett, New York Quartet, Tommy Flanagan, Toots Thielemans, Lee Konitz, Jim Robinson et Scott Hamilton.

### télévision

19h, 03, à l'antenne du canal 11, Radio-Canada, à Québec.

Comme à tous les vendredis, c'est la chronique de cinéma de Claude Daigneault et la chronique de l'apéro de Robert Gillet. En plus, ce soir, on reçoit Guy Trépanier qui répond aux questions de Robert Gillet et interprète une chanson.

20h30, Super Star, à l'antenne du canal 11, Radio-Canada, à Québec.

C'est Angèle Arsenault qui est la grande vedette de ce "Super star" enregistré à l'occasion du tirage de Loto Canada. Elle interprétera ses vieux succès en plus d'une nouvelle chanson intitulée: "Ce n'est pas à parler contre qu'on fait pour".

21h30, Consommateur plus, à

l'antenne du canal 11, Radio-Canada, à Québec.

Les grands thèmes de cette émission qui est animée par Simon Durivage: bilan du pacte de l'automobile, les appareils qui nous protègent contre le vol et une coopérative d'huile à chauffage. En plus, Simon Durivage nous fera part des résultats de certains tests faits sur certains produits.



Simon Durivage anime chaque quinzaine l'émission "Consommateur plus" à l'antenne de Radio-Canada.

## HORAIRE

Comprenant également les postes transmis par câble. De 18h, le jour de publication jusqu'à 18h, le lendemain.

### vendredi

- 18.00 3-5p-5-12-22 News
- 11 Ce soir
- 11 TCQ Les débats de l'Assemblée nationale du mardi 3 octobre (6 heures)
- 18.30 4 Aujourd'hui le 6 octobre
- 7 Les joyeux naufrages
- 8-10 Le 10 vous informe
- 22 The Hollywood Squares
- 18.40 9 Le 9 vous informe
- 13 Le 13 vous informe
- 18.45 5 Around the City with Bob
- 8 Le régional
- 19.00 4-7-8-10 Faut le faire
- 5 The Price is Right
- 5p Carol Burnett and Friends
- 11 03
- 12 Downright Disco
- 9-13 Cinéma du vendredi: "La marque du faucon"
- 22 The Andy Griffith Show
- TCQ-9 Québec Metro. Ce soir: à communiquer
- 19.30 3 Crosswits
- 4-7-8-10 Médecin d'aujourd'hui
- 5 In the Public Eye
- 5p Bonkers
- 11 Walt Disney
- 12 Circus (variétés)
- 22 Bewitched
- TCQ-9 Parlons-en. Ce soir: La Société artistique de Ste-Foy
- 20.00 3 The New Adventures of Wonder Woman
- 5 All in the Family
- 5p The Waverly Wonders
- 12 The Rockford Files
- 22 Baseball
- TCQ-9 Les talents de chez nous. Animé: Christian LaVoie
- 20.30 4-7-8-10 Le Saint
- 5 Front Page Challenge

- 5p Who's Watching the Kids?
- 9-11-13 Super Star - Recital (Montreal) et tirage de la Loto-Canada. Inv.: Angèle Arsenault



Angèle Arsenault artiste invitée à "Super Star"

- 22.15 7 Le chemin d'une vie meilleure
- 4-7-8-10 Les nouvelles TVA
- 9-11-13 Téléjournal
- 5 Who's New
- 23.00 3-5p-5-12 News
- 4 Sport et météo
- 7-8-10 Sports
- 23.05 9 Le 9 vous informe
- 23.10 4 Ciné-nocturne: Programme double: "La gifle". Fr. 1974 et "MaryJane". E.-U. 1967
- 7 Informa 7
- 8 Le régional - sports
- 10 La couleur du temps
- 23.15 22 The Mary Tyler Moore Show
- 23.20 9 Ciné-Soir "Docteur Popaul". Fr. 1972
- 11 Cinéma: "Bubu de Montparnasse". R. 1970
- 13 Sport plus
- 23.21 5 Dallas
- 12 Pulse
- 23.25 7-8-10 Cinéma: "Chère Louise". Fr. 1972
- 23.27 5 The City... this Week
- 23.30 3 WCAX Late Movie: "Buffalo Bill". E.-U. 1944
- 5p The Tonight Show Starring Johnny Carson
- 13 Programme double: "Le grand blond avec une chaussure noire". Fr. 1972 et "Comment l'esprit vient aux femmes". E.-U. 1950
- 5 Canada After Dark
- 22 Baretta

- 24.00 12 The Twelve Midnight Movies: Programme double: "Scarecrow". E.-U. 1973, et "Third Girl from Left". E.-U. 1973.



Al Pacino et Gene Hackman les deux principaux interprètes de "Scarecrow"

- 24.00 5 The Incredible Hulk
- 5p The Rockford Files
- 12 Sword of Justice
- TCQ-9 Quel est ce mal? Ce soir: la vie en institution
- 21.00 4-7-8-10 Les découvertes du Québec
- 9-11-13 Consommateurs plus - Bilan du pacte sur l'automobile entre le Canada et les Etats-Unis. Les appareils qui nous protègent contre le vol. - Rencontre avec des propriétaires qui ont formé une coopérative d'huile à chauffage. - "Le sucre et nos habitudes alimentaires". - "Tests"
- TCQ-9 Parlons-en. Ce soir: Centraide Denis Bernard
- 22.00 3 Flying High
- 4 La ville à Pierre
- 5 Two's a Crowd
- 5p The Eddie Capra Mysteries
- 7 Agenda
- 8-10 Toute la ville en parle

### samedi

- 06.00 12 University of the Air
- 06.30 3 Sunrise Semester
- 07.00 3 Lost in Space
- 5p Vegetable Soup II
- 12 Let's go
- 22 Korg 70.000 B.C.
- 07.30 5p The Brady Bunch
- 12 George
- 07.45 4 Mire et musique
- 07.54 4 Musique Marc Legrand
- 08.00 3 The All-New Popeye Hour
- 4 Fantan Dédé
- 5p Yogi's Space Race
- 12 Scoobie's Laff-a-Lympics
- 22 Scoobie Doo, where are you?
- 08.15 5 Test Pattern and Music
- 08.21 5 Music with Marc Legrand
- 08.25 10 Horaire-bienvenue CFTM
- 08.30 4-10 Patof voyage
- 5 Sixième Street
- 9-13 Demetan, la petite grenouille
- 22 Fangface
- 08.56 3 In the News
- 09.00 3 The Bugs Bunny/Road Runner Show
- 7-8-10 Les ptits bonshommes
- 9-11-13 Candy
- 22 Challenge of the Super-friends
- 09.27 5p The Metric Marvels
- 09.30 4 Les Satellippettes
- 5 Parade
- 5p The Godzilla Power Hour
- 7-10 Papa à raison
- 8 Batman
- 9-11-13 Le petit Lord Fauntleroy

- 10.00 4 Flipper
- 7-8-10 Fanfan Dédé
- 9-11-13 L'odyssée de Scott
- 12 Kidstuff
- 11.00 4 Dessins animés
- 5 Peanuts and Popcorn
- 5p Krofft Superstar Hour
- 7-10 Les Satellippettes
- 8 Patrouille du cosmos

- 4-7-8-10 Goldorak
- 5 Doombolt
- 5p The Fantastic Four
- 9-11-13 Les héros du samedi
- 12 Kidstuff
- 11.57 5p The Metric Marvels

- 11.15 4 De tout de tous
- 11.30 7-8-10 Les cadets de la forêt
- 12 The Battle of the Planets
- 9-11-13 Téléjeans
- 22 The All New Pink Panther Show
- 11.57 5p The Metric Marvels

## LES FILMS

Explication: les chiffres placés avant le titre referent à la valeur artistique. Source: Office des communications sociales.

### vendredi

- 23.10 4 Ciné-Nocturne: Programme double: (4) "La gifle". Fr. 1974. Comédie de moeurs de C. Piroteau avec Lino Ventura, C. Isabelle Adjani et Annie Girardot. - Un professeur d'histoire éprouve des ennuis avec sa fille de dix-huit ans qu'il a élevée seul.
- ET (6) "MaryJane". E.-U. 1967. Drame musical de M. Dexter avec Fabian, Diane McBain et Kevin Coughlin. - Un professeur de "highschool" est aux prises avec certains élèves qui font usage de marijuana.
- 23.20 9 Ciné-Soir: (5) "Docteur Popaul". Fr. 1972. Comédie policière de C. Chabrol avec Jean-Paul Belmondo, Mia Farrow et Laura Antonelli. - Après avoir épousé une fille laide pour assurer sa situation sociale, un médecin et Broderick Crawford. - Un financier charge un journaliste de donner des leçons de savoir-faire à sa petite amie.

- 23.25 7-8-10 Cinéma: (5) "Chère Louise". Fr. 1972. Drame psychologique de P. de Broca avec Jeanne Moreau, Julian Negulesco et Didi Perrego. - Une divorcée héberge chez elle, un jeune immigrant italien qui devient son amant.
- 13 Programme double: (4) "Le grand blond avec une chaussure noire". Fr. 1972. Comédie réalisée et interprétée par Robert Lamoureux avec Françoise Fabian et Michèle Mercier. - Un brillant vendeur de voitures est menacé de mort par le mari d'une maîtresse.
- ET (3) "Comment l'esprit vient aux femmes". E.-U. 1950. Comédie de G. Cukor avec Judy Holiday, William Holden et Broderick Crawford.

- 12 The Twelve Midnight Movies: Programme double: (3) "Scarecrow". E.-U. 1973. Drame psychologique de J. Schatzberg avec Gene Hackman, Al Pacino et Penny Allen. - Deux marginaux se rencontrent par hasard le long d'une route et deviennent des amis inséparables.
- ET (5) "Third Girl from the Left". E.-U. 1973. Drame psychologique de P. Medak avec Kim Novak, Tony Curtis et Michael Brandon. - Une danseuse vieillissante est négligée par un amant de longue date.
- 10 Cinéma: (4) "La brune que voilà". Fr. 1960. Comédie réalisée et interprétée par Robert Lamoureux avec Françoise Fabian et Michèle Mercier. - Un brillant vendeur de voitures est menacé de mort par le mari d'une maîtresse.
- 01.10 11 Ciné-Nuit: (5) "La mataf". Fr. 1972. Drame policier de S. Leroy avec Michel Constantin, Georges Géret et Annie Cordy. - Après avoir raté un hold-up, trois criminels sont forcés par un avocat à voler des documents secrets.

# y'a du 9 dans LE SOLEIL

Abonnement: 647-3333

# OÙ ALLER À QUÉBEC

## expositions

**ANNE FOURNIER**, peintures, Galerie Les Saules, 1050, boul. Masson 14h à 18h et 19h à 21h.

**THESEE, BLANCHE BOLDUC, YVONNE BOLDUC, PIERRE BOURASSA, GEORGES BRÉQUE, BERNARD BUFFET, CALDER, MARC CHAGALL, CESAR, JEAN COCTEAU, DALLI, LEONOR FINI, HARTUNG, IRENE LEMIEUX, RIPELLE**, La Minerve, Galerie d'Art, 313, rue Saint-Jean.

**THESEE**, abstractions lyriques, Galerie La Minerve, 313 rue Saint-Jean, 13h à 17h et 19h à 21h.

**STANLEY COSGROVE, FRANCESCO IACURTO, BETTY BALDWIN, SUZOR-COTÉ, ALBERT ROUSSEAU, PAUL SOULIKIAS, JEANNE D'ARC LÉVELLE**, La Galerie Michel-de-Kerdour, 4 Place Québec.

**PAUL BOURQUE, CYRIL READE**, La Chambre Blanche, 226, rue Christophe Colomb est, 13h à 21h.

**PIERRE MERCIER**, Tableaux, Pavillon Pollack, Cité universitaire.

**DAVID BOLDUC, JACQUES HURTUBISE, PAUL LACROIX, RICHARD MILL, OMER PARANT, MILLY RISTVEDT**, Ga-

lerie Jolliet, 24 Saint-Cyrille ouest, 11h à 18h et 19h à 21h.

**CORPORATION DES ARTISANS DE QUÉBEC, ARTISANS EN BATIK**, Galerie de la Corporation, 40 Marché Champlain, Place Royale, (Maison Morin-Quessy-Grenon), 8h30 à 12h et 13h30 et 17h.

**L'ART À L'UNIVERSITÉ: CONSTAT**, réalisations d'étudiants en arts plastiques des universités Laval, Concordia, du Québec à Chicoutimi, à Montréal et à Trois-Rivières, Musée du Québec.

**PHOTOS HISTORIQUES**, sur la paroisse de Saint-Joachim de Montmorency et sur la population des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

Edifice municipal de Saint-Joachim de Montmorency.

**RICHARD MILL, RENE RICHARD**, Musée du Québec.

**JACQUES DUBÉ**, portraits de nos ancêtres, Galerie du Vieux Port, 95, rue Dalhousie.

**JEAN GAUTHIER**, peinture et tissage, La Galerie du Trait-Carré, 2885, rue Trait-Carré, est, Charlesbourg, 19h 3 y à 22h.

**MOUVEMENT ARTISTIQUE DE CAP-ROUGE, VIVIANE HÉMOND, JEANNETTE DORVAL, PIERRETTE BOURDEAU**, huiles et émaux sur cuivre, Caisse populaire de Cap-Rouge, boul. Chaudière.

**JANOUK**, photos Le Hobbit.

700 Saint-Jean, Renseignements: 647-2677.

**GRAVURES ORIENTALES**, Galerie d'Ambourges, 93, rue Saint-Pierre, 2<sup>e</sup> étage, 19h à 22h.

**CECILE GRONDIN-GAMACHE**, La Galerie Zanetti 1828, Côte de la Montagne, 10h30 à 17h.

**JACQUELINE MEUNIER**, huiles, Café d'Europe.

**ANDRÉ HUFFY, JEANNINE BOURRET, LORRAINE BELLEROSE, MARGUERITE GEOFFROY, MONIC THOUIN-PERREAU**, encadrements Sainte-Foy, 3062, Chemin des Quatre-Bourgeois, Ste-Foy, 4 y

**FIOLA MARCELLE BOUTET**, huiles à la Banque de Nouvelle-Ecosse, 2 Place Québec.

**LA COUPE DEBORDEVIDE-LA**, Café Carcajou, 100, rue Saint-Jean (50 dessins).

**ARMAND CÔTE**, huiles Maison Maheu-Couillard, 27, Sous-le-Fort, 11h à 6h et 19h à 21h.

**LORRAINE BELLEROSE, DUFOUR, LOUISE POMMINVILLE, PIERRE HAMEL, FIOLE, JOAN DOYON, YVES LABELLE, ROUAIS, BEAUDRY, SEQUEL, FONTAINE, KOLES-CAR, SYLVIA ARAYA**, Galerie André-Fontaine, 56, Saint-Pierre, Québec, 10h à 17h.

## spectacles

**PEGASE**, jazz, Le Hobbit, 700 rue Saint-Jean, 21h30.

**REJEAN BOURDEAU**, compositeur interprète, Le Bistrot du Quartier, 1036, rue Quartier, 21h30, 5 y.

**MIGHTY JAZZ BLUES BAND**, Auberge La Porte Rouge, 292, Côte Sainte-Anne, Sainte-Anne de Beaupré, 21h30.

**CESAR** (ex-César et ses Romains), Grand Salon Fernando enr. 66, Saint-Louis, Québec, 22h30 et 00h30.

**GUY TREPANIER**, Le Petit Champlain, 63-74 rue Petit Champlain, Québec.

**ADRIAN SPRINGS**, guitariste folk, Cabaret L'Ostrandam, 29, rue Couillard.

**JOHN DUMONT**, portraitiste-visagiste, Le Gaulois, 65, rue Buade, Vieux Québec.

**DENIS ALBERT, J.P. COURNOYER, ALAIN JUTRAS**, chansonniers, Pavillon du Castel des

Falaises, Saint-Jean-Port-Joli, 21h.

**LUIS LEROUX**, guitariste chanteur, Toit de Québec du Québec Hilton, 19h.

**FREDDY ET LES CROBAR**, rock and roll des années 50, Le Figaro, 1011, Saint-Jean, 22h, 6 y.

**LUC DURAND**, Théâtre du Vieux Québec, 30 Saint-Stanislas, 20h30.

## sport

**SKI-BAZAR**, Mont Sainte-Anne, Chalet des Skieurs, Samedi et dimanche, 9h. De même que les 14, 15 et 21, 22 octobre prochains.

**MATCH DE LA LIGUE DE HOCKEY JUNIOR MAJEUR DU QUÉBEC**, entre les Olympiques de Hull et les Remparts de Québec, Colisée, 20h, Vendredi.

**MATCHS DE LA LIGUE JUNIOR "B" DU QUÉBEC-METRO**, Sainte-Foy à Loretteville à 20h30 et Ancienne-Lorette vs Beauport à l'aréna de Giffard à 20h, Vendredi.

**MATCH DE LA LIGUE MID-GET "AAA"**, entre le Lac-Saint-Louis et le Couillard de Sainte-Foy, Centre sportif de Sainte-Foy, samedi, 14h.

## loisirs

### VILLE DE SAINTE-FOY:

**BADMINTON LIBRE**, Ecole les Compagnons de Cartier, 21h à 23h, Ecole Saint-Thomas d'Aquin, 21h à 23h.

**BAIN LIBRE**, piscine Jacques Amyot, Ecole Les Compagnons de Cartier, Vendredi: 21h à 23h, Samedi: 14h15 à 16h (familial) et 20h à 22h (adultes).

**MARCHE DE LA PLACE**, stationnements du centre sportif, Vendredi et samedi, 8h à 20h.

**PATINAGE LIBRE**, centre sportif de Sainte-Foy, samedi, 13h30 à 15h.

**Randonnée Pédestre**, excursion dans la vallée de la Jacques-Cartier, sentier des Loups, Départ à 9h du stationnement du centre sportif de Sainte-Foy.

## cabarets

**CLUB LA LAFAYETTE**.

soirée dansante avec orchestre, 585, est, boul. Charest, 21h.

**NITE-RIDERS DE WINNIPEG**, Cercle électrique, Côte du Palais.

**RICHARD MCCLISHE**, chanteur guitariste populaire, Chez Dagobert, 600 Grande-Allée est.

**DANIEL FONTAINE ET SES MUSICIENS**, groupe populaire, Le Creneau, 48 Côte de la Fabrique.

## général

**CONGRES DES GAÏES DU QUÉBEC**, Pavillon de Konick de la Cité universitaire, Samedi et dimanche, Renseignements: 525-4997.

**SAMEDI JEUNESSE YMCA**, de Québec, enfants entre 5 et 14 ans, 835 boul. St-Cyrille ouest, 9h à 16h.

**CERCLE GOETHE**, soirée de conversation, salle de conférence à l'église Saint-Louis-de-France, 1576, Route de l'Église, 21h.

**REUNION DU CONSEIL DE LA GRAVURE DU QUÉBEC**, Musée du Québec, invitation spéciale à tous les graveurs de la région ainsi qu'aux personnes intéressées à la gravure québécoise, dimanche le 8 octobre.

**MARCHE AUX PUCES DES HALLES DU PALAIS**, Samedi et dimanche, 17h.

**LES GRANDS EXPLORATEURS**, "L'Australie sauvage", avec Jacques Villemainot, Salle Louis-Frèchette, Grand Théâtre de Québec, 20h30.

**SENOUVEAU CHARISMATIQUE**, deuxième congrès, P.E.T.T. Colisée de Québec, vendredi, samedi et dimanche.

## cinéma

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la rive-sud.

— Quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes est indiquée de cette façon: (E) enfants; (A) adolescents.

— Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'œuvre: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

— Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

**CANADIEN**: La Zizanie, (5) 19h15, 21h15.

**CANARDIERE**: Les dents de la mort (6) 19h45, Black Out à New York (5), 18h15, 21h20.

**CAPITOL**: Le dernier survivant (6) 14h55, 18h10, 21h30, Suspiria (5), 13h15, 16h35, 19h50.

**CARTIER**: Battlestar Galactica, 19h, Led Zeppelin: The song remains the same, 21h30.

**CINEMA DE PARIS**: Rocky (4a) 13h10, 16h55, 21h. C'est arrivé entre midi et trois heures, 15h0, 19h10.

**EMPIRE**: Grease (5), 19h, 21h.

**LA BOITE A FILMS**: Préparez vos mouchoirs (4), 19h30, La Petite (4) 21h30.

**BIJOU**: Rencontre du troisième type (3a) 20h30 20h50. Un cadavre au dessert, 19h.

**LIDO**: Le dernier survivant (6) 21h10, Suspiria (5), 19h30, 2y.

**MIDI-MINUIT**: Corps à corps 16h, 19h56, Paris porno, 14h54, 18h50, Le fruit est mûr, 13h15, 7h11, 21h07.

**ODEON DAUPHIN**: Le solitaire du Fort Humboldt (4a) 15h25, 19h30, Retour (3), 13h, 17h05, 21h10.

**ODEON FRONTENAC 1**: Un filic très spécial, 15h55, 19h50, Vers un destin insolite (3) 13h45, 17h35, 21h30.

**ODEON FRONTENAC 2**: De l'autre côté de minuit (5) 13h15, 16h45, 20h.

**FIGALLE**: Sexe à la barre, 13h30, 16h, 18h15, 20h45, Fais moi tout, 5h10, 17h25, 20h, 22h.

**PLACE QUEBEC 1**: La Zizanie, 19h15, 21h15.

**PLACE QUEBEC 2**: Revenge of the pink panther (4a), 19h, 21h.

**STE-FOY ALOUETTE**: Chaleurs humides (6) 14h20, 17h20, 20h20, Le cri du désir, (6) 13h, 15h55, 18h55, 21h55.

**STE-FOY CHAMPLAIN**: Moi, Fleur bleue (5), 14h40, 18h05, 21h40, Viol et châtiment, 13h, 16h30, 20h.

**ST-ROMUALD**: La Zizanie, 21h10, Mon nom est Amen (6), 19h30.

**CINE-PARC BEAUPORT 1**: Ambulances tous risques L'animal (5a) Ouverture 18h30, Film 19h30.

**CINE-PARC BEAUPORT 2**: Attention on va s'âcher (5e), Aloha Bobby et Rose (4) Ouverture 18h30, Film 19h30.

**CINE-PARC DE LA COLLENE**: Fermé.

# LES CHOIX DU SOLEIL

## théâtre

### Septième ciel

de François Beaulieu, avec Diane Jules et Jean-Pierre Matte, dans une mise en scène de Mathieu Gaumont et une scénographie de Réal Sasseville. Une comédie douce amère entre un garçon et une fille qui font l'amour mais n'arrivent pas à se rejoindre. Au Café Rimbaut, tous les soirs sauf le lundi, à 20h30, jusqu'au 15 octobre.

## cinéma

### Pour l'amour de Benji

Comédie policière américaine de 1977 de Joe Camp. A 14h et à 16h dimanche le 8 octobre, au Cartier.

Fort du succès de son premier film "Benji", le cinéaste texan Joe Camp a voulu réaliser une autre fantaisie à l'intention du public familial en transportant son héros animal dans une intrigue internationale. Pour naïve qu'elle soit, l'histoire n'est pas déplaisante, agréablement en bonne part par le tournage de nombreuses scènes dans les paysages caractéristiques de la Grèce.

### Ciné-chroniques

Mardi le 10 octobre à 20h à la Cinémathèque de l'ONF.

Sous le thème "Des voyageurs, des pays", un moyen métrage et deux

courts métrages sont au programme: "Terre d'occasion" de Claude Grenier, "Derrière la toile du tourisme", des films Crawley et "Visages du Québec" du Canadien national.

### Le dernier survivant

(Drame d'aventures italien de 1977 de Ruggero Deodato. Au Capitol).

Le film prétend raconter une histoire vécue et en profite pour insister sur les détails atroces ou scabreux de l'odyssée de son héros. La reconstitution n'est pas convaincante en tous points et si le décor naturel est impressionnant, l'exploitation qui en est faite relève d'une recherche simpliste de sensations fortes. Le récit en devient vite lassant, d'autant qu'il n'est soutenu que par une interprétation fort peu convaincante.

### La ballade de Bruno

Drame de moeurs allemand de 1977 de Werner Herzog. Au Cinéma-Campus de Laval le 10 octobre à 19h et 21h30.

Considéré comme un des réalisateurs les plus novateurs de la jeune génération allemande, Herzog offre avec ce film une oeuvre riche mais diffuse. Des quartiers louches du vieux monde jusqu'aux étendues vastes mais enlaidies du nouveau, il jette un regard amer sur le sort de quelques déclassés. Une expérience insolite fort intéressante.

### Revenge of the pink panther

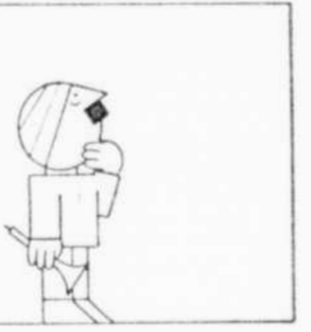
Comédie policière britannique de 1978 de Blake Edwards. Au cinéma 2 de Place Québec.

Toujours invulnérable et incorrigiblement maladroit, l'inspecteur Clouseau connaît une cinquième aventure cinématographique grâce à la complicité renouvelée du comédien Peter Sellers et du réalisateur Blake Edwards. La machine comique est maintenant bien au point et, même si le scénario ne brille pas par son originalité, les situations loufoques sont assez nombreuses pour soutenir constamment l'hilarité du spectateur. On table ici sur des éléments éprouvés: le goût du policier pour les déguisements excentriques, l'exaspération qu'il inspire à un collègue et ses rapports avec son serviteur chinois. La comédienne Dylan Cannon apporte cette fois avec efficacité la touche féminine.

### Qui a peur de Virginia Woolf

Drame psychologique américain de Mike Nichols de 1966. Au Cinéma-graphie du CEGEP de Ste-Foy les 8 et 9 octobre à 20h.

Le film consiste en une longue conversation où alternent les accès de fureur, les insultes, les confidences et les cris d'angoisse. Le réalisateur a réussi à conférer à cela un rythme suffisamment cinématographique tout en restant fidèle à l'esprit de la pièce d'Edward Albee.



# Balade dans la vallée de la Jacques-Cartier



Photos Jacques Drapeau



Photos Jacques Drapeau

A la file indienne, les "dames au foyer" de Sainte-Foy découvrent la vallée de la Jacques-Cartier par un beau mercredi d'automne. La nature les a bien accueillies en déroulant un superbe tapis multicolore.

## Textes de Jacques DRAPEAU

Seul avec 26 femmes.

Fin seul avec ce groupe de dames de Sainte-Foy, des reines du foyer pour la plupart, en pleine forêt, dans la vallée de la rivière Jacques-Cartier.

Et, ma foi, je ne m'en suis pas mal tiré du tout. Même que ce fut une très belle randonnée pédestre sur le sentier du perdreau, même si le soleil n'a pas daigné se montrer le bout du nez une seule fois.

Ces dames sont des habituées des excursions organisées, le mercredi de chaque semaine, dans les différents centres écologiques de la région de Québec. Des dames qui s'y connaissent en frais de nature et qui, par-dessus le marché, ont le pas très alerte. Ces mères de famille (pour la plupart) souscrivent ainsi à l'invitation du Service des loisirs de la ville de Sainte-Foy, qui dresse ce programme d'activités depuis quelques années maintenant.

### Émerveillement

Suzanne Drolet et Denyse Girard

ferment habituellement la marche dans les excursions. Dans la vallée de la Jacques-Cartier, elles ont respecté cette habitude.

Mais attention, jette Suzanne Drolet, on est peut-être les dernières sur le sentier mais il n'y a pas grand-chose qui nous échappe. Quand nous sommes en forêt, ajoute-t-elle, nous oublions tout. Et puis, ça nous tient en forme et ça nous prépare à notre saison de ski de fond."

Denyse Girard ajoute ceci: "C'est extraordinaire de pouvoir s'émerveiller comme ça... à notre âge... devant les mille et une beautés de la nature".

Source d'émerveillement en effet car les cris du cœur furent nombreux durant la randonnée.

"Y a pas à dire, lance l'une: le bon Dieu a fait de bien belles choses".

"Monsieur le photographe, demandez à un autre, venez voir ici comme c'est beau".

"Moi, avoue une troisième, j'aime autant ça que les pays chauds".

### Journée de congé

Pour la plupart de ces dames, cette journée du mercredi est attendue avec grande impatience. Des randonnées pédestres en été et du ski de fond en hiver. Toujours le mercredi.

La plupart des participantes sont âgées de 35 à 50 ans. Chacun y va à son rythme et selon ses goûts. Il y en a pour qui le conditionnement physique devient primordial. Celles-là prendront la commande et maintiendront le pas accéléré. D'autres vont là pour observer. Elles s'arrêteront très souvent pour admirer la nature. D'autres enfin vont plus loin encore et font de l'interprétation. Un champignon par-ci, une mousse verte par-là, un arbre tordu plus loin. On prend le temps qu'il faut.

Le sentier du perdreau s'étend sur

une longueur de cinq kilomètres. Au bout d'une bonne heure de marche, on a pris le temps d'avaler une bouchée, bien installés sur de grosses bûches ou des roches, après quoi on a repris le sentier.

Les dames se sentaient dans une forme telle qu'elles ont demandé aux deux monitrices, Madeleine Martin et Claire Désy, de les guider sur un autre sentier, de l'autre côté de la rivière, avant de reprendre le chemin du retour.

### Une belle vallée

Qu'elle était belle la vallée cette journée-là, avec son jaune dominant dans les arbres, ses sentiers recouverts d'un tapis multicolore, ses sources qui coulent, ses habitants de la faune qui abondent.

Une vallée qui, soit dit en passant, a gagné en popularité de façon incroyable au cours des dernières années.

À la fin de la saison 1978, le premier novembre prochain, les sentiers de

randonnée pédestre, les centres d'escalade et les circuits de canot-camping auront accueilli depuis mai environ 32.000 visiteurs, soit près de 10.000 de plus que l'année dernière.

Il y a deux semaines, par un beau dimanche, on pouvait compter environ 600 voitures sur les divers terrains de stationnement et 2.153 visiteurs dans la zone réservée aux disciplines. C'est beaucoup de monde. Trop peut-être par moment pour l'espace réservé actuellement. Le gouvernement devra faire le nécessaire pour répondre à la demande de ces amateurs de la nature sans cesse plus nombreux.

Pour ceux qui l'ignorent, on atteint la vallée de la Jacques-Cartier en roulant d'abord sur la route 175 en direction de Chicoutimi. Un peu avant l'entrée dans le parc des Laurentides, un panneau indicateur vous guidera.

Il faut d'abord s'arrêter à une

barrière de la société Domtar où une bonne dame vous dira de rouler durant une dizaine de kilomètres encore, jusqu'au kiosque d'informations du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Elle vous recommandera également de ne pas vous arrêter en chemin...

L'accès à ce centre de la vallée de la Jacques-Cartier sera interdit le premier novembre prochain. Le poste d'accueil sera donc en opération jusqu'au mardi 31 octobre. Le service de moniteurs sera maintenu jusqu'au vendredi 27 octobre. Cet horaire est toujours sujet à changement car il se peut que la neige se mette à tomber ici là.

Notons enfin que les amateurs de randonnée pédestre disposent de sept sentiers dont les longueurs varient entre 0,75 kilomètre et 32 kilomètres. On met environ 20 minutes pour franchir le plus court et deux journées pour parcourir le second.

## Camps de vacances: aide accrue aux familles

Une étude réalisée en 1975 par le Service de la planification du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, et dont les conclusions viennent d'être rendues publiques, démontre que plus de la moitié des familles utilisant les camps de vacances subventionnés par l'État touchent un revenu en dessous de la moyenne des familles, au Québec.

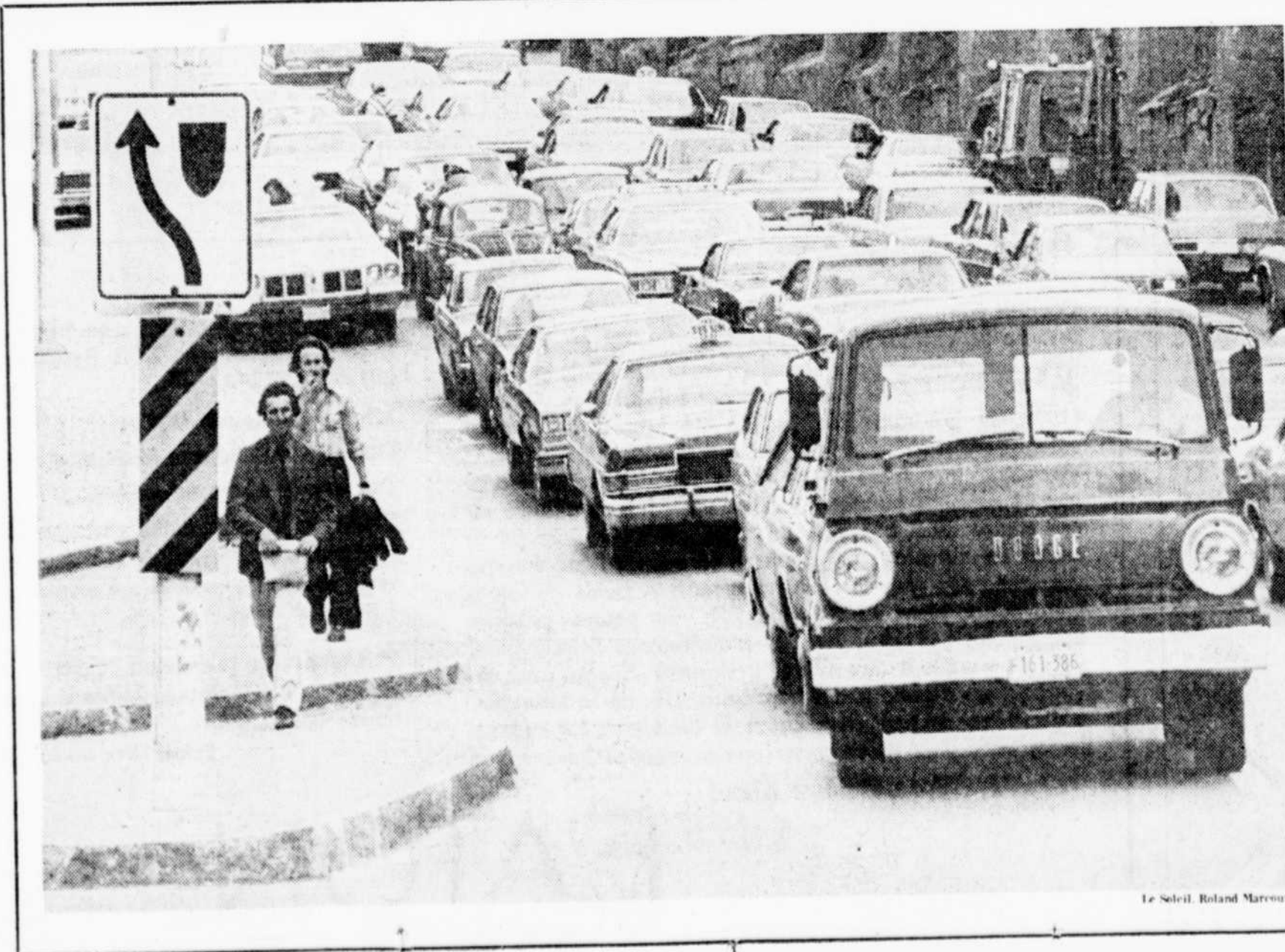
Conséquemment, le groupe d'étude recommande au gouvernement d'abaisser à \$35 par semaine la contribution d'une famille pour envoyer un enfant dans l'un des camps subventionnés afin d'atteindre encore davantage les objectifs du programme.

Presentement, le tarif exigé est de \$45.

L'étude a démontré que la tarification actuelle des camps de vacances a contribué à permettre une certaine accessibilité aux familles à revenus moyen et faible.

L'étude a fait ressortir que la majorité des camps privés non subventionnés s'adressent presque exclusivement à des familles dont le revenu est nettement supérieur à la moyenne, en raison des tarifs exigés.

Les recommandations du Service de la planification feront maintenant l'objet d'une étude plus approfondie au gouvernement.



Le Soleil, Roland Marcoux

## Voitures je vous hais!

Je vous hais deux (2) fois. A titre de piéton professionnel. A titre de cycliste amateur. Ce parc magnifique que constitue le campus est rogné, déchiqueté, dévoré par cette bête métallique, aveugle, chromée, polychromée, commandée par des forcenés, des diables en boîte. Donnez-nous, si il vous plaît, Très Haute Administration, des pistes cyclables asphaltées, des trottoirs à descente douce, des sentiers conviviaux (entretenus en toutes saisons) des passages sécuritaires. Apaisez les fureurs du "kick down".

mettez-leur des bâtons dans les roues. La qualité de la vie sur le campus, c'est aussi cela.

Lucien Emond, professeur

P.S. Ce texte a été emprunté à la publication "Au fil des événements", éditée par le Service des relations publiques de l'Université Laval.

# Le taux de mortalité chez les nouveau-nés connaît une réduction marquée au Québec

par Anne-Marie VOISARD

Il meurt de moins en moins de nouveau-nés au Québec à chaque année.

En effet, selon les statistiques les plus récentes du Comité d'étude périnatale du Québec, le taux de mortalité périnatale (ce terme inclut les bébés mort-nés et ceux qui meurent à l'intérieur des sept premiers jours suivant la naissance) a diminué de 41 pour 100 au Québec entre 1967 et 1974.

Ces chiffres ont été transmis, hier, par le Dr Roger Brault, gynécologue de Québec, à l'occasion d'un exposé qu'il donnait devant l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec et l'American College of Obstetricians and Gynecologists. Environ 350 délégués (les deux tiers sont américains) de ces deux organismes sont réunis jusqu'à demain au Château Frontenac où se tient leur congrès annuel.

Alors qu'en 1967, sur 1.000 naissances, on comptait 22,12 cas de mortalité périnatale, il ne reste plus que 13,13 cas en 1974 et 11,87 (ce dernier chiffre est approximatif) en 1975.

Cette réduction marquée du taux de mortalité est attribuable, selon le Dr Brault, à une prise de conscience de la profession médicale vis-à-vis ce problème en même temps qu'à des connaissances plus approfondies.

La population, elle-même, ne semble pas avoir influencé de façon significative cette baisse du taux de mortalité. Il y a toujours à peu près le même nombre de femmes qui mettent au monde des bébés de poids insuffisant (en dessous de 2.500 grammes), soit 7 pour 100. Et ce sont justement ces bébés de poids insuffisant qui naissent prématurément qui causent le plus de problèmes à la médecine.

### La cigarette tue

Pourtant, si les femmes le voulaient, elles pourraient très certainement influencer le poids de leur bébé et éviter des accouchements prématurés. Le Dr Brault a cité ici des chiffres impressionnants qui mettent en cause la cigarette.

Ainsi, 13,4 pour 100 des bébés qui naissent avec un

poids insuffisant ont une mère qui fume 20 cigarettes et plus par jour. Seulement 4,9 pour 100 de ces bébés ont une mère qui ne fume pas.

La différence est encore plus marquée — 24,9 pour 100 — quand on observe l'influence du tabagisme sur le retard de croissance intra-utérin. Dans 8,9 pour 100 des cas de retard de croissance intra-utérin, la mère fume 20 cigarettes et plus par jour. La proportion tombe à 2,56 pour 100 quand la mère ne fume pas.

D'autre part, il est intéressant de constater que les femmes qui occupent un emploi à l'extérieur de la maison n'ont pas à s'inquiéter. Les chiffres cités par le Dr Brault indiquent, en effet, que ces femmes ont autant de chances de mettre au monde des enfants en santé que celles qui restent à la maison.

Les femmes maigres dont le poids se situe en bas du poids normal — compte tenu de la grandeur et de l'ossature — auront intérêt toutefois à être suivies de près durant leur grossesse. Ces femmes risquent plus que les autres d'avoir des bébés de poids insuffisant ou qui manifestent un retard de croissance intra-utérin.

### Plus de soins intensifs

D'ailleurs le Dr Brault est d'avis que toutes les femmes qui présentent des grossesses à risque élevé devraient pouvoir bénéficier — pour elle ou leur bébé — de soins intensifs. Les centres hospitaliers qui possèdent des unités de soins intensifs pour les nouveau-nés sont rares (il n'y en avait

que quatre au Québec en 1974). D'autres hôpitaux dirigent cependant de façon systématique vers ces hôpitaux leurs nouveau-nés malades. Cette façon de procéder a contribué de façon appréciable à réduire le taux de mortalité néo-natale. On constate toutefois que les régions éloignées des grands centres et à faible densité de population ne bénéficient pas des mêmes avantages.

Sur 100.000 bébés qui naissent au Québec chaque année, la moitié sont dans des hôpitaux de la région de Montréal. Il y en a 15 pour 100 à Québec et les autres se répartissent dans le reste du Québec. Or le taux de mortalité néo-natale dans l'ensemble du Québec est de 18,69 pour 100 plus

élevé qu'à Montréal.

Ces chiffres démontrent, bien sûr, qu'il y a place pour de l'amélioration. Si on se reporte au taux de mortalité périnatale qui était de 22,12 pour 1.000 naissances en 1967; de 13,13, en 1974; et de 11,87 (chiffre approximatif) en 1975, on peut penser que cette

réduction progressive du taux de mortalité devrait se poursuivre. Selon le Dr Brault, il faut tenir compte cependant des causes irréductibles de mortalité. Malgré les progrès de la science et les techniques modernes, il y aura toujours des bébés qu'on ne pourra empêcher de mourir; mais ils devront être de moins en moins nombreux.

### Société juste pour riches?

HALIFAX (PC) — La société juste, qui avait servi de slogan électoral au premier ministre Trudeau, est devenue une réalité, mais cette société n'est "juste" que pour les riches, a déclaré M.

Andrew Stewart, président de l'Alliance de la fonction publique du Canada — AFPC — à l'assemblée annuelle du Syndicat canadien des employés du transport.



Le Dr Roger Brault, gynécologue de Québec.



**M. ARTHUR THÈBERGE**  
INVITE SES AMIS  
ET CLIENTS  
À VENIR ADMIRER  
LES  
**NOUVEAUX**  
**MODELES**  
CHRYSLER &  
DODGE  
1979

**Tanguay**  
AUTOMOBILES  
89, ROUTE  
KENNEDY  
LEVIS  
837-9383  
833-4110

EATON  
VIVONS À LA MODE DE  
**Chez nous**

**RCA VOUS REND VOTRE LIBERTÉ.**



Couplez votre téléviseur au magnétoscope à cassettes Selectavision RCA. Vous n'aurez plus à sacrifier une sortie parce que l'émission que vous attendiez depuis des mois est diffusée ce soir là: le magnétoscope Selectavision VCT201 (1599.95) programmable jusqu'à 24 heures à l'avance, enregistrera l'émission diffusée ce soir-là. Vous pourrez enregistrer le film de fin de soirée pendant que vous dormez, enregistrer au même moment une émission diffusée sur une chaîne alors que vous regardez celle qui passe sur la chaîne concurrente, ou simplement, enregistrer l'émission que vous regardez pour la revoir plus tard. A l'aide de la caméra noir et blanc BW003 (399.95), vous pourrez produire vos propres émissions. Avec le magnétoscope Selectavision, vous devenez le maître de votre téléviseur. Si vous avez envie de vous affranchir des horaires rigides de la télévision, venez faire un tour chez Eaton et découvrez les merveilleuses possibilités du magnétoscope à cassettes Selectavision RCA. **Vive la télévision libre!**

**En prime: 4 cassettes d'une durée de 4 heures à l'achat d'un magnétoscope RCA Selectavision, modèles VCT 201 et VCT 400.**

- Microphone, modèle MC-001 **16<sup>95</sup>**
- Cassettes de 2 heures, modèle VK-125 **24<sup>95</sup>**
- Cassette de 4 heures, modèle VK-250 **36<sup>95</sup>**

**En vente bientôt, commandez maintenant:**

- \* Magnétoscope, modèle VCT 400 programmable 7 jours d'avance pour enregistrer jusqu'à 4 émissions différentes acheminées par 4 canaux différents. **1799<sup>95</sup>**
- \*\* Caméra de télévision couleurs, modèle CC-001 **1099<sup>95</sup>**
- Caméra de télévision couleurs avec zoom, modèle CC-002. **1549<sup>95</sup>**

Eaton, Place Ste-Foy. (460)

**EATON**  
où une aubaine en vaut le "coût"

**RUFFINO**  
**CHIANTI**  
D.O.C.\*

Le Chianti de Ruffino est un vin de qualité provenant de vignes de la célèbre région de Chianti, près de Florence. Digne de son héritage, il ajoute au plaisir de tout bon repas.

"D.O.C. approuvé par le gouvernement italien"

Ce sceau rouge I.N.E. apposé sur la bouteille atteste que la mise en bouteille a été effectuée en Italie.

garantit l'authenticité et la qualité du vin.

1972

**CHIANTI**  
DENOMINAZIONE D'ORIGINE CONTROLLATA  
**RUFFINO**

Ruffino, le Chianti le plus savouré au Québec et dans le reste du monde, est mis en bouteille en Italie.